



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008/2009



Le présent document de référence a été déposé le 23 décembre 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter.

- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels que présentés respectivement aux pages 34 à 39, 68 à 112, et 113, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 décembre 2008 sous le numéro D.08-0802.
- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels que présentés respectivement aux pages 40 à 45, 78 à 126, et 127, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 sous le numéro D.08-0066.
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2007 qui sont inclus dans les documents de référence de la société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement le 23 décembre 2008 sous le numéro D.08-0802 aux pages 136 à 137 et le 25 février 2008 sous le n° D.08-0066 aux pages 150 à 151.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

Sommaire

Page		Page	
06	■ 1. Responsables	18	■ 6. Aperçu des activités
06	1.1 Nom et qualité du responsable	18	6.1 Principaux marchés
06	1.2 Attestation du responsable du document de référence	18	6.2 Activité Services à l'Environnement
07	■ 2. Contrôleurs légaux des comptes	19	6.2.1 Collecte, tri et valorisation
07	2.1 Commissaires aux comptes titulaires	19	6.2.2 Services aux collectivités
07	2.2 Commissaires aux comptes suppléants	20	6.2.3 Prestation de services
08	■ 3. Informations financières sélectionnées	20	6.3 Activité Multiservices
	Chiffres clés	20	6.3.1 Propreté
09	■ 4. Facteurs de risque	20	6.3.2 Accueil et Services Associés
09	4.1 Présentation des risques juridiques	20	6.3.3 Énergie
09	4.1.1 Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté	21	6.3.4 Intérim et recrutement
09	4.1.2 Action pour obtenir le restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition	21	6.3.5 Intérim Aéronautique
09	4.1.3 Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille	22	6.3.6 Maintenance aéronautique
09	4.1.4 Contentieux avec M. Jean de Courcel	22	6.4 Activité Services Aéroportuaires
09	4.1.5 Contrôles fiscaux	23	6.4.1 Services d'assistance en escale
09	4.2 Risques commerciaux	23	6.4.2 Services cargo
09	4.2.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement	23	6.4.3 Services aux passagers en aéroport
11	4.2.2 Risques commerciaux relatifs aux activités Multiservices et Services Aéroportuaires	23	6.4.4 Services aux aéroports
12	4.2.3 Risques commerciaux liés à l'activité Services Aéroportuaires (Servisair)	23	6.4.5 Services de gestion du carburant
12	4.3 Risques industriels et environnementaux	23	6.5 Position concurrentielle
12	4.3.1 Activité Services à l'Environnement	23	6.5.1 Résumé
13	4.3.2 Activité Multiservices et Services Aéroportuaires	24	6.5.2 Le marché du recyclage des ferrailles
13	4.4 Risques de crédit ou de contrepartie	25	6.5.3 Le marché du recyclage des métaux non ferreux
13	4.5 Présentation du risque de liquidité	26	6.5.4 Le marché des Services aux Entreprises
14	4.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)	27	6.5.5 Le marché des Services Aéroportuaires
14	4.7 Assurances et couverture des risques	27	6.5.6 Sources d'information concernant les positions concurrentielles
15	■ 5. Informations concernant l'émetteur	28	6.6 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication
15	5.1 Renseignements concernant la société	29	■ 7. Organigramme
15	5.1.1 Raison sociale et nom commercial	29	7.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur
15	5.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur	29	7.2 Organigramme
15	5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	29	7.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires
15	5.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique	30	7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30 septembre 2009)
16	5.1.5 Historique du groupe Derichebourg	30	7.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Multiservices (au 30/09/2009)
17	5.2 Investissements	34	7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Servisair (au 30 septembre 2009)
17	5.2.1 Objectifs poursuivis	35	7.3 Liste des filiales
17	5.2.2 Principaux investissements	35	7.4 Intérêts minoritaires significatifs
17	5.2.3 Investissements en cours	35	■ 8. Propriétés immobilières, usines, équipements
17	5.3 Événement postérieur	35	8.1 Immobilisations corporelles importantes
		36	8.2 Questions environnementales : Activité Services à l'environnement
		36	8.2.1 Indicateurs
		36	8.2.2 Travaux réalisés en faveur de l'environnement
		37	8.2.3 Dépenses engagées en faveur de l'Environnement

Page		Page	
38	■ 9. Examen de la situation financière et du résultat	52	16.1 Fonctionnement et composition du conseil d'administration
38	9.1 Événements marquants	52	16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société ou à l'une de ses filiales
40	9.2 L'activité du Groupe : situation financière	52	16.3 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (art. L.225-37 du Code de commerce)
40	9.2.1 L'activité Services à l'Environnement	52	16.3.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration
40	9.2.2 L'activité Services Aéroportuaires	54	16.3.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
41	9.2.3 L'activité Multiservices	56	16.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable
41	9.2.4 L'activité Holding	56	16.3.4 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux
42	9.3 L'activité du Groupe, situation financière	56	16.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale
42	9.4 Évolution de la dette	56	16.3.6 Informations prévues par l'article L.225-100-3
42	9.5 L'activité propre de Derichebourg SA, maison mère	57	16.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
43	■ 10. Trésorerie et capitaux	58	■ 17. Salariés
43	10.1 Flux de trésorerie	58	17.1 Ressources humaines
43	10.2 Conditions d'emprunt et structure de financement	58	17.1.1 Effectifs
43	10.2.1 Conditions d'emprunt	59	17.1.2 Les difficultés de recrutement
43	10.2.2 Structure de financement	59	17.2 Temps partiel – spécificité de l'activité propriété
44	10.2.3 Financement des filiales	60	17.3 Diversité
44	10.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux	60	17.4 Organisation – dialogue social
44	■ 11. Recherche et développement	60	17.5 Hygiène et sécurité
45	■ 12. Informations sur les tendances	61	17.6 Formation
45	■ 13. Prévisions ou estimations de bénéfice	61	17.6.1 Le centre de formation
46	■ 14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	61	17.6.2 Produits et services
46	14.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale	61	17.6.3 Moyens mis en œuvre
46	14.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2009	61	17.7 Stock-options
47	14.1.2 Informations et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction (art. L.225-102-1 al. 4 du code de commerce)	61	17.8 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur
50	14.1.3 Administrateur élu par les salariés et censeur	62	17.9 Informations chiffrées (périmètre France)
50	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		
51	■ 15. Rémunérations et avantages		
51	15.1 Rémunérations et avantages en nature		
51	15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs		
51	15.3 Options de souscription consenties et levées		
51	15.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société		
52	■ 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		

Page	
64	■ 18. Principaux actionnaires
64	18.1 Actionnariat
65	18.1.1 Actionnariat des salariés
65	18.1.2 Seuil statutaire de 2 %
65	18.2 Droits de vote
65	18.3 Contrôle
65	18.4 Accord
65	18.5 Tableau récapitulatif des délégations
66	■ 19. Opérations avec des apparentés
66	19.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées
66	19.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale
66	19.3 Contrat de licence de marque
68	■ 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
68	20.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009 en normes IFRS
68	20.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2009
70	20.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2009
71	20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé
72	20.1.4 Variation des capitaux propres consolidés
73	20.1.5 Annexe aux comptes consolidés
118	20.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009
120	20.3 Comptes sociaux de DERICHEBOURG SA au 30 septembre 2009
120	20.3.1 Bilan
122	20.3.2 Compte de résultat
123	20.3.3 Annexe des comptes sociaux
138	20.4 Rapport général des Commissaires aux comptes Exercice clos le 30 septembre 2009
139	20.5 Politique de versement de dividendes
139	20.5.1 Modalités de paiement des dividendes
139	20.5.2 Affectation et répartition des résultats
139	20.5.3 Politique de distribution des dividendes
139	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage
139	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale
140	20.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2009
142	20.9 Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale
145	20.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Page	
146	■ 21. Informations complémentaires
146	21.1 Capital social
146	21.1.1 Montant du capital souscrit
152	21.1.2 Capital autorisé mais non émis
147	21.1.3 Titres non représentatifs du capital
147	21.1.4 Titres donnant accès au capital
152	21.1.5 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices
152	21.1.6 Nantissements
152	21.1.7 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales
152	21.2 Actes constitutifs et statuts
152	21.2.1 Objet social de l'émetteur
153	21.2.2 Résumé des dispositions concernant les organes d'administration et de direction
154	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions
155	21.2.4 Actions pour la modification des droits des actionnaires
155	21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission
157	21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle
157	21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée
157	21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications de capital
157	21.3 Prise et cession de participations par Derichebourg SA
157	21.4 Franchissement de seuil de détention du capital
158	21.5 Descriptif du programme de rachat d'action
158	21.5.1. Bilan du programme de rachat 2009
158	21.5.2. Descriptif du programme de rachat 2010
160	■ 22. Contrats importants
160	22.1 Contrats de crédits
160	22.2 Promesse de vente relative à la cession du site de Poissy
160	■ 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt
160	23.1 Déclarations – Rapports d'expert
160	23.2 Information provenant de tierce partie

Page

- 161 ■ 24. Documents accessibles au public
- 161 24.1 Nom du responsable de l'information
- 161 24.2 Modalités de communication
- 161 24.3 Calendrier : dates clés de l'exercice
- 162 24.4 Informations périodiques et occasionnelles

- 164 ■ 25. Honoraires des Commissaires
aux comptes et de leur réseau pris en charge
par le Groupe

- 166 ■ 26. Table de concordance entre
le document de référence Derichebourg
et le rapport financier annuel

1. Responsables

1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Daniel DERICHEBOURG,
Président-Directeur général de Derichebourg SA.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 38 à 42 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 118 et 138 dudit document.

Fait à Paris, le 23 décembre 2009.

Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHE AUDIT

4, avenue Hoche – 75008 Paris
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par Mr. William NAHUM.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Ernst & Young Audit S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche - 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifié sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représenté par Mme Valérie QUINT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.
Ernst & Young Audit S.A.S. était représenté par M. Jean-Claude
LOMBERGET pour les exercices 2007 et 2008.

Les comptes de l'exercice 2007 ont été certifiés par
les cabinets Ernst & Young Audit et Audit et Conseil Union.

Audit et Conseil Union

17 bis, rue Joseph-de-Maistre - 75876 PARIS Cedex 18
Identifié sous le numéro 341 012 656 RCS PARIS.
Représenté par M. Jean-Marc FLEURY.
Date de renouvellement : 21 juin 2002.
Date de fin de mandat : date de l'assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007
(mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale
du 12 mars 2008).

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Dominique Jutier

4, avenue Hoche – 75008 Paris
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Société Auditex S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

**Ont également exercé les fonctions
de commissaire aux comptes suppléant**

Au cours de l'exercice 2007

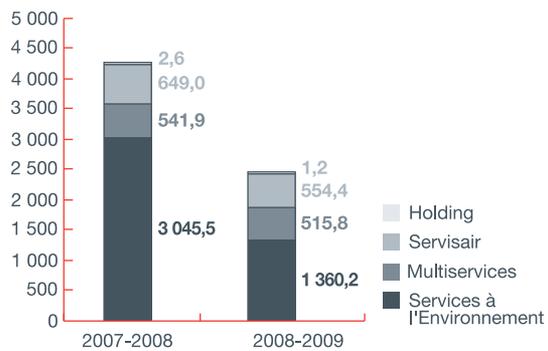
Société Générale d'Expertise Comptable SARL

58, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 PARIS
Identifiée sous le numéro 702 017 591 RCS PARIS.
Représentée par M. Luc SURPAS.
Date de nomination : 21 juin 2002.
Date de fin de mandat : date de l'assemblée générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007
(mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale
du 12 mars 2008).

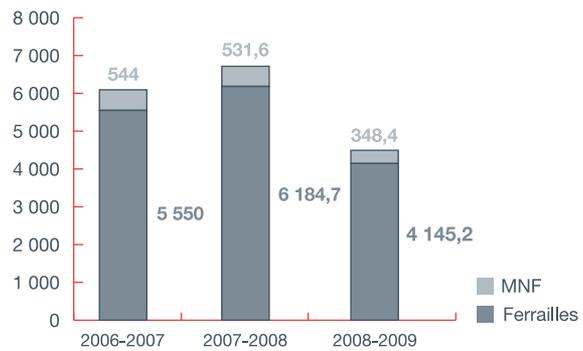
3. Informations financières sélectionnées

Chiffres clés

Chiffre d'affaires de l'exercice (en M€)

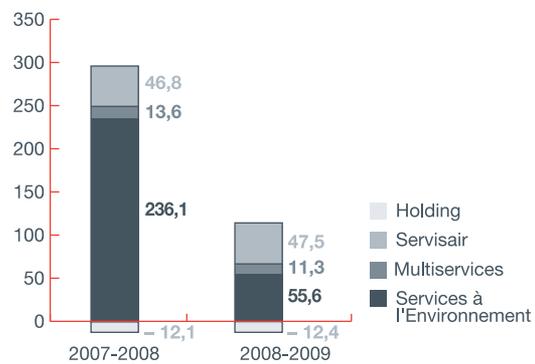


Volumes de l'activité Services à l'Environnement (en millier de tonnes)

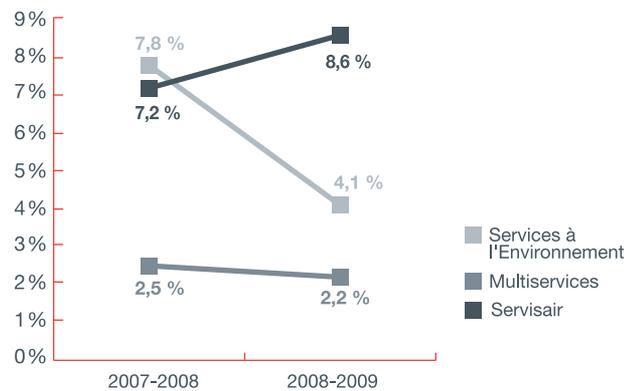


EBITDA courant de l'exercice (en M€)

Résultat opérationnel + dotation aux amortissements
+/- éléments non récurrents de l'EBIT



EBITDA courant (en % du chiffre d'affaires du secteur)



4. Facteurs de risque

4.1 Présentation des risques juridiques

L'émetteur a procédé à une revue des risques auxquels il est confronté. À sa connaissance, il n'existe pas d'autre risque significatif que ceux mentionnés ci-dessous.

4.1.1 Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté, a été placée en redressement judiciaire le 20/05/2009. À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Le Groupe, à ce stade, ne saurait pas quantifier ce risque.

4.1.2 Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (Activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie, et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28/12/2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. Le Groupe estime fondées et de bonne foi ses demandes. Aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes.

4.1.3 Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille

Le groupe a fait appel de la décision du tribunal de commerce qui l'a condamné à payer à M. Penauille un solde de prix de 40 M€ (sur 90 M€) outre les intérêts. Il a condamné M. Penauille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 €, et ordonné une expertise, le rapport est attendu, sur une partie de la garantie d'actif et de passif. Le dossier d'appel est en cours.

4.1.4 Contentieux avec M. Jean de Courcel

La société a été condamnée à payer en appel la somme de 0,6 M€, montant inférieur à celui réclamé par M. Jean de Courcel, de 2,5 M€. M. de Courcel s'est pourvu en cassation.

4.1.5 Contrôles fiscaux

4.1.5.1 Purfer

La filiale Purfer a fait l'objet d'un procès-verbal de redressement fiscal pour un montant de 2,75 M€, provisionné dans ses comptes à hauteur de 1 M€ compte tenu des éléments de contestation que présente la filiale.

4.1.5.2 CRS

La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de TVA. Estimant qu'elle n'était pas complice de tels agissements, CRS a retenu l'hypothèse d'une sanction possible pour négligence en application de la loi italienne, qu'elle a provisionnée à hauteur de 3 M€.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'environnement

4.2.1.1 Risques résultant d'engagements contractuels avec des tiers

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

4.2.1.2 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage consiste en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, en fait la production et la consommation passées et actuelles.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles, celles navales et militaires étant peu développées ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces "ressources" font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement.

Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

4.2.1.3 Risques liés à l'évolution réglementaire dans les métiers du Recyclage

Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Le décret 2003-727 du 01/08/2003 et ses différents arrêtés d'application ont fixé le cadre de la mise en œuvre de la directive VHU en droit français, dont les éléments clés sont les suivants :

- 24/05/2006 : date officielle d'entrée en vigueur de la réglementation liée au VHU ;
- mise en place d'agrément spécifiques pour les démolisseurs et les broyeurs agréés ;
- obligation pour les broyeurs d'accepter sans frais pour le dernier détenteur tout VHU livré complet sur son site ;
- possibilité de facturer aux constructeurs automobiles les pertes éventuelles découlant de cette obligation, sous réserve d'une démonstration comptable avérée et validée par un tiers indépendant ;
- mise en place de nombreux tableaux de bord à restituer annuellement aux préfetures ;
- mise en place d'un certificat de destruction physique des VHU établi par les opérateurs agréés et qui déclenche la destruction administrative des VHU dans les fichiers du ministère de l'Intérieur. Le risque majeur issu de cette réglementation pour l'activité Recyclage serait le développement d'une concurrence déloyale : l'obligation pour le Groupe de se conformer à des cahiers des charges implique des investissements complémentaires, soit matériels pour assurer la dépollution

des biens hors d'usage reçus, soit humains pour satisfaire aux exigences de traçabilité et d'informations en résultant. Dans le même temps, la concurrence persistante d'opérateurs non agréés, qui continueraient d'exercer commercialement sur le marché sans avoir les mêmes charges que les opérateurs agréés, pourrait priver le Groupe d'un accès à des tonnes de matières recyclables. Le Groupe se trouverait pénalisé. Derichebourg Environnement a fait le choix de s'engager fortement dans cette démarche d'agrément en faisant les efforts nécessaires pour faire agréer non seulement la totalité de ses installations de broyage de VHU françaises, mais aussi plus de quarante chantiers périphériques. Cette forte implication permet à Derichebourg Environnement de disposer d'un réseau national d'accueil des VHU établissant le Groupe comme la première entreprise française dans le nombre de sites agréés pour les VHU. La réglementation actuelle attribue au broyeur l'établissement du certificat de destruction des VHU. Un décret refondu est attendu.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Le décret 2005-829 du 20/07/2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du Recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :

- création de quatre "eco-organismes" chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière. Les éco-organismes ont été agréés durant l'été 2006 et ont commencé à percevoir les financements durant la même période ;
- mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel ;
- forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers ;
- forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières ;
- création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV) et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation). Les risques découlant de cette réglementation sont les suivants :
- perte d'activité pour Derichebourg Environnement si le Groupe n'était pas retenu dans les appels d'offres, en particulier dans ceux sur le GEM HF et le GEM F ;
- complexification des processus de traitement liés à la mise en place de schémas séparés pour les différents appareils et les différents éco-organismes ;

– persistance d’opérateurs non agréés qui pourraient conserver un flux significatif de déchets (risque faible, car la filière est financée par une éco-contribution).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d’une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE (le traitement des lampes ne rentre pas à l’heure actuelle dans le savoir-faire du Groupe). La mise en œuvre des décrets portant sur le recyclage des Déchets d’Équipements Électriques et Électroniques (D3E) a débuté. Elle crée une demande de recyclage de la part des acteurs économiques, producteurs, distributeurs, collectivités locales responsables ou préoccupés du sort des biens de consommation arrivés en fin de vie. À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des D3E, objet des appels d’offres en étant attributaire de 60 % du recyclage des équipements de froid et d’environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s’est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l’instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir.

Derichebourg Environnement s’appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d’un réseau national d’entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Derichebourg Environnement dispose par ailleurs de certaines technologies de traitement des résidus de broyage qui permettent d’offrir un taux de recyclage et de valorisation élevé. Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s’est associé avec l’un des leaders internationaux du traitement écologique d’appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d’isolation. Une filiale 50/50, dénommée FRICOM Recycling, a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE SA (connu sous le nom de SEG).

4.2.1.4 Risques liés à l’attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d’authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets ferreux et non ferreux achetés comme l’ensemble des déchets traités par le Groupe font l’objet d’un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d’exploitation. Par ailleurs, bien qu’ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ces actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d’un tel

événement isolé n’aurait pas d’impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.2.1.5 Risques liés à l’achat au livre de police

La pratique légale de l’achat au livre de police multiplie les centres d’acquisition, avec un nombre important de petits fournisseurs dont les coordonnées sont relevées. Dans la limite de 1 100 €, des règlements peuvent être effectués en espèces. La mise en place de distributeurs automatiques de billets limite, sinon annule, le risque d’agression pour vol lié à la présence d’argent.

Les procédures strictes définies par le Groupe sont de nature à le préserver des risques de fraude.

4.2.2 Risques commerciaux relatifs aux activités Multiservices et Services Aéroportuaires

4.2.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultats et de flux de trésorerie

La valeur des écarts d’acquisition figurant au bilan de Derichebourg fait l’objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Si, dans le futur, l’insuffisance des performances ou l’évolution des taux d’actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d’utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d’avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe.

4.2.2.2 Risques liés aux relations et aux réglementations sociales ainsi qu’à leur évolution

Les activités des divisions Services Aéroportuaires et Multiservices sont marquées par une forte demande en main-d’œuvre. En conséquence, les relations sociales font l’objet d’une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l’étranger. Ainsi, l’évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l’objet d’un suivi spécifique destiné à permettre d’anticiper au maximum les évolutions. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l’égard de sa législation sociale et de son évolution. En ce qui concerne les Services Aéroportuaires, la multiplicité des localisations (en dépit d’une relative concentration aux États-Unis et au Royaume-Uni) et des réglementations applicables rendent le Groupe moins vulnérable à l’évolution d’une seule d’entre elles.

4.2.2.3 Risque de malveillance, intentionnelle ou non, de la part d’un salarié et risque de non-conformité au cahier des charges de détection

Les divisions Services Aéroportuaires et Multiservices exercent leur activité dans des lieux publics et dans les locaux

d'autres sociétés. En conséquence, elles peuvent être confrontées à des actions intentées par des usagers ou des employés (les siens et ceux des sociétés tierces), portant le plus souvent sur des problèmes de négligence, de harcèlement, de discrimination, de malversations, de non-respect d'engagements de confidentialité ou d'indemnisation. Dans le cadre de ses prestations exercées sur des aéroports, il n'est pas exclu par ailleurs que des actions en responsabilité puissent être intentées à l'encontre du Groupe en cas d'actes terroristes ou d'autres activités criminelles. Si le Groupe estime que ces dernières ne relèvent pas de sa responsabilité, il a néanmoins, d'une façon générale, souscrit les contrats d'assurance nécessaires. Il ne peut cependant être totalement garanti que chaque incident bénéficie d'une couverture au titre des assurances souscrites ou que ce niveau de couverture s'avère adéquat.

4.2.2.4 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le Groupe travaille avec environ mille clients, mais l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires. La moitié des volumes sont réalisés avec les vingt premières compagnies. Le plus gros client ne représente qu'environ 5 % des volumes. La défaillance financière ou la perte d'un de ces clients serait susceptible d'impacter significativement les comptes du groupe.

Dans l'activité de Multiservices, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client représente environ 18 % du chiffre d'affaires.

4.2.3 Risques commerciaux liés à l'activité Services Aéroportuaires (Servisair)

4.2.3.1 Risques liés à l'environnement géopolitique mondial et à l'évolution du prix du pétrole

Les conséquences qu'a pu avoir sur l'industrie aérienne la crise financière et économique ont souligné la dépendance du secteur vis-à-vis de l'environnement international pris dans sa globalité. En effet, les conséquences d'une dégradation de cet environnement sont généralement multiples puisque non seulement les consommateurs réduisent le nombre de leurs voyages, mais les tensions politiques conduisent aussi à des hausses des prix du pétrole, qui à leur tour influent négativement sur l'offre de transport. Toute dégradation de cet environnement est donc susceptible d'avoir un impact direct et significatif sur la volumétrie de l'activité des compagnies aériennes, donc sur les comptes de l'activité aéroportuaire du Groupe. Cependant, la couverture géographique, la diversification des services rendus et le nombre de compagnies aériennes servies par le Groupe sont de nature à limiter les effets des risques décrits ci-dessus.

4.2.3.2 Risques liés au modèle économique

Le modèle économique de l'industrie aérienne dans son ensemble reste peu stabilisé et évolue souvent rapidement sous la pression de facteurs exogènes (taux de change, prix du pétrole) ou de nouveaux entrants susceptibles de bouleverser les équilibres existants. Dans ce contexte, la volatilité des modèles économiques, leur résistance parfois insuffisante aux contrechocs de la conjoncture et le recours que les compagnies aériennes peuvent avoir ou ne pas avoir à l'externalisation des Services Aéroportuaires restent critiques. La stratégie de ces compagnies et leur bonne santé sont susceptibles d'influer significativement sur les performances du pôle aéroportuaire du Groupe.

4.2.3.3 Risques liés à l'évolution de la réglementation

Sur de nombreux aéroports, l'activité de Services Aéroportuaires ne peut être exercée que par des opérateurs pourvus d'une licence *ad hoc* délivrée par les autorités administratives locales. Le retrait ou la non-reconduction de ces licences sur certaines plates-formes serait susceptible d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe. A contrario, le Groupe serait susceptible de bénéficier significativement de l'accélération de la délivrance des licences d'exploitation en Europe, donc de l'ouverture à la concurrence de certains aéroports européens.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à travers la mesure de la consommation des ressources naturelles. Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement.

Par ailleurs, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'est pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes ou définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante-neuf centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Activité Multiservices et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

4.4 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des

établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients de l'activité Services à l'Environnement font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export (quotité assurée de 95 %), sauf exception dûment autorisée par le comité Environnement. Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec les encours autorisés par l'assureur crédit. La division a mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

La même politique de couverture du risque client par l'assurance-crédit est suivie pour l'activité Multiservices en France. De même, le Groupe n'obtient pas toujours une réponse favorable de l'assureur crédit à ses demandes d'agrément de clients. L'activité Multiservices travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

4.5 Présentation du risque de liquidité

Le risque de liquidité est présenté dans les notes 4.11 et 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5 relatives à l'endettement de la société.

Le Groupe a négocié sur la base d'hypothèses crédibles d'évolution de prix et de volumes, de limitation des investissements, un montant de lignes de crédit qu'il estime suffisant pour financer son activité jusqu'au 01/12/2010. À cette date, il devra avoir renégocié sa dette en s'appuyant sur ses prévisions de capacité d'autofinancement en sus de celle réalisée d'ici là, des cessions d'actifs partielles ou totales réalisées, et sur un éventuel recours au marché.

Les points cités ci-dessus sont tous de nature, seuls ou ensemble, à contribuer à un remboursement de la dette.

L'affacturage prévu dans les modalités de financement du contrat de crédit signé en 2009 implique que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients, et de sa relation avec son assureur-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit.

4.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5.

4.7 Assurances et couverture des risques

Organisation

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Département Assurances du Groupe. Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un Risk Manager ou d'une équipe de Risk Management qui reportent au Département Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présentant des enjeux plus importants est assurée par le Département Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Département Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites "Master". Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police "Master", en vue d'adapter les besoins de la police "Master" aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre.

Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales. Elles sont négociées et gérées globalement par le Département Assurances du Groupe ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affrètement ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux.
- Assurance Responsabilité Employeurs, qui couvre les risques en Angleterre et en Irlande ;
- Assurance "Workers Compensation", pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les divisions américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe, notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les plafonds de couvertures sont adaptés à l'activité. Les contrats d'assurance sont révisés tous les 1^{er} octobre. Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe. Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Renseignements concernant la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont Derichebourg S.A. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la société était Penauille Polyservices S.A. Dans le présent document, la société Derichebourg S.A. est dénommée "la société" ou "l'émetteur" ; le Groupe que constituent Derichebourg S.A. et ses filiales est dénommé "le Groupe".

5.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg S.A. sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La société fait partie des indices suivants : SBF80, SBF 120, SBF250, NEXT150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL 190, CAC MID 100, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce le 09 janvier 1990 et prendra fin le 10 décembre 2040.

5.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS
France

Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40

Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

5.1.5 Historique du groupe Derichebourg

	2009 Renégociation de certains termes du crédit syndiqué 2007 et conclusions d'un crédit syndiqué "court terme" 2009
	2007 Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 millions d'euros pour refinancer les dettes existantes.
2006 D. Derichebourg devient Président-Directeur général de Penauille.	2006 Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres de la société JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
2005 Mise en œuvre de l'accord de rapprochement avec CFF Recycling. Augmentation de capital de 157 M€ et réduction de la dette à due concurrence. Émission d'ABSA.	2005 Prise de contrôle du groupe Penauille, détenu à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling, dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux entreprises.
2001-2002 Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement de Penauille après les attentats du 11 septembre 2001.	
1999 Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.	
1998 Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.	1998 Cotation sur le premier marché de la Bourse de Paris.
1994 Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris.	1996 D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.
1981 Ouverture des premières agences.	1987 – Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploités les activités de recyclage. – Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor, de l'intégralité de sa branche de collecte et traitement des ferrailles.
1970 Création de Penauille.	1977 Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.
	1963 Entrée à la Bourse de Paris.
	1956 Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

5.2 Investissements

Le mode de financement varie selon les projets. Les investissements sont financés par l'autofinancement, ainsi que par le recours à du crédit-bail et à des contrats de crédit moyen terme. Compte tenu de la crise économique, et des contraintes liées au respect de ses covenants bancaires, le Groupe a fortement diminué ses investissements pour l'exercice 2008-2009, en menant à leur terme les investissements lancés au cours de l'exercice précédent, mais en n'engageant pas de nouveaux investissements significatifs. Les investissements seront maintenus à un faible niveau au cours de l'exercice 2009-2010, afin de préserver la trésorerie du Groupe.

5.2.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements. Les objectifs poursuivis sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source par le développement d'une flotte de collecte.
- Une amélioration de sa productivité par la modernisation et le développement de l'outil de production.
- Le développement de son insertion en milieu urbain et, d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Développement et rationalisation du réseau d'agences.

Activité Services Aéroportuaires

- Renouvellement des équipements de piste.
- Acquisition d'équipements spécialisés permettant d'offrir des services à valeur ajoutée.

5.2.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en compte d'immobilisations) :

En millions d'euros	30-09-2009	30-09-2008	30-09-2007
Développement site de Houston		8	16
Derichebourg Umwelt – chantier Port de Nürnberg		7	
AFM Recyclage – chantier Nantes Schoelcher		4	
Fricom – unités de dépollution		2	
San Germano – développement collecte Sardaigne		15	
Développement collecte Polyurbaine		8	10
Eco-Phu : usine plastiques port Édouard-Herriot		2	
Autres investissements fonciers/infrastructures	34	14	18
Autres investissements dans équipements de production	16	7	8
Autres matériels de manutention et de transport	19	20	21
Autres bennes et caissons	1	4	
Autres investissements Environnement	0	4	2
Sous-total division Environnement	70	96	74
Activité Propreté	7	10	7
Autres investissements Multiservices	2	6	4
Sous-total division Multiservices	9	16	11
Amérique du Nord	9	15	11
Royaume-Uni	4	12	7
France	0	6	
Sociétés de déneigement	0	2	2
Autres	7	6	4
Sous-total division Servisair	21	41	24
Sous-total division Holding	1	6	5
TOTAL INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS	102	158	114

5.2.3 Investissements en cours

Compte tenu de la crise économique qui a impacté le Groupe, ce dernier a fortement réduit le lancement de nouveaux investissements dès le début de l'exercice 2008-2009, si bien qu'il a peu de programmes d'investissements en propre en cours à la clôture de l'exercice.

5.3 Événement postérieur

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes annuels ou consolidés au 30 septembre 2009 n'est intervenu entre le 1^{er} octobre et la date d'arrêté des comptes.

6. Aperçu des activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, ou encore l'assistance aéroportuaire. Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires. À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur

contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés. Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international. À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents. Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des Services Aéroportuaires, dont la croissance est corrélée à celle du trafic aérien. Servisair fournit des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste.

6.1 Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	30-09-2009		30-09-2008		Variation	Variation à périmètre et change constants
	en M€	en %	en M€	en %		
Services à l'Environnement	1 360,2	56,0 %	3 045,5	71,9 %	- 55,3 %	- 56,1 %
Services Aéroportuaires ⁽¹⁾	554,4	22,8 %	648,9	15,3 %	- 14,6 %	- 11,4 %
Multiservices ⁽¹⁾	515,8	21,2 %	541,9	12,8 %	- 4,8 %	- 4,1 %
Holding	0,8	-	2,6	-	- 69,2 %	- 24,5 %
Total	2 431,5	100,0 %	4 239,0	100,0 %	- 42,6 %	- 42,6 %

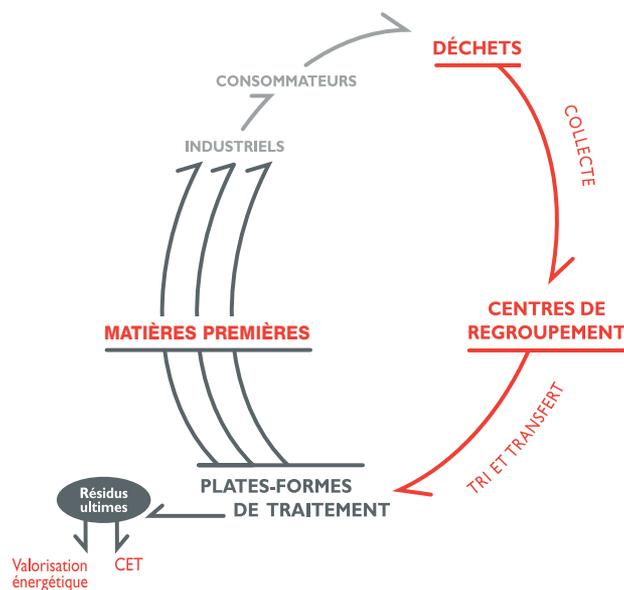
(1) Hors activités abandonnées ou cédées.

Chiffre d'affaires par zone géographique	30-09-2009		30-09-2008	
	en M€	en %	en M€	en %
Continent européen	1 722	71 %	3 138	74,0 %
Royaume-Uni et Irlande	299	12 %	391	9,2 %
Continent américain	411	17 %	710	16,7 %
Total	2 432	100 %	4 239	100,0 %

6.2 Activité Services à l'Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des

déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



6.2.1 Collecte, tri et valorisation

Avec une flotte de plus de 1800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition ;
- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques.

En fonction du type de produit collecté, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aérolitique, granulométrie... En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site.

Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour

produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries de zinc et de cuivre pour être valorisés et enrichis ; seul l'aluminium est traité par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux affineries, métallurgies, fonderies de pièces, principalement pour l'automobile. L'affinerie du Groupe produit 30 000 tonnes (production 2008-2009, en baisse de 25 % environ par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

La filière Plastiques

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe a étendu son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans un centre de collecte et de valorisation des plastiques dans le port Édouard-Herriot de Lyon, d'une capacité annuelle de 12 000 tonnes, soit la deuxième en termes de capacité en France.

6.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Derichebourg Environnement, à travers ses filiales POLYURBAINE (France) et SAN GERMANO (Italie), gère tous les types de déchets ménagers et tous les modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines ; emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, pièces hors d'usage des concessions automobiles...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets

vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, POLYURBAINE possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraissage...). Au cours de l'exercice, POLYURBAINE a été attributaire de trois des cinq lots mis en concurrence par la ville de Paris pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères. Depuis le 22/06/2009, le groupe DERICHEBOURG assure donc la collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans sept arrondissements de la capitale sur les dix confiés à des entreprises privées.

6.2.3 Prestation de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- gestion des déchets industriels avec sa filiale ECO-PHU ;
- gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) pour le compte des constructeurs automobiles ;
- traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels.

6.3 Activité Multiservices

L'activité de Services aux entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux collectivités.

Derichebourg Multiservices regroupe sous une même enseigne les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- maintenance aéronautique ;

La division est présente dans dix pays d'Europe, et compte 20 700 collaborateurs. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

6.3.1 Propreté

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en Europe, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques,

dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des collectivités locales.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage milieu tertiaire / traditionnel ;
- nettoyage milieu hospitalier ;
- nettoyage milieu hôtelier et prestations complémentaires ;
- nettoyage locaux publics ;
- nettoyage ateliers / outil industriel ;
- nettoyage matériel de transport ;
- nettoyage agroalimentaire ;
- nettoyage milieu nucléaire ;
- nettoyage milieu ultra propreté / salles blanches ;
- nettoyage surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, airbus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres

- 19 200 spécialistes de la propreté et des services associés
- 250 implantations en Europe dont 180 en France
- 15 000 clients privés et publics

6.3.2 Accueil et Services Associés

ULTEAM propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- gestion des déchets courants ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- déménagement interne, etc.

ULTEAM propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

6.3.3 Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble.

C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique - Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité industrielle
- Régulation et automates programmables
- Gestion technique centralisée et télésurveillance
- Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Aéraulique, hydraulique
- Traitement des fluides
- Laboratoires, salles propres, salles informatiques

Multitechnique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Courants forts, courants faibles
- Énergie de secours
- Énergies nouvelles
- Traitement des fluides

Maintenance des bâtiments

- Cloisons plâtrerie traditionnelles ou modulaires
- Revêtement de sols et de murs
- Menuiserie
- Décoration

Derichebourg Énergie en quelques chiffres

- 20 ans d'expertise en génie climatique et électrique
- 140 ingénieurs et techniciens

6.3.4 Intérim et recrutement

De l'intérim multispécialiste à l'intérim de spécialités, Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :

- logistique / distribution / transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
- industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
- BTP / second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO / PAO ;
- secrétariat / services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;

- comptabilité / informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
- banque / finances / crédit : du caissier au trader ;
- assurance / réassurance : du rédacteur au comptable - décompteur ;
- restauration / hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
- secteur du décolletage : soudeur / fraiseur ;
- interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Interim en quelques chiffres

- Des professionnels dans plus de 200 métiers
- 65 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 clients en France

6.3.5 Intérim Aéronautique

Le pôle Intérim Aéronautique de Derichebourg intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire. Les missions réalisées correspondent aux types de postes suivants.

Maintenance et production aéronautique (avion, hélicoptère)

- Mécanicien piste et hangar
- E.I.R. (Équipement Instrument Radio)
- ARCA (Armement cabine)
- Motoriste
- Technicien cabine
- Ajusteur-monteur (cellule d'avion, cabine, outillage)
- Câbleur
- Tourneur-fraiseur
- Soudeur
- Chaudronnier
- Opérateur composites
- Contrôleur CND
- Acheteur / préparateur de commandes / logisticien
- Bureaux d'études : dessinateur, technicien méthodes, projeteur, ingénieur, rédacteur...

Services Aéroportuaires

- Agent d'escale
- Agent de passage
- Agent de fret
- Litige bagages
- Agents de comptoir
- Agent d'opération
- Agent de trafic
- Agent de piste
- Cariste
- Tractiste-pushiste...

Derichebourg Interim Aéronautique en quelques chiffres

- 23 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 heures de formation en 2007

En 2009, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de service dans l'aéronautique : Derichebourg Évolution Formation.

6.3.6 Maintenance aéronautique

De la préparation industrielle à la livraison des appareils

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs...

De la mise en place du manuel d'entretien... à l'assistance technique pour la gestion d'actifs

Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation. Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil...).

Acteur majeur sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché.

L'offre globale de services comprend entre autres...

Pour les constructeurs

- Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production / contrôles, tests
- Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage / peinture temporaire / tractage et repositionnement
- Production et réparations : production de structures aéronautiques / lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations

Pour les compagnies tierces

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...)
- Maintenance base (hangar de 1 500 m² - Paris Orly) : maintenance programmée / modification et réparation d'aéronefs / stockage d'aéronefs / gestion des stocks / vérifications techniques / remplissage des bouteilles d'oxygène

En matière d'engineering

- Remise en conformité d'aéronefs / définition des manuels qualité / complète gestion technique / gestion de planning maintenance / support technique / analyses

- Approvisionnement en pièces détachées / gestion des réparations de composants / gestion de contrats groupés / analyses
- Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

- Dix ans d'expertise aéronautique
- 13 implantations en Europe
- Une filiale en Espagne : Atis Iberica
- 15 métiers complémentaires
- 950 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés
- 20 % de croissance organique annuelle depuis cinq ans
- Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes
- Prestataire de services pour 20 constructeurs

6.4 Activité Services Aéroportuaires

L'activité Services Aéroportuaires est exercée sous la marque Servisair, opérateur de référence, notamment en Angleterre, depuis plus de cinquante ans.

L'entreprise s'est donné pour ambition de devenir un opérateur global de référence dans le monde des services d'assistance aéroportuaires. Pour réaliser son ambition, Servisair développe, dans chacun de ses métiers, une offre intégrée de services au sol dont la valeur ajoutée contribue au développement de l'activité de ses clients, compagnies aériennes et aéroports, en visant la satisfaction de leurs propres clients, passagers ou chargeurs (fret). Servisair fait ainsi bénéficier ses clients d'une offre globale, c'est-à-dire leur donne accès à une étendue complète de services, à un niveau de qualité élevé et régulier sur le réseau géographique le plus grand et pertinent.

Cette stratégie s'accompagne de la mise en place d'une organisation en "Lignes de Service" centrées sur les clients :

- services d'assistance au sol (piste, passage et services techniques) ;
 - services cargo (toutes les opérations logistiques) ;
 - services de la chaîne du carburant (gestion d'achat du carburant et gestion des pleins des avions) ;
 - services aux aéroports (salons, transport, assistance aux personnes à mobilité réduite, Facilities Management de terminaux, gestion de centrale de dégivrage, déneigement).
- Elle est de plus appuyée par le regroupement sous une marque unique des Services Aéroportuaires, Servisair, qui a une longue histoire dans les Services Aéroportuaires, et réputée pour la qualité de ses prestations.
- Servisair est un des leaders mondiaux des Services Aéroportuaires, avec une présence sur 130 stations.
- Fort de son réseau mondial, Servisair offre aux compagnies aériennes et aux aéroports une gamme très large de services dans cinq métiers :

6.4.1 Services d'assistance en escale

Servisair propose aux compagnies une offre intégrée de services en "piste" ou au "passage", qui vise à augmenter la satisfaction de leurs passagers au coût le plus compétitif. Cette offre est proposée sur tout ou partie de leur réseau. Elle est modulaire et peut aller jusqu'à un service "clés en main" dans lequel Servisair gère complètement l'escale de la compagnie :

- enregistrement des passagers et des bagages ;
- embarquement ;
- contrôle des billets ;
- délivrance des billets ;
- transport des documents de vol des pilotes ;
- supervision ;
- manutention, chargement et déchargement des bagages ;
- coordination et contrôle des escales ;
- nettoyage des avions ;
- ravitaillement en eau potable ;
- vidange des eaux usées ;
- dégivrage des avions ;
- guidage, démarrage, poussage, tractage des avions ;
- maintenance des avions en escale.

De l'enregistrement jusqu'à l'embarquement, les équipes de Servisair prennent soin chaque année de plus de cent millions de passagers sur 130 stations. Pour cela, elles sont intégrées aux process des compagnies aériennes clientes et sont formées aux plus récentes technologies, y compris dans l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et d'enregistrement de ces dernières.

Chaque année, Servisair traite plus de 1,1 million de mouvements (arrivées/départs) d'avions dans le monde et traite plus de 500 000 tonnes à travers son activité Cargo.

Toutes les opérations sont conduites selon les spécifications propres à chaque compagnie aérienne, et en conformité avec les pratiques recommandées par IATA.

6.4.2 Services cargo

Servisair propose des solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'acheminement du fret ("supply chain") du chargeur au destinataire, qui optimisent la relation entre la compagnie et les autres opérateurs de la "supply chain" (douanes, GSA, Freight forwarders, etc.) :

- dédouanement des marchandises ;
- transports au sol du fret ;
- stockage ;
- montage et démontage des palettes ;
- gestion des conteneurs de produits dangereux ;
- produits périssables et animaux.

Sur ses centres majeurs, Servisair traite chaque année plus de 500 000 tonnes de fret et utilise les dernières technologies,

telles que le système informatisé ABS2000 utilisé au Royaume-Uni et en Irlande, qui permettent une transmission de l'information en temps réel au client concernant le traitement de ses marchandises.

6.4.3 Services aux passagers en aéroport

Dans ce métier, Servisair propose des services qui "facilitent" la vie des passagers dans l'aéroport :

- assistance aux passagers à mobilité réduite ;
- lounges/salons VIP ;
- navettes interaéroports ;
- sécurité aéroportuaire ;
- accueil aéroportuaire.

6.4.4 Services aux aéroports

Servisair offre une gamme de services destinés à assurer un fonctionnement optimal des infrastructures qui garantissent une fluidité des opérations au sol :

- gestion de Centrale de Dégivrage Avions ;
- "de-icing" des avions ;
- déneigement, salage des pistes ;
- gestion technique d'aéroports.

6.4.5 Services de gestion du carburant

Servisair offre aux compagnies aériennes une gamme de solutions qui leur permettent d'optimiser l'ensemble de leur processus de gestion du carburant :

- gestion d'achat de carburant ;
- gestion des pleins des avions.

6.5 Position concurrentielle

6.5.1 Résumé

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Veolia Environnement et Suez Environnement ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position prépondérante. Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

Pour l'activité Services aux Entreprises, portée par Derichebourg Multiservices et ses filiales, la concurrence est également fortement présente en France et à l'international, face à des acteurs comme ONET, ISS, Atalian, SAMSIC.

L'activité Services Aéroportuaires est confrontée à la concurrence de plusieurs opérateurs globaux, tels que SWISSPORT, Menzies, WFS ou Aviapartner.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée à environ un tiers. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

La part de marché de Derichebourg Multiservices estimée en France pour ses activités de multiservices est à 3 % d'un marché de 8,5 Md€.

Les statistiques afférentes aux Services Aéroportuaires ne sont pas aisément disponibles et de qualité.

6.5.2 Le marché du recyclage des ferrailles

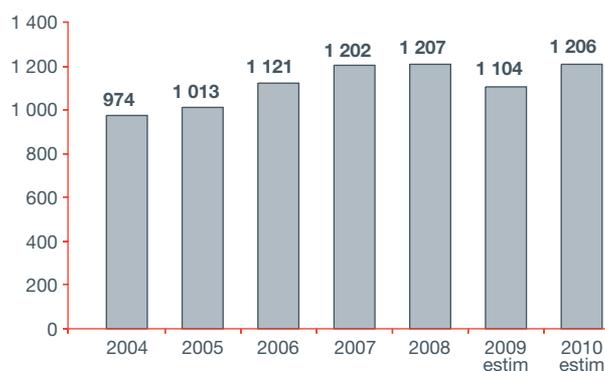
La ferraille est issue de la filière d'acier plat (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisable pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

La production d'acier à partir de la filière électrique représente un tiers de la production totale, et les ferrailles en constituent presque 100 %, de l'approvisionnement. Elles représentent aussi jusqu'à 20 % de la matière première transformée en hauts fourneaux. Ces données expliquent la demande et les perspectives favorables des ferrailles comme matières premières.

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés Guy Dauphin Environnement, SITA et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. La marque dans le métier du recyclage a une importance relative. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une certaine garantie de bon paiement. Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, de l'ordre de 20 %, ce qui constitue un facteur attractif, une intensité capitalistique de l'ordre de 4 % du CA et les investissements initiaux élevés qui y sont associés peuvent dissuader des nouveaux entrants ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

Consommation mondiale d'acier (en millions de tonnes)



Source : World Steel Association.

Entre 2004 et 2008, la consommation mondiale d'acier a crû en moyenne de 5,5 % par an. En 2009, elle devrait reculer de 8,5 %, sous l'effet de la crise économique. Les experts de la World Steel Association s'attendent à une reprise de 9,2 % en 2010. Ces données mondiales masquent de fortes disparités régionales. En effet, la Chine est devenue en 1996 le premier producteur mondial d'acier, et sa consommation a continué à progresser, d'environ 19 % en 2009, alors qu'elle a régressé presque partout ailleurs dans le monde. La baisse attendue pour 2009 est de 34 % pour les pays développés, et de 17 % pour les pays émergents. Les experts de la World Steel Association s'attendent, dans ces zones aussi, à une augmentation de la consommation en 2010, entre 12 % et 15 %.

La demande en ferrailles est liée à la demande en aciers, dont elle constitue une des matières premières.

Il existe un marché mondial de la ferraille, les prix se situant plus ou moins au même niveau dans l'ensemble des pays industrialisés.

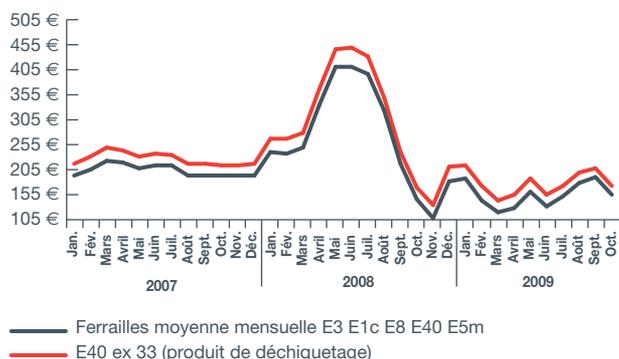
Après avoir atteint des sommets, les prix se sont effondrés à compter d'octobre 2008 et jusqu'au printemps 2009, avant de remonter très progressivement depuis.

Dans le même temps, le volume de ferrailles traitées, tant par le Groupe que par ses concurrents, se contractait significativement, le marché européen ayant été quasiment à l'arrêt de

novembre 2008 à mars 2009, sous l'effet des déstockages des aciéristes.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



6.5.3 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines : les chutes de production, les démolitions industrielles et les produits en fin de vie collectés. Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure 37 % des besoins en MNF.

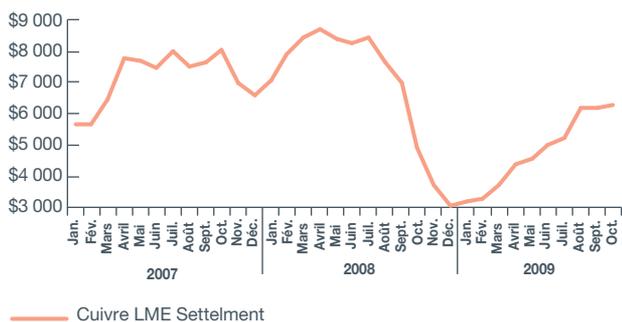
La seule récupération des produits en fin de vie assure 20 % de la consommation des MNF dans le monde. La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale. Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Des lancements de projets miniers ont été décalés dans le temps en raison des conditions défavorables sur les marchés des commodités (nickel, aluminium et cuivre) dans les années 1990. Le prix du métal spot constaté à cette période n'était pas attractif et les TRI de ces projets ressortaient à des niveaux dissuasifs. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule "mine de surface" disponible, et de plus, renouvelable ;

dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe. Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites n'existent pas dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

Cuivre LME Settlement



Aluminium LME Settlement



Nickel LME Settlement



La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- la forte demande mondiale, tirée par la Chine et par le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison du rationnement de l'offre. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

6.5.4 Le marché des Services aux Entreprises

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur "le core business") et la réduction des coûts.

6.5.4.1 La Propreté

Un marché porteur

Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 50 % en France. Le marché connaît une augmentation constante : environ 5,8 % (y compris inflation) par an sur la période 1995-2005 (source FEP).

Un marché fragmenté en voie de consolidation

Le seul marché européen de la propreté représente environ 121 000 entreprises.

En France, ce marché est évalué à environ 15 000 entreprises, dont 68 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les acteurs employant plus de 500 personnes représentent 44 % du chiffre d'affaires du secteur, pourcentage stable (source FEP).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (passage aux 35 heures, hausses du Smic) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts significatifs d'optimisation de la productivité opérationnelle.

6.5.4.2 Le marché de l'Intérim

Derichebourg Intérim a connu une forte croissance ces dernières années, tant pour l'intérim "classique" que pour l'interim aéronautique.

Le marché de l'intérim a connu quatre années de croissance continue (de 2004 à 2007), avant que la tendance ne s'inverse brutalement au second semestre 2008 puisque celui-ci est en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession (source PRISME). L'activité du groupe Derichebourg n'a pas échappé à cette tendance.

La dégradation s'est poursuivie et même accentuée sur le premier semestre de l'exercice 2009 puisque la profession a reculé de 35 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2008. Sur la totalité de l'exercice, l'activité Interim de Derichebourg n'a reculé que de 15 %, soit une meilleure résistance que celle de la profession, tout en demeurant bénéficiaire.

6.5.5 Le marché des Services Aéroportuaires

Un considérable potentiel de croissance lié à l'externalisation

Le coût de l'assistance aéroportuaire est majeur pour les compagnies aériennes.

Servisair estime que l'ensemble des services d'assistance aux passagers, d'assistance piste ou de billetterie représente environ 10 à 15 % des dépenses d'une compagnie aérienne. La réduction de ces coûts est critique. L'externalisation des services est une réponse à la recherche de réduction des coûts. Les compagnies aériennes se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent, auprès de sociétés spécialisées, l'ensemble de leurs activités annexes.

L'externalisation des Services Aéroportuaires est caractérisée par plusieurs tendances.

En Europe, la libéralisation, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des aéroports européens, est régie par la directive 96/97/EC du 5 octobre 1996.

Avant cette date, les aéroports d'Europe continentale étaient fermés à toute forme de concurrence, les prestations d'assistance étant assurées par le gestionnaire de l'aéroport ou par la compagnie aérienne nationale. La situation est différente en fonction des pays européens. Totalement libéralisée au nord (Royaume-Uni, Hollande, Irlande, Scandinavie), partiellement libéralisée en Allemagne, France, Autriche, Grèce et Belgique, elle est encore très fermée au sud (Espagne, Portugal, Italie), et en Suisse. Les compagnies aériennes "blue chips" accentuent l'externalisation de l'assistance aéroportuaire et adoptent une approche de moins en moins locale.

La même démarche est menée au sein des compagnies indépendantes ainsi qu'auprès des alliances (One World, Skyteam, Star Alliance) et vise à trouver sur l'ensemble des escales une même qualité de services ainsi qu'une tarification adaptée. Le marché des "low costs" a fortement progressé au cours des dernières années. Cependant, le secteur vient de connaître coup sur coup deux crises distinctes :

- à l'été 2008, une crise courte mais d'une intensité inouïe à cause de l'augmentation brutale du prix du pétrole, passé en quelques mois de 70 \$/ baril à 145 \$/ baril. Les compagnies les plus fragiles n'ont pas survécu à cette crise ;
- immédiatement après, à compter de l'automne 2008, une réduction du trafic aérien, tant pour les passagers que pour le fret aérien, à cause de la crise économique.

Après quatre années consécutives de croissance supérieure à 5 % (de 2004 à 2007) et une stabilité en 2008, le trafic aérien (mesuré en kilomètres x passagers parcourus) va reculer d'environ 4 % en 2009. Selon les prévisions de IATA de fin septembre 2009, il devrait augmenter de 3,2 % en 2010.

La crise est encore plus forte pour le fret aérien. Après six années consécutives de croissance, et un très léger déclin en 2008, le marché du fret va reculer de 14 % en 2009. Une progression de 5 % est attendue en 2010 selon les prévisions de septembre 2009.

Un marché dépendant du trafic aérien

La croissance des Services Aéroportuaires est principalement liée à celle du trafic aérien (passagers et marchandises) dont la reprise a été forte entre 2004 et 2008. Cette activité est également très saisonnière.

Le secteur des Services Aéroportuaires comporte une part importante de frais fixes (redevances payées aux autorités aéroportuaires en forte augmentation ces dernières années et frais de personnel). La baisse du trafic aérien, relatée dans le paragraphe précédent, a fortement influencé les résultats des "handlers", qui connaissent pour la majorité une baisse de leur chiffre d'affaires et de leurs résultats.

Peu d'acteurs crédibles sur un marché très éclaté

Le marché des Services Aéroportuaires est un marché très éclaté comprenant trois catégories d'acteurs : les concessionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes qui contrôlaient respectivement 20 et 55 % de ce marché en 2003 et qui devraient en contrôler respectivement 5 et 50 % en 2010 (source : estimations Servisair) et les opérateurs indépendants. Le segment des opérateurs indépendants devrait croître plus rapidement que le marché, en raison de la poursuite de l'effet de rattrapage entamé en 2004, des tendances à l'externalisation et de la libéralisation progressive des monopoles aéroportuaires.

Il existe cinq acteurs à réseau mondial et dont l'activité représente plus de 500 M€ (Swissport, Servisair, BBA-ASIG, Menzies, WFS). Le poids de ces opérateurs indépendants devrait continuer à croître, dans un contexte concurrentiel sur les principales plates-formes.

6.5.6 Sources d'information concernant les positions concurrentielles

Dans l'activité Services à l'Environnement, il existe peu de statistiques de qualité sur le positionnement relatif des différents intervenants.

Les données relatives à la production d'acier proviennent des statistiques de la World Steel Association.

Les cours des métaux proviennent de sources internes au groupe Derichebourg.

Dans l'activité Services aux Entreprises, les données relatives au marché de la Propreté sont issues des statistiques de la

FEP (Fédération des Entreprises de Propreté). Les données relatives au secteur du travail temporaire sont issues des statistiques de la fédération PRISME, qui regroupe les principaux intervenants du secteur.

Il n'existe pas de statistiques régulières relatives au secteur des Services Aéroportuaires. Les données sont issues des chiffres publiés par les différents intervenants.

6.6 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication

La marque utilisée Derichebourg correspond au nom de son actionnaire majoritaire qui a été substitué à la marque Penaille à la suite de l'absorption de CFF Recycling par Penaille Polyservices. Les parties ont convenu de l'établissement d'une convention de marque.

Le Groupe Derichebourg est propriétaire de brevets et de marques, en France et à l'étranger, qui ont une valeur certaine, en particulier dans l'activité Services à l'Environnement.

Cependant, la société estime que ses activités ne sont dépendantes d'aucun d'entre eux en particulier. Par ailleurs, la société n'est dépendante à l'égard d'aucune licence significative ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier. La société estime qu'elle n'est dépendante d'aucun client ou contrat particulier.

Le Groupe exploite les marques suivantes en France et à l'étranger :

- activité Services à l'Environnement : Derichebourg Environnement ;
- activité Services aux Entreprises : Derichebourg Multiservices, et ses déclinaisons dans les différents segments d'activité : Derichebourg Propreté, Ulteam, Derichebourg Intérim, Derichebourg Énergie, Derichebourg Atis Aéronautique ;
- activité Services Aéroportuaires : Servisair.

Dans l'activité Services à l'Environnement, les brevets déposés concernent les installations de pré-broyage (Europe et Amérique du Nord) et de triage de tubes. Ces brevets ont pour vocation de protéger les innovations techniques développées par le service technique de Derichebourg.

Les innovations dans le domaine de l'environnement sont protégées par le droit de propriété intellectuelle tant en France que dans les pays où ils ont été enregistrés. Les brevets dont Derichebourg Environnement est propriétaire ne font l'objet d'aucun accord de licence avec les filiales du Groupe ou avec des tiers.

7. Organigramme

7.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués des titres de participation des trois sociétés faitières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS, des titres CFF Immobilière, qui regroupe les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement et des titres Servisair GmbH. Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via deux crédits syndiqués :

- le crédit syndiqué 2007, d'un montant initial de 700 M€ ;
- le crédit syndiqué "court terme" 2009, qui permet au Groupe de disposer de 250 M€ de lignes confirmées jusqu'au 01/12/2010 ;
- Derichebourg SA dispose de conventions de compte courant de financement et de trésorerie rémunérés avec ses filiales.

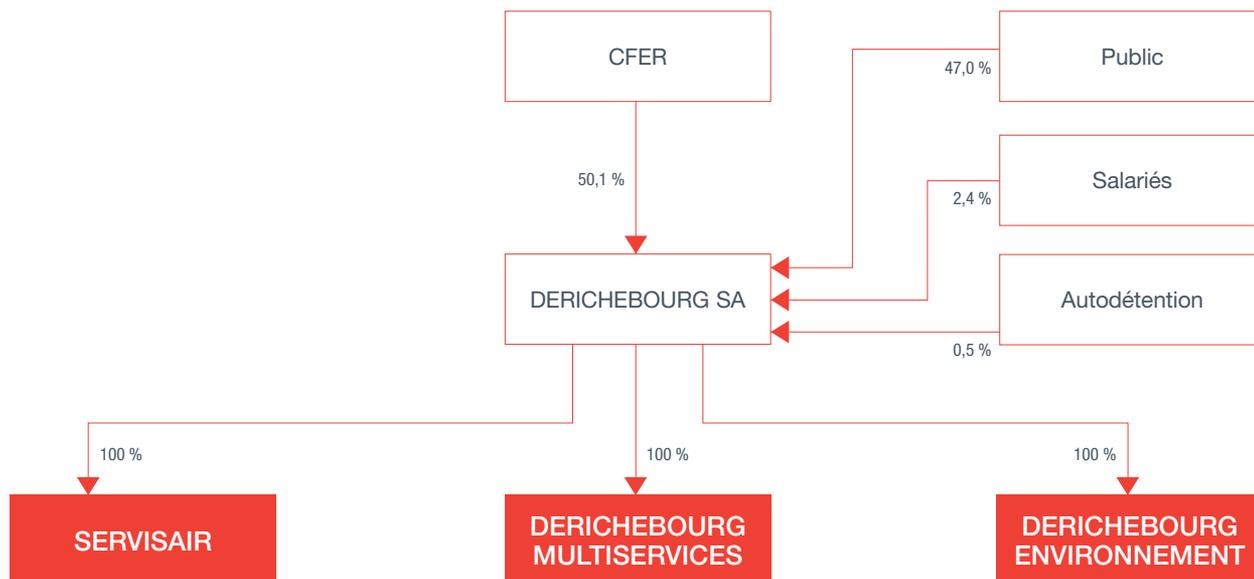
7.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (7.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (7.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Multiservices (7.2.3) ;
- organigramme détaillé de Servisair (7.2.4).

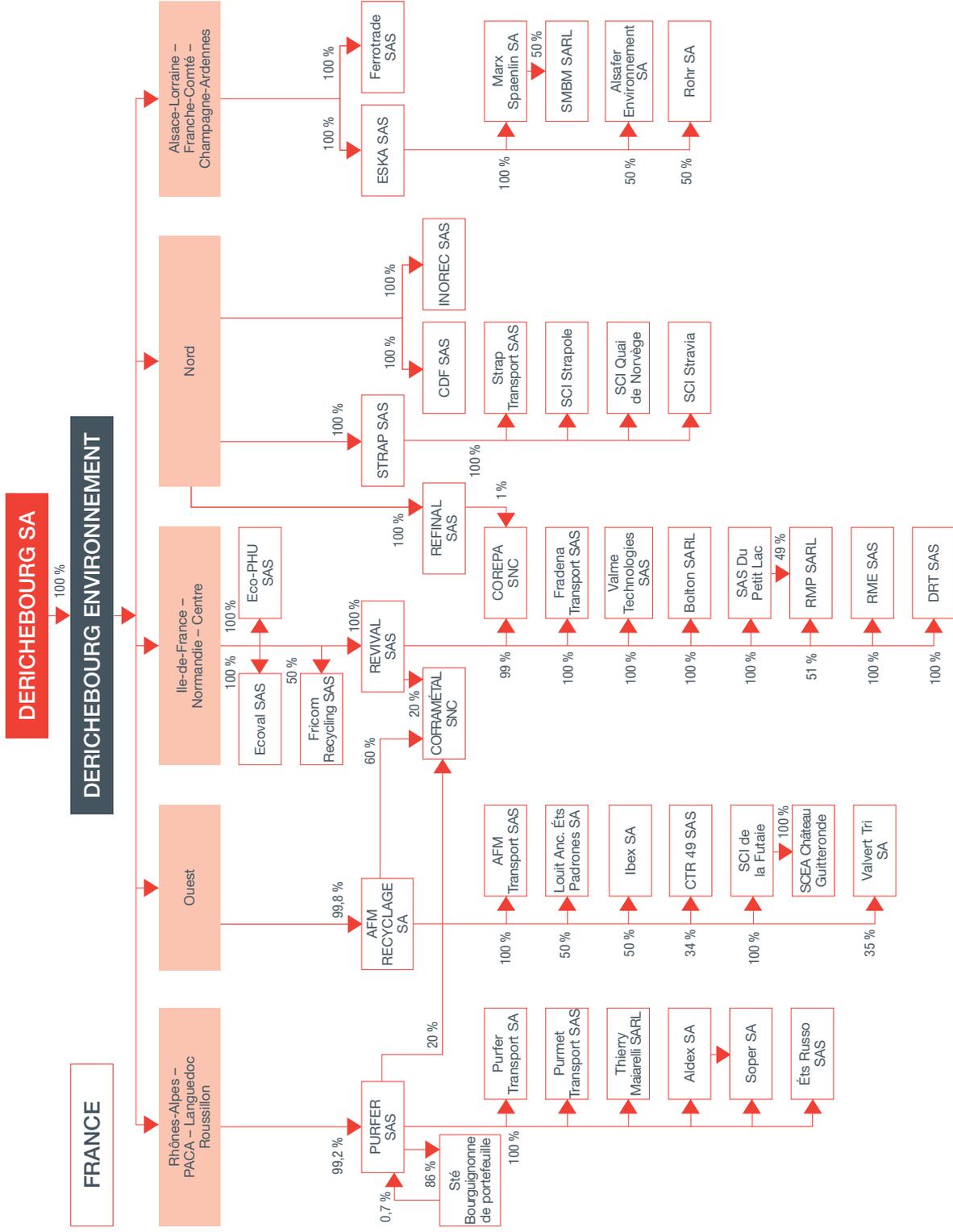
7.2.1 Organigramme synthétique du groupe et de ses actionnaires

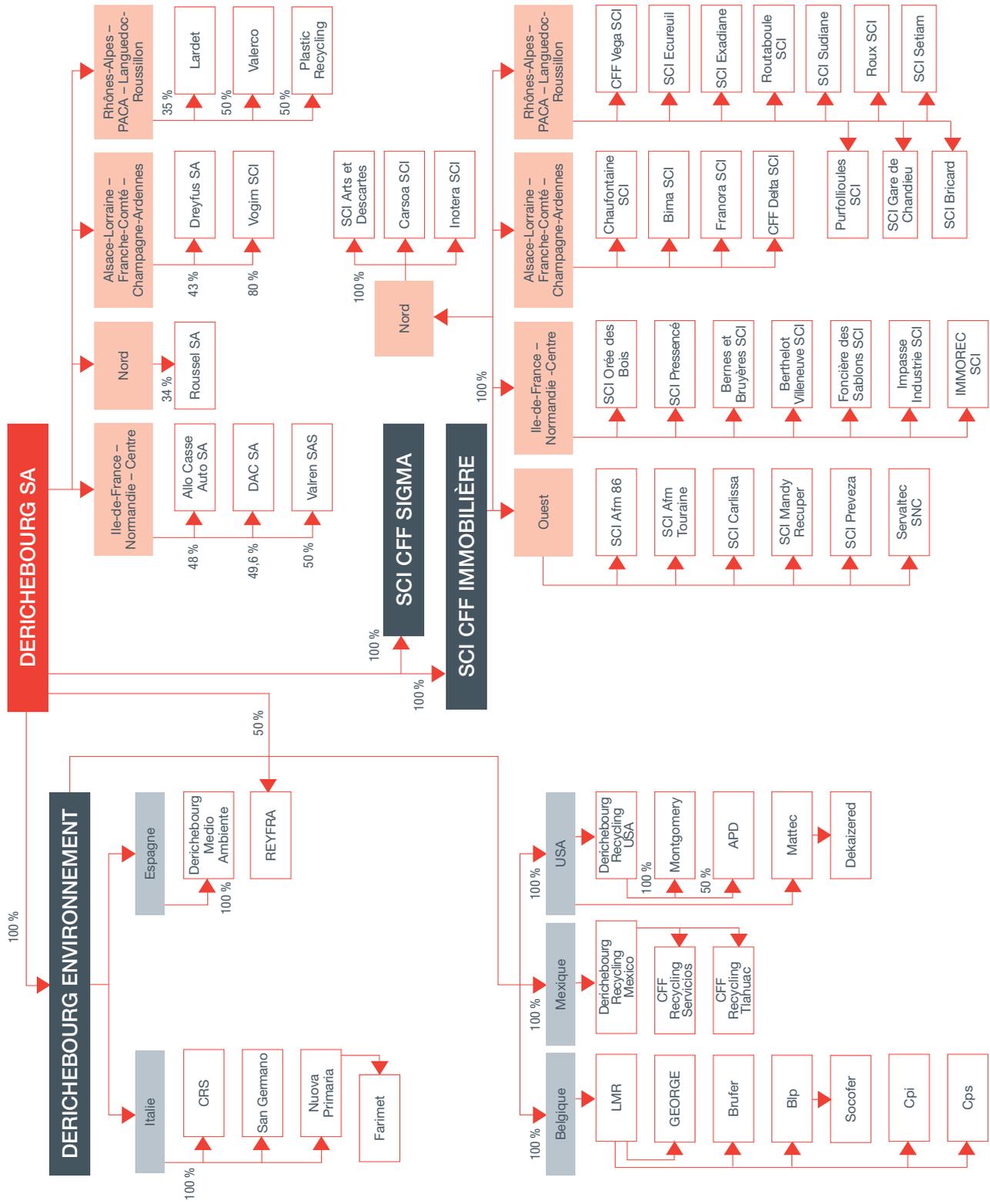
Le groupe DERICHEBOURG au 30-09-2009



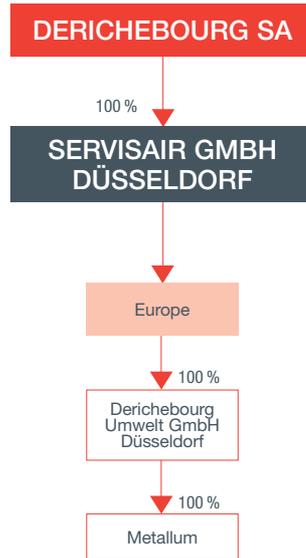
Les chiffres ci-dessus correspondent à la détention en capital.
La société CFER est détenue par la famille Derichebourg.

7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30/09/2009)



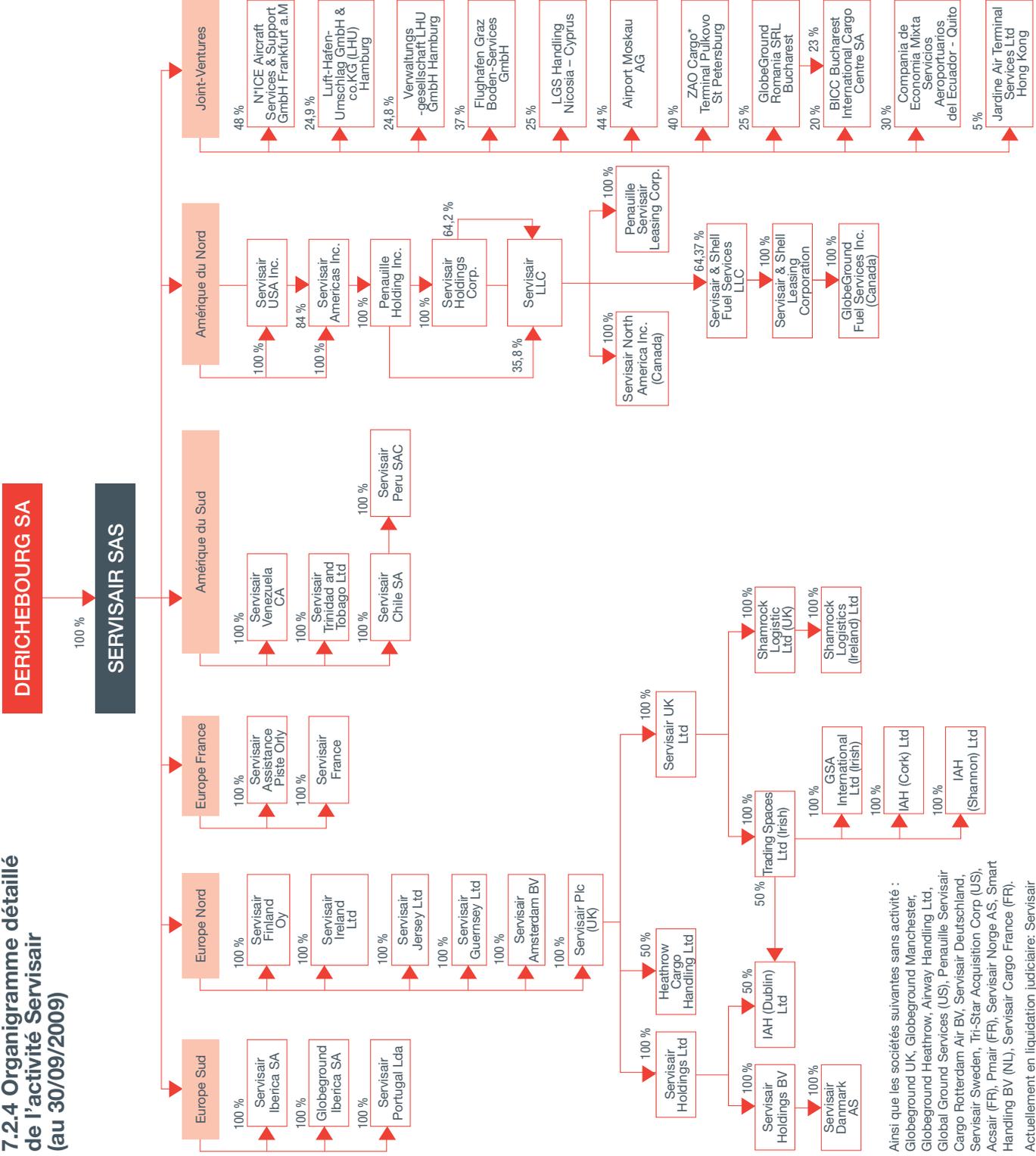


7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services Environnement (suite)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Globeground Brazil Ltda.

7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Servisair (au 30/09/2009)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité :
 Globeground UK, Globeground Manchester,
 Globeground Heathrow, Airway Handling Ltd,
 Global Ground Services (US), Penauille Servisair
 Cargo Rotterdam Air BV, Servisair Deutschland,
 Servisair Sweden, Tri-Star Acquisition Corp (US),
 Accair (FR), Pnair (FR), Servisair Norge AS, Smart
 Handling BV (NL), Servisair Cargo France (FR).
 Actuellement en liquidation judiciaire: Servisair
 Escalles (FR), Servisair Cargo (FR).

* En cours de transfert de Servisair GmbH à Servisair SAS.

7.3 Liste des filiales

La liste des filiales du Groupe est présentée dans la note 4.32 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.4 Intérêts minoritaires significatifs

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts minoritaires au bilan du 30/09/2009 est de 1 M€. La quote-part de résultat revenant aux intérêts minoritaires est de (0,2) M€.

8. Propriétés immobilières, usines, équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La nature et le montant des immobilisations corporelles des Activités Multiservices et Services Aéroportuaires n'appellent pas de commentaire particulier. Pour l'activité Services à l'Environnement, les immobilisations significatives concernent les catégories suivantes :

Propriétés immobilières

La stratégie du groupe Derichebourg consiste depuis de nombreuses années à être propriétaire, autant que faire se peut, des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 01/10/2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont deux terrains à la famille Derichebourg :

- la SCI de Fondeyre, 12 chemin de Fondeyre, 31000 Toulouse : un terrain avec bureau et atelier, moyennant un loyer annuel de 17 K€ ;
- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 28 K€.

Installations techniques

Il s'agit essentiellement de prébroyeurs, broyeurs, cisailles, aplatisseurs, matériels de tri pour l'activité de services à l'environnement, ainsi que les matériels et l'outillage des activités Services Aéroportuaires et Multiservices. Leur valeur brute totale est de 809,4 M€ (801,3 M€ au 30/09/2008). Compte

tenu de la politique d'amortissement, leur valeur nette est de 225,3 M€ (236,1 M€ au 30/09/2008).

Flotte de collecte de l'activité Services à l'Environnement

La flotte se compose de plus de 1 800 véhicules.

8.2 Questions environnementales : Activité Services à l'Environnement

Concernant l'activité recyclage, Derichebourg Environnement a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à travers la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels.

Dans le cadre de son activité de recyclage, la consommation de matières premières apparaît marginale et limitée principalement à l'affinage d'aluminium et à la séparation des matières par flottation dans les unités de tri post-broyage.

Différentes actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols.

L'effort de Recherche et Développement se maintient dans le traitement des résidus de broyage.

Au cours de l'exercice, Derichebourg Environnement a continué ses investissements dans le secteur du marché des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), en relation avec le gain de nouveaux marchés et le renforcement des cahiers des charges des éco-organismes.

Le suivi et la gestion des questions environnementales de Derichebourg Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable environnement.

8.2.1 Indicateurs

Concernant Derichebourg Environnement et pour l'ensemble des filiales françaises (hors Polyurbaine) nous obtenons les données suivantes :

Indicateurs	Consommation d'eau (milliers de m ³ /an)	Consommation d'électricité (GW/an)	Consommation fuel et carburant (millions de litres/an)	Consommation huile - lubrifiants (milliers de litres/an)	Consommation gaz (millions de m ³ /an)
Exercice 2008/2009	151	78	13	425	4,1
Exercice 2007/2008 ⁽¹⁾	149	93	16	504	5,8
Exercice 2006/2007	141	86	16	512	5,5
Exercice 2005/2006	159	88	15	523	5,7
Exercice 2004/2005	163	85	16	570	5,5
Exercice 2003/2004	130	87	14	581	6,5
Exercice 2002/2003	111	86	14	654	8,1
Variation 2008/2009	1 %	- 16 %	- 15 %	- 16 %	- 29 %

(1) Donnée consommation d'eau 2007/2008 rectifiée.

La consommation d'eau est stable. Elle concerne principalement les activités de tri post-broyage, les travaux de bétons de certains sites, le nettoyage des engins de chantier et l'alimentation de réserves anti-incendie.

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le dézingage de tôles métalliques par électrolyse. La baisse sur l'exercice est en liaison avec la baisse générale d'activité.

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires). La baisse sur l'exercice est en liaison avec la baisse générale d'activité.

La consommation d'huile et de lubrifiant se rapporte aux engins et équipements de chantiers (notamment les presses et cisailles hydrauliques).

La consommation de gaz concerne principalement l'activité d'affinage d'aluminium, en forte baisse du fait d'un arrêt prolongé d'un des fours sur le dernier exercice.

2 400 tonnes de matières premières ont été consommées via l'achat de silicium pour la production d'aluminium et de matières spécifiques permettant de maintenir des densités appropriées pour la séparations de métaux non ferreux dans les unités de tri post-broyage.

Certifications et agréments

Le groupe Derichebourg Environnement maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2008/2009, la situation était la suivante :

- ISO 9001 : 85 sites certifiés, 16 en cours ;
- ISO 14000 : 4 sites certifiés, 14 en cours ;
- Agréments VHU : 69 sites agréés, 2 en cours ;
- Rubrique 2711 (DEEE) : 34 sites agréés, 36 en cours.

8.2.2 Travaux réalisés en faveur de l'environnement

Le montant total des investissements réalisés en France par Derichebourg Environnement dans le domaine de l'environnement sur son activité recyclage est de 3,8 M € sur l'exercice 2008/2009.

Domaine concerné	Montant investi sur 2008-2009	Répartition	Montant investi sur 2007-2008	Montant investi sur 2006-2007	Montant investi sur 2005-2006	Montant investi sur 2004-2005
	en K€		en K€	en K€	en K€	en K€
Protection des sols	221	6 %	1 909	1 524	4 169	10 089
Gestion des déchets	1 055	28 %	3 955	2 790	2 049	1 607
Traitement des eaux usées et eaux de pluie	1 041	27 %	1 028	145	113	2 069
Prévention des incendies	81	2 %	142	62	59	106
Réduction du bruit	1 306	34 %	27	20	249	138
Radioprotection	37	1 %	95	73	116	130
Espaces verts	55	1 %	124	29	15	15
Protection de l'air	0	0 %	102	119	57	649
Total	3 796	100 %	7 382	4 762	6 826	14 802

La protection des sols s'est traduite par des travaux de réfection et d'aménagement de nouvelles aires bétonnées sur nos centres de valorisation.

La gestion des déchets a concerné principalement les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) avec la mise en place de plusieurs sites de dépollution avant broyage, la dépollution des VHU (Véhicules Hors d'Usages) et la poursuite d'investissements sur le traitement des résidus de broyage.

Le traitement des eaux usées et eaux de pluie a concerné essentiellement l'amélioration des réseaux de traitement des eaux (cinq sites).

La prévention des incendies a concerné la mise en place de réserves d'eau, de points de distribution et l'installation de dispositifs de protection contre la foudre.

La réduction du bruit s'est traduite notamment par la mise en place de capotage de certains matériels, en particulier avec des travaux importants sur le nouveau broyeur de Nantes.

La radioprotection a concerné le remplacement de portiques de détection de radioactivité.

La mise en place d'espaces verts concourt à l'amélioration des paysages en zone industrielle.

La protection de l'air, qui concerne la mise en place de dispositifs visant la réduction des poussières, n'a pas nécessité de travaux sur l'exercice.

8.2.3 Dépenses engagées en faveur de l'environnement

La surveillance du respect environnemental des centres de valorisation de Derichebourg Environnement nécessite l'engagement de plusieurs types de dépenses, pour l'exercice 2008/2009, les données collectées auprès des filiales françaises (hors Polyurbaine) s'établit comme suit.

Nature de la dépense environnementale	Montant 2008-2009 en K€	Montant 2007-2008 en K€	Montant 2006-2007 en K€	Montant 2005-2006 en K€	Montant 2004-2005 en K€
Analyse des déchets générés ou valorisés	13	30	17	12	29
Analyse des rejets dans l'environnement	153	96	84	103	61
Entretien et maintenance des installations protégeant l'environnement	273	345	114	124	259
Autres dépenses environnementales	165	83	146	232	191
Total	604	554	360	470	540

Les analyses des déchets concernent principalement les résidus de broyage et le contrôle des émissions atmosphériques d'un site spécifique.

L'analyse des rejets dans l'environnement porte essentiellement sur les analyses des eaux renvoyées dans le milieu naturel après traitement, ainsi que sur certaines analyses d'air et de sol.

L'entretien et la maintenance des installations protégeant l'environnement concernent principalement la vidange des débourbeurs-déhuileurs, le nettoyage des filtres des rejets gazeux et le contrôle des portiques de détection de la radioactivité.

Les autres dépenses environnementales concernent, par exemple, l'établissement de bilans environnementaux ou des mesures de bruit.

9. Examen de la situation financière et du résultat

L'exercice 2008-2009 a été négativement impacté par la crise, à l'origine d'une part de la forte décroissance de l'activité des Services à l'Environnement et, d'autre part, de la dépréciation des écarts d'acquisition pour un montant total de 122,6 millions d'euros.

Après un premier semestre clôturé avec un résultat opérationnel courant consolidé négatif, le deuxième semestre s'est conclu avec un bénéfice opérationnel courant consolidé de 25,2 millions d'euros, portant celui de l'exercice à (5,4) millions d'euros.

Les Services à l'Environnement ont connu une forte décroissance des volumes et des prix. Le premier semestre a été affecté par un effet stock négatif évalué à 25 millions d'euros environ. Un net redressement s'est opéré au cours du deuxième semestre conclu par un résultat opérationnel positif. Néanmoins, la diminution de l'EBITDA année entière des services à l'environnement explique celle observée au niveau du Groupe.

À périmètre constant, dans un contexte de crise Servisair a amélioré sa performance. Les décisions de restructuration prises antérieurement et cette année encore ont fait de Servisair un opérateur adapté à ce temps de crise.

L'activité Multiservices a témoigné de sa capacité de résistance en dégageant, comme Servisair, un résultat opérationnel courant positif après un très bon deuxième semestre. Il est le fruit de l'inscription de cette activité dans une dynamique positive que permet l'organisation mise en place.

Les comptes de l'exercice 2007-2008 ont été retraités pour les rendre comparables avec ceux de l'exercice clôturé suite au classement en activité discontinuée des activités arrêtées et pour tenir compte des cessions ou arrêts intervenus dans l'exercice de sociétés.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,4 milliard d'euros et se répartit comme suit :

- Services à l'Environnement : 56 % ;
- Services Aéroportuaires : 23 % ;
- Multiservices : 21 %.

9.1 Événements marquants

Dans l'activité Environnement

Les Services à l'Environnement ont connu une baisse d'activité de 33,1 % en volume par rapport à l'exercice précédent, à peu près uniformément répartie sur la zone Europe et le Mexique. La décroissance a été plus forte aux États-Unis (40,4 %).

L'exercice a connu la mise en service de deux nouveaux centres de recyclage l'un à Nantes et l'autre à Nuremberg. Par contre, les projets d'implantation portuaires à Bordeaux et Séville se poursuivent avec un effet retard dû à la crise.

La filiale de collecte d'ordures ménagères Polyurbaine a démarré en juin 2009, le contrat gagné à l'issue de l'appel d'offre organisé par la ville de Paris, qui porte sur sept arrondissements, parmi les dix confiés au secteur privé. Par ailleurs, Polyurbaine a répondu conjointement et solidairement avec Remondis à l'appel d'offre lancé par le SEDIF pour la gestion de la distribution de l'eau de 144 communes en Ile-de-France. Le marché actuel est estimé à 380 millions d'euros.

Le Groupe continue sa progression dans le recyclage des D3E. Il collabore avec Envie, une association d'insertion qui prend en charge une large partie de la phase 1 – dépollution des déchets électroménagers collectés. Le Groupe a également investi à Marignane dans une deuxième unité fixe de recyclage des Gros Electro-Ménager froids complétant ainsi les moyens déjà mis en œuvre : une unité fixe à Bruyère-sur-Oise, capable de traiter 25 000 tonnes de réfrigérateurs par mois comme celle de Marignane et deux unités mobiles.

Avec les nouvelles attributions en propre pour une large part et celles obtenues conjointement avec d'autres acteurs, le Groupe traite près de 60 % du marché du recyclage des GM froids et plus de la moitié des GM hors froids.

Enfin, le deuxième semestre a confirmé l'importance des matières premières issues du recyclage dans l'économie mondiale. Il se conclut par un résultat opérationnel courant positif sous l'effet de la hausse des prix des métaux. La fin du déstockage intervenu à l'issue du premier semestre, la demande des pays d'Asie, la poursuite de l'ouverture de capacité de production favorisent le retour de demandes additionnelles de matières premières, dont les ferrailles pour les aciéries électriques. Celles-ci représentant plus du tiers de la production mondiale d'acier.

Dans l'activité services Aéroportuaires

L'exercice a été marqué par une diminution du chiffre d'affaires qu'expliquent la réduction des plans de vol, l'incidence de la faillite de certaines compagnies aériennes clientes ainsi que la forte baisse de l'activité Cargo. Au niveau mondial, le trafic passager aurait été réduit de 5 %, et celui du fret marchandises de 15 %, avec des réductions plus fortes encore dans certains pays de l'OCDE.

L'exercice a été marqué par une amélioration de la performance malgré la crise économique (+ 1,5 % d'EBITDA par rapport à l'exercice précédent), mais aussi par des difficultés sociales en France.

Des mesures de restructuration ont dû cette année encore être prises, qui se sont traduites par la fermeture en France de l'activité Cargo, aux États-Unis des activités non rentables à Chicago et JFK, Cardiff et Luton. Par ailleurs, Services Assistance Piste Orly a perdu sa licence d'exploitation à Orly. L'ensemble du personnel pouvait bénéficier d'un transfert chez les sociétés repreneuses, certains l'ont refusé.

Les titres de la société Snowlift (51 % du capital) ont été cédés suite à une décision de justice pour un montant de 3,5 M\$ dégageant une plus-value de même montant.

Dans ce contexte de crise, SERVISAIR a néanmoins amélioré sa rentabilité. Avec un EBITDA en progression de 1,5 % à 47,5 millions d'euros, il dégage une rentabilité mesurée par le ratio EBE courant /CA égale à 8,6 % au lieu de 7,2 % l'exercice précédent, devenant ainsi l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Les actions d'ajustement des coûts comme la politique commerciale sélective menée expliquent cette performance.

Dans l'activité Multiservices

Le pôle Multiservices a confirmé son caractère de valeur défensive dans cette année de crise, avec un retrait de l'EBITDA limité année entière à (16,9 %). Il a par ailleurs dégagé un résultat opérationnel courant positif sur le deuxième semestre confirmant les anticipations formulées, fruit d'une dynamique commerciale que lui permet, sa restructuration achevée, l'organisation commerciale mise en place. Sur cet exercice, l'activité en milieux sensibles, démarré

il y a moins d'un an, a dès à présent un carnet de commandes de prestations signées de 30 millions d'euros réalisables sur plusieurs exercices.

L'intérim généraliste a été fortement impacté par la crise économique qui a conduit le Groupe à retarder la constitution d'un réseau d'agences sur tout le territoire. L'intérim spécialisé tourné pour une large part vers le secteur aéronautique, a moins souffert de la crise. Il a ouvert une école de formation qui a vocation à délivrer des diplômes qualifiants.

L'activité de prestation de maintenance aéronautique et celle d'assemblage ont résisté à la crise.

Des progrès sont escomptés des activités à l'international et de l'activité dans l'énergie.

Le Multiservices va bénéficier de ses efforts commerciaux dans les secteurs à valeur ajoutée dont l'aéronautique, le nucléaire, l'alimentaire, le luxe...

Les deux filiales intervenant l'une dans la sûreté et l'autre dans la sécurité ont été cédées à la société SEPA, propriété d'un professionnel de ces secteurs qui développe ces activités sous la dénomination de Vigimark. La société de Sûreté a fait l'objet d'une liquidation en cette fin d'année suite à la perte par Vigimark de plusieurs de ses contrats.

Dans l'activité Holding

Dans le cadre du plan d'économie, le CABCL a été cédé à un groupe d'investisseurs.

La société est partie prenante à plusieurs contentieux dont celui avec M. Jean Claude Penauille. Elle a fait appel de la décision exécutoire du tribunal de commerce de payer le solde du prix (40 millions d'euros.) des actions JCP Participations.

La procédure initiée par l'AMF a donné lieu au dépôt d'un mémoire en défense en cours d'instruction par la commission des sanctions. La société n'a pas été saisie par d'autres juridictions.

9.2 L'activité du Groupe : situation financière

9.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	30-09-2009 12 mois	30-09-2008 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	1 360,2	3 045,5	- 55 %
EBE courant en % du CA	55,6 4,1 %	236,1 7,8 %	- 76 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	(15,8) n/a	167,4 5,5 %	n/a
PMV s/actifs non courants	(0,1)	(0,2)	
Dépréciation des écarts d'acquisition	(5,8)		
Résultat opérationnel	(21,7)	167,2	n/a

Sous le double effet de la diminution du prix et des volumes, le chiffre d'affaires a diminué de 55,3 % par rapport à l'exercice précédent et ressort à 1,36 milliard d'euros.

Les volumes ont diminué de 33,1 % soit 33 %, en ferrailles et 34,5 % en métaux non ferreux ; le total commercialisé s'élève à 4 493,6 milliers de tonnes.

La réduction de l'offre trouve son origine dans le ralentissement économique à l'origine de la diminution des déchets. En effet, si la demande comme l'offre s'est réduite, son niveau demeure tel qu'elle crée une tension sur les prix. À titre d'illustration, il convient de noter que les prix en cette période de crise demeurent toujours plus élevés que ceux observés jusqu'en 2003.

Le besoin durable et croissant de matières premières des pays émergents, notamment la Chine devenue premier pays producteur mondial d'acier, dont celles commercialisées par le Groupe en est à l'origine.

L'EBE courant ressort à 48,5 millions d'euros sur le second semestre, ou un montant total année entière de 55,6 millions d'euros. La baisse de l'EBE de l'Environnement explique celle du Groupe. Le résultat opérationnel de l'exercice ressort en perte à 21,7 millions d'euros après 72 millions d'euros amortissement et 5,4 millions d'euros de dépréciation d'écarts d'acquisition en Italie et 0,4 millions d'euros en France. Le résultat opérationnel du second semestre a été significativement positif.

9.2.2 L'activité Services Aéroportuaires

En millions d'euros	30-09-2009 12 mois	30-09-2008 retraité ⁽¹⁾ 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	554,4	649,0	- 15 %
EBE courant en % du CA	47,5 8,6 %	46,8 7,2 %	1 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	24,5 4,4 %	23,5 3,6 %	4 %
Coût des restructurations		(7,0)	
Conséquences sur compagnies aériennes crise coût kérosène		(2,6)	
Dépréciation des écarts d'acquisition	(40,0)		
Résultat de cession de participations	2,4		
Résultat opérationnel	(13,1)	13,9	n/a

(1) résultat de l'exercice 2007-2008 retraité des activités abandonnées en 2008-2009.

Le chiffre d'affaires décroît de 14,6 %, à 554,4 M€. pour les raisons précédemment expliquées. Cette baisse du chiffre d'affaires ne nuit pas à la progression de l'EBE qui progresse en période de crise de 1,5 %, à 47,5 M€, conséquence d'un

second semestre encore en progression par rapport au premier. La politique d'adaptation de l'outil industriel couplée à une politique commerciale sélective montre tous ses effets. La productivité croît avec un taux d'EBE porté à 8,6 % du

chiffre d'affaires. Après la dotation aux amortissements, 23 millions d'euros, la provision pour dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisées au 31 mars 2009, 40 millions d'euros, le résultat de cession 2,4 millions d'euros, le résultat

opérationnel s'élève à (13,1) millions d'euros. Le solde des activités abandonnées est une perte de 12 millions d'euros.

Les sociétés Servisair Escales, Servisair Assistance Piste Orly, Servisair Cargo ont été arrêtées.

9.2.3 L'activité Multiservices

	30-09-2009	30-09-2008 retraité ⁽¹⁾	Variation
En millions d'euros	12 mois	12 mois	%
Chiffre d'affaires	515,8	541,9	- 5 %
EBE courant	11,3	13,6	- 17 %
en % du CA	2,2 %	2,5 %	
Résultat opérationnel courant	2,2	4,9	- 55 %
en % du CA	0,4 %	0,9 %	
Coût des restructurations		(3,2)	
Dépréciation des écarts d'acquisition	(76,8)		
Résultat opérationnel	(74,6)	1,7	n/a

(1) résultat de l'exercice 2007-2008 retraité des activités abandonnées en 2008-2009.

Le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices se replie de 4,8 % à 515,8 millions d'euros.

L'activité Sécurité cédée sur l'exercice est classée en activité abandonnée et ne figure pas dans les chiffres 2008.

Le poste Propreté France, près de la moitié du chiffre d'affaires, voit sa rentabilité progresser comme celle du pôle aéronautique.

La progression de ces deux activités a été partiellement compensée par le retrait de la rentabilité de l'intérim, et surtout de celle de l'énergie devenue fortement négative.

Après prise en compte de la dotation aux amortissements, 9,2 millions d'euros, et de la dépréciation des écarts d'acquisition de 76,8 millions d'euros, le résultat opérationnel ressort en perte à 74,6 millions d'euros. L'impact négatif des sociétés abandonnées est de 3,5 millions d'euros qui provient à parité de Derichebourg Sûreté (1,7) millions d'euros et de Derichebourg Sécurité (1,7) millions d'euros.

9.2.4 L'activité Holding

	30-09-2009	30-09-2008 retraité ⁽¹⁾	Variation
En millions d'euros	12 mois	12 mois	%
Chiffre d'affaires	1,2	2,6	- 54 %
EBE courant	(12,4)	(12,1)	n/a
en % du CA	n/a	n/a	
Résultat opérationnel courant	(16,3)	(16,5)	n/a
en % du CA	n/a	n/a	
Coût des restructurations		(0,2)	
Perte de valeur sur terrains	(3,0)		
Résultat opérationnel	(19,3)	(16,7)	n/a

(1) résultat de l'exercice 2007-2008 retraité des activités abandonnées en 2008-2009.

Le résultat opérationnel de l'activité holding ressort en perte à 19,3 millions d'euros. La cession du CABCL est enregistrée

dans la ligne activité abandonnée et impacte négativement les comptes pour un montant de 6 millions d'euros.

9.3 L'activité du Groupe, situation financière

Les résultats du Groupe

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à (128,7) millions d'euros après une provision de 125,6 millions d'euros au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition et de certains actifs. actifs qui résultaient des tests d'impairment au 31 mars 2009. Ils avaient conduit le Groupe à comptabiliser ces provisions pour dépréciation. Elle fige dans les comptes des valeurs d'actifs susceptibles pourtant d'évaluer favorablement dans l'avenir.

Cette dépréciation recouvre principalement :

- l'impairment Services Aéroportuaires : 40 millions d'euros ;
- l'impairment Multiservices : 76,8 millions d'euros ;
- une perte de valeur sur le terrain de Poissy : 3 millions d'euros.

Avant ces provisions, le résultat opérationnel ressortirait négatif à (5,4) millions d'euros.

Après prise en compte des frais financiers nets de 57,3 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de frais bancaires amortis sur l'exercice et correspondant à la charge des crédits structurés (2007 et 2009), le résultat avant impôts ressort en perte à 189,4 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires activés s'élève à 40,2 millions d'euros dont 39,4 millions d'euros sur le périmètre de l'intégration fiscale en France.

Compte tenu de l'impôt payé, par certaines sociétés étrangères, le produit net d'impôt ressort à 28,6 millions d'euros et le résultat après impôt s'élève à (160,8) millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est une perte de 179,1 millions d'euros dont (0,2) millions d'euros revenant aux minoritaires. Il s'entend après la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et de la contribution négative des activités abandonnées.

9.4 Évolution de la dette

La dette financière évolue comme suit :

En millions d'euros	30-09-2009	30-09-2008
Dette financière	1 022,7	892
Trésorerie active	(77,0)	(108,8)
Créances liées aux contrats de location financière	(6,4)	(8)
Endettement net	939,3	775,3

La dette financière nette qui ressortait à la clôture des comptes semestriels, au 31 mars 2009, n'a pas permis le respect des covenants bancaires prévus au contrat du crédit syndiqué. Après négociations avec les partenaires financiers du Groupe, il a été signé un avenant n°1 au contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} juin 2007 qui modifie la marge applicable et un avenant n°2 à ce même contrat qui autorise un nantissement supplémentaire des titres Derichebourg. Ce deuxième avenant modifie également les ratios à respecter. Il a enfin été conclu un contrat de crédit syndiqué "court terme" qui permet au Groupe de disposer d'un financement court terme confirmé de 250 millions d'euros jusqu'au 1^{er} décembre 2010.

9.5 L'activité propre de Derichebourg SA, maison mère

Derichebourg SA exerce principalement son rôle de holding des trois sociétés faitières du groupe. Elle assure le financement des trois activités dans la mesure où c'est elle qui porte le crédit syndiqué.

Derichebourg SA demeure propriétaire de 100 % du capital de la SCI CFF Immobilière, dans laquelle sont logés les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement, et diverses participations.

En millions d'euros	30-09-2009 12 mois	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois
Chiffre d'affaires	3,6	4,5	5,4
Résultat d'exploitation	(6,8)	(0,4)	(6,2)
Résultat financier	(39,9)	6,2	64
Résultat courant	(46,7)	5,8	57,8
Résultat net	(51,3)	44,6	49,5

Derichebourg SA a comptabilisé en produits financiers un dividende de 183,1 millions d'euros dont 41,9 millions d'euros versés par Derichebourg Environnement et 140,4 millions d'euros versés par Servisair GmbH après la cession de ses actifs à Servisair SAS.

Les activités aéroportuaires initialement partagées entre les deux groupes acquis antérieurement (Servisair en 1998, et Globe Ground en 2001) ont été regroupés de telle sorte que Servisair SAS contrôle l'entièreté du pôle.

Derichebourg SA a enregistré une provision pour dépréciation d'actifs et de titres de participation de 213, 5 millions d'euros.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité du Groupe s'élèvent à 54,7 M€, contre 265,6 M€ au cours de l'exercice précédent. Cela provient essentiellement du recul de l'EBITDA dans l'activité Services à l'Environnement. Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à (125) M€, contre (134,6) M€ pour l'exercice précédent. La ventilation des principaux investissements de l'exercice est fourni en 5.2. Les flux de financement s'élèvent à 144 M€, contre (73,1) M€ pour l'exercice précédent. Ils représentent le service de la dette du Groupe (paiement d'intérêts). En conséquence, la position de trésorerie nette s'est améliorée de 73 M€ sur l'exercice.

10.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un crédit syndiqué de 700 M€ signé le 01/06/2007 et avenanté les 15/07/2009 et 31/07/2009 ;
- un crédit syndiqué court terme et ses modalités d'application, signés le 31/07/2009, permettant au Groupe de disposer de 250 M€ de lignes confirmées jusqu'au 01/12/2010.

Ces deux contrats de crédit syndiqué ont été signés par Derichebourg SA.

Le Groupe a également recours au financement de ses actifs corporels par crédit-bail.

10.2.1 Conditions d'emprunt

Les conditions d'emprunt sont décrites dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en section 20 :

- risque lié au niveau d'endettement ;
- risque lié au respect des ratios et engagements financiers ;
- description des principales modalités des contrats de crédits syndiqués.

10.2.2 Structure de financement

La structure financière consolidée présente un endettement net de 939 M€. L'endettement a progressé de 164 M€ entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009. Il convient de signaler que le Groupe n'a pas procédé au 30/09/2009 à des cessions de créances remplissant les critères de décomptabilisation au

regard d'IAS 39. Par ailleurs, le Groupe a décaissé sur l'exercice 40 M€, majorés des intérêts de retard correspondant au paiement du solde des titres JCP Participations auprès de M. Penauille, suite à un jugement. Le Groupe a interjeté appel de ce jugement.

Compte tenu de l'impact de la crise économique sur les résultats de l'activité Services à l'Environnement, le groupe ne respectait pas au 31/03/2009 les covenants au titre de son contrat de crédit syndiqué signé le 01/06/2007. Dans ces conditions, le Groupe Derichebourg et ses banques prêteuses ont signé au cours de l'exercice :

- l'avenant n° 1 au contrat de crédit syndiqué conclu le 01/06/2007, qui modifie la marge applicable au crédit ;
- l'avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué conclu le 01/06/2007, qui autorise le nantissement de 49 % supplémentaires de titres Derichebourg Environnement. Cet avenant modifie également les ratios que le Groupe doit respecter dans le cadre de ses covenants ;
- un contrat de crédit syndiqué "court terme", qui permet au Groupe de disposer de lignes de financement confirmées de 250 M€ jusqu'au 01/12/2010. Les titres Servisair SAS, CFF Immobilière, et SCI CFF Sigma ont été nantis au profit des prêteurs de ce crédit. Les covenants sont les mêmes que ceux figurant dans l'avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué signé le 01/06/2007.

Par ailleurs Derichebourg SA et la plupart des filiales françaises ont signé un contrat d'affacturage, annexe du contrat principal de 250 M€. Le crédit syndiqué signé en juillet 2009 est en effet utilisable prioritairement par tirage d'une caution égale au montant maximum de cessions de créances que les signataires du contrat d'affacturage peuvent effectuer. Il est ensuite utilisable par tirage revolving à hauteur du solde de la ligne non utilisée sous forme de caution. Une ligne court terme revolving de 14 M\$ utilisable aux Etats-Unis complète l'enveloppe et une ligne moyen terme d'un montant de 7 M€ a été entièrement utilisée sous forme de crédit-bail en Allemagne.

Au 30/09/2009, le Groupe respecte les covenants de "levrage" et de "coverage" tels qu'ils ont été déterminés dans l'avenant n° 2.

Le Groupe remboursera le 31/12/2009 l'échéance de 50 M€ prévue par le crédit syndiqué de juin 2007.

Le Groupe est confiant dans les perspectives de retour à la profitabilité année entière compte tenu des perspectives d'amélioration propres à chacun de ses métiers. Il mettra en oeuvre les actions nécessaires à son désendettement.

10.2.3 Financement des filiales

Le crédit syndiqué de juin 2007 et le crédit syndiqué "court terme" de 2009 ont été conclus par Derichebourg SA. Derichebourg SA a conclu avec chacune de ses filiales des secteurs Services à l'Environnement et Multiservices une convention de compte courant de financement et de trésorerie rémunérée, afin de mettre à la disposition des filiales les fonds nécessaires à leur financement. Derichebourg SA a également conclu une convention de trésorerie et de financement avec Servisair SAS. Dans le même temps, Servisair

SAS a conclu de telles conventions, sur la base du même texte, avec chacune de ses filiales.

10.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Ces éléments sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés, dans la note 4.11.1.5 du paragraphe 20.1.5.

11. Recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Dès à présent et à titre d'exemple, Derichebourg Environnement dans l'entièreté de sa filière recyclage est techniquement en mesure de recycler au moins 85 % d'un Véhicule Hors d'Usage, soit le taux exigé par la réglementation.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution. Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse.

Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 40 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques. Son partenariat avec Plastic Omnium, à travers la filiale commune Plastic Recycling, permet au Groupe d'acquiescer une compétence dans l'identification, le tri et le recyclage des différents types de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Ces actions permettent actuellement de réduire de 10 % la part des produits mis en décharge avec des objectifs croissants pour les années qui viennent, accompagnant les objectifs des directives VHU et DEEE.

Même si Servisair et Derichebourg Multiservices cherchent à être à la pointe des procédés et technologies de leur secteur, il n'existe pas à proprement parler d'activité de recherche et développement dans ces activités.

12. Informations sur les tendances

Le Groupe estime que l'exercice s'ouvre sur des perspectives en amélioration dans chacun de ses métiers.

Son métier historique contribuera pour une large part à la poursuite du redressement du résultat déjà constaté au second semestre de l'exercice clôturé.

De même, Servisair sera favorablement impacté par les succès commerciaux obtenus en fin d'exercice et par la reprise,

postérieurement à la date de clôture, de l'activité Ground Handling du groupe Go Ahead sur 11 aéroports au Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires concerné est d'environ 55 millions d'euros par an, source de synergies importantes.

Enfin, Derichebourg Multiservices bénéficiera de l'apport de l'activité en milieux sensibles qui, moins d'un an après son démarrage, a conclu pour 30 millions d'euros environ de contrats en prestations.

13. Prévisions ou estimations de bénéfice

Néant.

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30/09/2009

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG	Administrateur, Président du conseil d'administration et Directeur général	Conseil du 29-06-06 Conseil du 29-06-06	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-09
Bernard VAL au siège de la société : 119, avenue du Gal-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 24-06-04	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-09
Matthieu PIGASSE au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Conseil du 25-10-05	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-09
Boris DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Thomas DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12

14.1.2 Informations et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction (art. L.225-102-1 al. 4 du code de commerce)

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du conseil d'administration et Directeur général

Monsieur Daniel DERICHEBOURG est le Président-Directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2009

Président-du conseil d'administration	CFER	
Président	FINANCIÈRE DBG Derichebourg Environnement	SERVISAIR SAS Derichebourg Multiservices
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur	PARIS SUD HYDRAULIQUE	
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO SERVISAIR PLC DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR UK Ltd CFF UK Ltd
Gérant	SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES SCI FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX	SCI FINANCIÈRE DES SOURCES DBG SOCIÉTÉ CIVILE DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	De SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHATEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	De STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent à l'étranger	De Derichebourg SA (Selmar SA)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2005

Président-Directeur général de CFF Recycling et JCP Participations.

Président du directoire de DJC.

Administrateur de C.A.B. Corrèze Limousin.

Monsieur Bernard VAL, administrateur

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (groupe ou hors groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2009

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Membre du conseil de surveillance et vice-président	GINGER	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2005

Président, administrateur d'ASF
Censeur du conseil d'administration de la société SMTPC
Administrateur de l'Établissement public des Autoroutes de France (ADF)
Administrateur de Vinci, vice-président de Vinci
Administrateur de Vinci-Concessions, Président de Vinci-Concession
Membre du conseil de surveillance de Ginger

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur PIGASSE exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2009

Associé-Gérant et Directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du conseil d'administration	Éditions Indépendantes	
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2005

Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate and Investment Bank
Membre du conseil de surveillance du Groupe Lucien Barrière

Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2009

Président-Directeur général	Derichebourg Énergie	
Président	Derichebourg Intérim Aéronautique Derichebourg Intérim Derichebourg Home Services Derichebourg Technologies	Derichebourg Multi-Assistances Derichebourg Services Industries Derichebourg Atis Aéronautique Derichebourg Propreté
Administrateur	CFER	Derichebourg Énergie
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI Les Sophoras SCI Les Peupliers Derichebourg Espaces Verts	ULTEAM Miroir 2000 SCI Haute-Garonne PSIMMO Civitas
Représentant permanent	Derichebourg Propreté (Société SAM Derichebourg MC)	
Président des filiales étrangères	Derichebourg Multiservices Ltd (UK) Derichebourg Multiservices Ltd (Ireland) Derichebourg Multiservices Ltd (Manx) INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd	INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	AGYR LUXEMBOURG SAFIRA	Derichebourg Multiservizi Spa SELMARSA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2005

Président-Directeur général de Groupe LN
Directeur général de la société Derichebourg Multiservices
Directeur général délégué des sociétés Derichebourg Sécurité et Derichebourg Sûreté
Membre du directoire et Directeur général de la société DJC
Administrateur de : CFF Recycling ; JCP Participations ; AUBNET ; Les Services PECO ; GROUPE LN ; CABCL ; Derichebourg Sécurité
Représentant permanent de CFF Recycling (Société Derichebourg) ; de JCP Participations (Sociétés Agyr et Derichebourg Énergie), de Derichebourg Multiservices (sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Énergie), DERICHEBOURG (Sociétés Derichebourg Intérim et Servisair France), de SERVISAIR FRANCE (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Sûreté), de Derichebourg Propreté (Derichebourg Sécurité)
Gérant de SEMI, Derichebourg Prévention Sécurité Formation, AGS et Proverre

Monsieur Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30/09/2009

Directeur général délégué et administrateur	SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY	
Directeur général délégué	SERVISAIR France	
Administrateur	SERVISAIR ORLY	SERVISAIR ROISSY
Gérant	SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY	SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	FJBCC (Société CFER)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2005

Administrateur de CFF Recycling
Membre du conseil de surveillance de DJC

14.1.3 Administrateur élu par les salariés et censeur

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés, ni de censeur.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception des deux baux décrits en 8.1, existant entre les SCI de Fondeyre et des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg, de la convention d'assistance administrative, financière et

commerciale conclue par Derichebourg Environnement avec la société Financière DBG, et de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg, il n'existe aucun autre conflit d'intérêt entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

15. Rémunérations et avantages

15.1 Rémunérations et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre société ainsi que par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

	2008-2009	2007-2008
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe		
Rémunération variable		
Jetons de présence/tantièmes	228 000	228 000
Total	228 000	228 000

	2008-2009	2007-2008
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	97 500	97 500
Rémunération variable	40 000	20 000
Jetons de présence		
Total	137 500	117 500

	2008-2009	2007-2008
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	78 000	70 600
Rémunération variable	10 000	
Jetons de présence		
Total	88 000	70 600

	2008-2009	2007-2008
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

	2008-2009	2007-2008
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

Aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Sans objet.

15.3 Options de souscription consenties et levées

Il n'y a pas de plans de stock-options en cours dans le groupe Derichebourg.

15.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société

Néant pour l'exercice 2008-2009.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du conseil d'administration et prévoit notamment que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société ou à l'une de ses filiales

Les informations sont décrites en 19.2.

16.3 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (art. L.225-37 du Code de commerce)

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

La société ne s'est pas appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour la rédaction de ce rapport.

Gouvernement d'entreprise

À ce stade, bien qu'appliquant certaines dispositions du rapport AFEP-MEDEF, "Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" ; dans sa gouvernance, en particulier les dispositions relatives à l'existence d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, l'émetteur ne se réfère pas à un code de gouvernance qu'il appliquerait en totalité.

16.3.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du Président-Directeur général et de quatre administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées", un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la société et de son groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des

points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

	Mandat	Date de nomination
Daniel DERICHEBOURG	Président-Directeur général	CA du 29 juin 2006
	Administrateur	CA du 29 juin 2006
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004
Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007

Pouvoirs du Président-Directeur général

Lors de sa nomination, le conseil d'administration réuni le 29 juin 2006 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la société sera dorénavant assurée par le président du conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-Directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la société.

Toutefois, le président requiert habituellement l'accord préalable du conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

Organisation des travaux du conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2008 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 12 mars 2008, le conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 12 décembre 2008

- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Traduction de la crise économique dans les comptes et incidence possible en terme de financement.
- Analyse des restructurations en cours ou projetées.
- Crise financière et incidence sur le financement.
- État des actions judiciaires concernant Derichebourg SA ou à caractère spécifique sur ses filiales.
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels.
- Examen des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation au Président concernant les avals, cautions et garanties.
- Abandon de créance au profit de la filiale Globeground Iberica.
- Convention de licence de marque Derichebourg.
- Gouvernance d'entreprise (Rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne (art. L.225-37 du Code de commerce). Examen des rémunérations des mandataires sociaux. Comité d'audit.
- État des actions judiciaires concernant Derichebourg SA ou à caractère spécifique sur ses filiales.
- Point sur l'état de la levée des conditions suspensives du protocole d'accord Rotamfer.
- Programme de rachat d'actions.

Séance du 7 mai 2009

- Contexte d'arrêté des comptes semestriels et état de la dette du Groupe.
- Procédures en cours.
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Attribution à la filiale Polyurbaine des marchés de Paris.
- Rappel de la cession des activités "Sûreté" et "Sécurité".
- Situation de la filiale Servisair Cargo.
- Sortie du SRD de la Société.

Séance du 2 juin 2009

- Examen et arrêté des comptes consolidés semestriels.
- Renégociation des conditions de crédit avec les établissements financiers et mise en place de financements nouveaux.
- Arrêté et approbation des documents financiers et prévisionnels.
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Séance du 28 juillet 2009

- Revue des contrats de financement - Délivrance de cautions dans le cadre du contrat de financement.
- Approbation de la renégociation des conditions de crédit avec les établissements financiers et de la mise en place de financements nouveaux.

- Approbation du contrat d'affacturage au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Garantie à conférer à la Banca Monte Pashi Belgio au titre des crédits à accorder à la filiale George et Cie.
- Abandon de créance au profit de la filiale Knights Cleaning Services.

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la société, 119 avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 Paris.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ont été établis et communiqués dans les meilleurs délais à tous les administrateurs.

Le taux de moyen de participation a atteint 65 %.

Fonctionnement du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration de la société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du conseil ;
- la mission du conseil ;
- les modalités de réunion du conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au conseil par visioconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié sur décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition, et ce compte tenu des modifications intervenues dans la composition du conseil, et notamment de la démission d'administrateurs indépendants intervenue ces trois dernières années. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Comité d'audit

Le comité d'audit a été suspendu depuis juillet 2006 et ne s'est pas réuni depuis cette date. Il a été décidé qu'il serait réactivé au cours de ce nouvel exercice 2009-2010 avec la nomination d'un nouvel administrateur indépendant.

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 octobre 2005, a décidé de suspendre l'activité du comité des rémunérations ainsi que la nomination des membres jusqu'à nouvelle décision.

16.3.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et trois divisions opérationnelles, les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises et les Services Aéroportuaires. Le siège regroupe la Direction générale et les services fonctionnels centraux.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-Directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont définies au sein de chaque société en tenant compte des principes directeurs définis par le siège

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

L'information et la communication

L'objectif de la société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La Direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des "savoir-faire" d'une entité à l'autre.

Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

Les comités

Il existe pour chaque division un comité de suivi de l'activité.

Le comité Environnement réunit tous les quinze jours neuf membres :

- Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président-Directeur général ;
- Monsieur Bernard REGIS, Directeur général adjoint et directeur financier ;
- Madame Sophie MOREAU-FOLLENFANT, Directrice des Ressources humaines ;
- Monsieur François SELTON, Directeur commercial de la division Ferrailles ;
- Monsieur Patrick CIAMPI, Directeur du développement "Prestations de Services" ;

- Monsieur Bertrand BONY, Directeur de la division "métaux non ferreux" ;
- Monsieur Olivier POLLIART ; Président de la filiale Purfer ;
- Monsieur Didier GROULT, Président de la filiale AFM RECYCLAGE ;
- Monsieur Thomas DERICHEBOURG, Administrateur.

Pour le pôle Multiservices, des réunions mensuelles par métiers ont lieu sous la direction de Monsieur Boris DERICHEBOURG avec les responsables et directeurs opérationnels de chaque métier.

S'agissant de l'activité Propreté, des réunions sont tenues avec les différents directeurs régionaux et le Président de l'activité Propreté, Monsieur Boris DERICHEBOURG.

Pour le pôle Services Aéroportuaires, il existe trois comités de direction ou Executives Committees présidés par Monsieur Abderrhamane EL AOUFIR, président du groupe Servisair.

Pour les États-Unis et le Royaume-Uni, les Executives Committees se réunissent six fois par an avec la participation des présidents et directeurs opérationnels des filiales américaines et anglaises.

Chacun des deux comités comprend actuellement sept membres. Pour le reste du monde, un Executive Committee se réunit une fois l'an sur plusieurs jours. Il est composé de Monsieur EL AOUFIR, en sa qualité de président, et du directeur, en charge de la coordination des activités "Reste du monde".

La Direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La Direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

16.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées par la Direction comptable du Groupe, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles. La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La Direction comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Pour cela elle s'appuie sur les procédures suivantes :

- **définition et communication des principes comptables du Groupe ;**

- **définition et communication des instructions de clôture.** Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les "packs" de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables financiers des divisions qui en assurent la diffusion auprès des filiales du Groupe ;

- **développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.** La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;

- **communication des informations comptables et financières** à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

16.3.4 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages aux mandataires sociaux. La rémunération perçue par le président directeur général a été versée par la société DBG Finances. Les rémunérations des dirigeants sont présentées dans la section 15 du document de référence.

Par ailleurs, il est rappelé que la suppression de l'allocation des jetons de présence avait été décidée par le conseil d'administration le 14 décembre 2007. Le conseil d'administration du 8 décembre 2009 a proposé de réintroduire des jetons de présence.

16.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. "Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire

représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale."

16.3.6 Informations prévues par l'article L.225-100-3

À l'exception de la structure de détention du capital de la société décrite en 18.1 et de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 21.2.5, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'OPA.

Perspectives

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, la société poursuivra ses efforts pour améliorer ses outils et procédures de contrôle interne afin d'accroître la qualité des travaux internes en termes de performance et de pertinence de l'information délivrée au profit des tiers, actionnaires ou non.

Le Président-Directeur général
Daniel DERICHEBOURG

16.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société DERICHEBOURG SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations.

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2009

Les Commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie QUINT

17. Salariés



L'expertise

Façonnés par des années d'expérience, de recherche et d'innovation, nos savoir-faire métier sont reconnus et promus par une politique ambitieuse de recrutement, de formation et de partage des meilleures pratiques.



Le sens du service

Dans chacun de nos métiers, le sens du service est une valeur essentielle qui inspire notre action au quotidien et nous pousse à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de nos clients.



Le développement durable

Au travers de ses activités, le Groupe Derichebourg est au cœur des questions environnementales. Il est porté par la volonté de contribuer à la mise en œuvre de modes de développement durable.



L'ambition internationale

Pour répondre aux attentes de ses clients multinationaux, Derichebourg est aujourd'hui présent dans plus de 30 pays et à même de proposer une offre de services homogène, partout où il intervient.

Nos valeurs s'inscrivent naturellement dans la démarche soutenue par le Global Compact auquel notre Groupe entend adhérer.

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Effectifs

Au 30 septembre 2009, les effectifs du Groupe Derichebourg sont de 39 036 personnes.

Par activité, la répartition est la suivante :

	30-09-2009	30-09-2008
Multiservices	20 670	24 298
Services Aéroportuaires	13 666	17 746
Services à l'Environnement	4 575	4 515
Holding	125	238
Total effectifs	39 036	46 797

Par pays, la répartition est la suivante :

Pays	30-09-2009	30-09-2008
France	18 787	23 261
Royaume-Uni	6 393	7 071
Portugal	2 304	2 208
Espagne	1 682	1 601
Italie	1 241	1 162
Irlande	1 186	1 318
Pays-Bas	437	389
Finlande	227	231
Allemagne	165	166
Belgique	136	145
Autres	11	13
Sous-total Europe	32 569	37 565
États-Unis	3 413	6 011
Canada	1 594	1 799
Trinidad	867	866
Vénézuela	333	333
Chili	89	120
Mexique	82	98
Autres	89	5
Sous-total Amérique	6 467	9 232
Total	39 036	46 797

La loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations économiques, dite loi NRE, a rendu obligatoire dans son article 116 la publication dans le rapport annuel d'informations relatives aux engagements sociaux et environnementaux.

Le contenu de ces obligations a été précisé par divers décrets et arrêtés d'application en date des 20 février et 30 avril 2003.

Pour la suite de cette section 17 – Salariés, le Groupe Derichebourg a choisi pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 de communiquer les informations sociales consolidées sur le seul périmètre français (sociétés intégrées sur 12 mois), compte tenu des grandes disparités selon les pays dans la définition même de notions telles que le temps de travail, l'absentéisme, la sous-traitance, les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité, et de la difficulté de les traduire dans un recueil d'indicateurs pertinents.

17.1.2 Les difficultés de recrutement

Les principales sources de difficulté de recrutement de personnel sont liées notamment :

Dans les métiers de la propreté :

- organisation du travail : temps partiel et horaires décalés ;
- faible attractivité du secteur : absence de reconnaissance sociale, méconnaissance des technicités des emplois proposés ;
- faiblesse des rémunérations.

De nombreux collaborateurs intègrent nos métiers sans en avoir une réelle connaissance, souvent au terme d'un parcours d'insertion chaotique. L'objectif de notre politique de recrutement est de permettre à nos collaborateurs de découvrir des métiers techniques et qualifiés ainsi que de réelles possibilités d'évolution professionnelles et personnelles.

Le Groupe s'inscrit dans une logique de fidélisation de ses collaborateurs par la pérennisation des emplois et la mise en œuvre de parcours professionnels.

Ainsi le Groupe développe plusieurs actions consistant en une mise en commun des candidatures reçues, au développement d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences destinée à favoriser la mobilité inter-métiers, sous-tendue par l'élaboration de plans de formation susceptibles de développer la polyvalence, le développement d'outils tels que des répertoires de compétences, une CVthèque, des entretiens de progrès, des centres de formation ; toutes mesures ayant vocation à détecter les aspirations, les aptitudes et les potentiels à évoluer au sein des différents métiers du Groupe.

17.2 Temps partiel – Spécificité de l'activité propreté

Derichebourg Propreté emploie 70 % de son effectif à temps partiel, avec une durée moyenne mensuelle du travail de 54 heures, alors que dans les entreprises relevant de la convention collective de la Propreté, l'horaire moyen mensuel est de 95 heures (source professionnelle FEP novembre 2008). Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux spécificités du métier. Le secteur de la propreté a une forte pratique du temps partiel, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les salariés de la profession sont très souvent multi-employeurs.

Derichebourg Propreté a pour objectif, tant que faire se peut, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché, et également en proposant des avenants de remplacement d'autres salariés absents.

Les salariés à temps partiel travaillent pour la plupart sur des chantiers définis, avec des horaires fixes souvent décalés, permettant de multiples possibilités d'organisation et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le recours aux contrats à durée déterminée

Les CDD chez Derichebourg Propreté représentent 14 % de l'effectif de l'entreprise, dont 74 % pour pallier le remplacement du personnel absent et 26 % pour le surcroît d'activité (essentiellement dans le cadre de travaux spécifiques et ponctuels). En outre, l'entreprise n'a que très faiblement recours à l'intérim.

La pratique de Derichebourg Propreté est comparable à celle de la branche de la Propreté.

Ces personnes sont prioritaires dans l'accès à des CDI lorsque des postes s'ouvrent au recrutement.

17.3 Diversité

Au sein de la branche de la Propreté, en 2006 les femmes occupaient 69 % des emplois, part en augmentation par rapport à 2005 (66 %) et très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (42 %).

Par ailleurs, le taux de féminisation de l'encadrement de la branche s'établit à 24 %.

Le taux de féminisation de Derichebourg Propreté s'établit quant à lui à 56 %, pour atteindre 27 % de l'encadrement.

Le Groupe DERICHEBOURG est sensible à la promotion des femmes.

17.4 Organisation – Dialogue social

Au sein de la division Propreté, l'exercice 2008-2009 a permis de concrétiser, au travers de la signature d'accords collectifs structurels, les efforts de restauration du dialogue social initiés par la Direction durant l'exercice précédent.

À cet égard, la direction et les partenaires sociaux se sont associés dans une dynamique constante de négociation collective visant à bâtir un socle conventionnel commun dépassant les simples obligations mises à la charge des entreprises par les dispositions impératives de la branche de la Propreté.

L'ensemble des négociations a été centré sur des axes de développement durable et sur la mise en exergue de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, qui se positionne désormais en tant qu'entreprise citoyenne.

Les négociations ont été menées selon une méthodologie de dynamique participative avec les partenaires sociaux.

Conformément à l'accord d'entreprise relatif aux cadre et modalités de la représentation du personnel et à l'exercice du droit syndical signé le 12 septembre 2007, le fonctionnement des instances représentatives du personnel a été redéfini et rationalisé, tout en consacrant une place principale à l'ensemble des instances de proximité (délégués du personnel, délégués de chantier, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et en instituant des organes de coordination (Commission de coordination régionale et nationale de l'activité des CHSCT). Les nouvelles instances représentatives issues des élections intervenues en décembre 2008 et janvier 2009 se sont donc déployées dans cet esprit.

Enfin, un accord triennal sur l'emploi des personnes en situation de handicap, signé le 26 juin 2008, définit les modalités d'un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap et notamment en :

- faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre un objectif supra-légal de 7 % ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ;
- poursuivant une politique active de formation ;
- améliorant la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

Pour la mise en œuvre de cet accord, une "mission handicap" a été instituée. Sa mission est de piloter, déployer et veiller au suivi de l'accord. Elle s'appuie sur dix correspondants régionaux, tous volontaires, formés à ce sujet et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Le Groupe a l'ambition d'étendre ce dispositif au reste de ses activités en ce sens, des correspondants métiers sont en cours de formation au sein de la mission handicap.

Une convention avec l'AGEFIPH vient d'être signée sur les périmètres des divisions Environnement et Multiservices, afin de procéder à un diagnostic et des préconisations sur l'intégration du handicap au sein de nos différents métiers.

17.5 Hygiène et sécurité

Les questions d'hygiène et de sécurité relèvent d'une préoccupation constante au sein du Groupe.

Outre des investissements constants, les sociétés du Groupe se sont dotées de véritables systèmes de management de la sécurité en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

17.6 Formation

Outre une politique de formation active au sein de ses différents métiers, le Groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Derichebourg Évolution Formation

Notre expérience de l'industrie en général et du monde aéronautique en particulier nous a amenés à réfléchir à une stratégie à court et moyen terme en matière de formation afin d'apporter une valeur ajoutée à l'ensemble du Groupe Derichebourg mais aussi pour répondre à des problématiques de plus en plus prégnantes :

- des besoins en augmentation constante et **des viviers à constituer d'urgence** = montée en cadence des donneurs d'ordres ;
- difficultés à maîtriser les planifications des formations = dépendances fortes vis-à-vis d'organismes de formation externes.

17.6.1 Le centre de formation

La localisation la plus logique est la région toulousaine, du fait notamment de son pôle Aéronautique national et international. Le pôle de compétitivité Aéronautique a d'ailleurs été attribué, conjointement, aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La ville de Toulouse demeure un point central pour les principaux donneurs d'ordres Aéronautique (EADS, SAFRAN, Dassault, Latécoère, AIR France, SABENA Technics, sous-traitants spécialisés et sociétés d'intérim aéronautique, etc.) ; nous disposons également de plusieurs entités au sein du Groupe auquel notre société de formation est susceptible d'apporter des réponses de formation : Derichebourg Intérim Aéronautique, Derichebourg ATIS Aéronautique, etc.

Cette localisation semble aussi judicieuse afin de disposer des ressources nécessaires au niveau des formateurs, aussi bien en "production" (ajusteurs notamment) que pour des formations dites plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques, etc.).

Si le Centre de Formation a vocation à assurer l'ingénierie des plans de formation des filiales du Groupe, son offre s'adresse tout autant à nos clients (intérim, sous-traitance).

17.6.2 Produits et services

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, il paraît essentiel dans un premier temps de rester dans notre cœur de métier. Il convient donc de se focaliser principalement sur des formations porteuses et pour lesquelles les besoins sont connus et ne cessent de croître : secteur aéronautique, sécurité, hygiène, etc.

À ce titre, deux grands axes de formations sont essentiels à développer :

- les formations qualifiantes : type CQPM, Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 & PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation, etc.

17.6.3 Moyens mis en œuvre

Locaux : de 2 000 à 2 500 m² de locaux techniques dédiés aux formations pratiques + 6 salles de cours + bureaux pour les permanents et vacataires du Centre.

Hébergement : centre d'hébergement pour une capacité maximale de 30 personnes + salle TV + salle informatique (Internet) + cafétéria (midi).

17.7 Stock-options

Il n'existe plus de plan de stock-options en vigueur dans le Groupe.

17.8 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

cf 18.1

17.9 Informations chiffrées (périmètre France)

Données loi NRE	ENVIRONNEMENT				
	PROPRETÉ	INTÉRIM	INTÉRIM AÉRO	DMA	
1. Ressources humaines					
Effectif total (en Équivalent temps plein)	3 479,00	7 291	57	40	44
Embauche en CDD (en unités physiques)	186	11 900	21	2	11
Embauche en CDI (en unités physiques)	1 174	1 937	9	5	1
Difficultés de recrutement					
Licenciements pour motifs personnels	204	351	3	1	
Licenciements pour motifs économiques	49	8			
Heures supplémentaires	135 607	101 821		4 599	1 357
Heures complémentaires	1 026	176 309			550
Main-d'œuvre extérieure	1 162	23			
Plans de réduction d'effectifs et sauvegarde de l'emploi					
Intrérimaires (moyenne mensuelle)	100	314		4	25
2. Temps de travail					
Organisation : particulière à chaque type d'activité (flux continu, travail multisites ou monosite, travail de nuit...)					
Durée temps de travail en plein temps : 35 heures hebdomadaires					
Durée de travail en temps partiel (durée moyenne annuelle)	723	646	870		1 358
Absentéisme Accidents du Travail	16 106	25 705	6	12	1 325
Absentéisme Maladie	31 497	167 170	1 478	54	315
Absentéisme Autre	60 952	54 113	406	180	19
Absentéisme Total	108 555	246 991	1 890	242	1 659
3. Rémunération					
4. Organisation					
Relations prof. / Mandats titulaires CE	110	71	5	1	
Relations prof. / Mandats titulaires DP					
Relations prof. / Heures délégation	1 836	36 391			
5. Hygiène et sécurité					
Taux de fréquence des accident de travail	62,22	56,45	9,88	13,65	263,86
Taux de gravité annuel	2,66	2,16	0,06	0,16	24,97
6. Formation					
Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation	1,41	1,75	2,00	2,87	1,75
7. Salariés en situation de handicap					
Emploi personnes handicapées : emploi effectifs	30	424			
Emploi personnes handicapées : obligation					
8. Œuvres sociales					
Montant de la subvention annuelle aux CE	140 572	727 418	96 901		
9. Sous-traitance					
Importance de la sous-traitance en % du CA	0,50	3,28		0,31	0,03

MULTISERVICES						SERVISAIR	
DSI	C'VERT	ATIS AVIATION	MIROIR 2000	SAM SAREMA	ULTEAM	SERVISAIR France	SERVISAIR AP Orly
39	17	960	225	54	123	127	452
24	5	55	181	39	435	21	74
22	4	102	44	5	448	1	50
3	3	8			4	4	12
					3	1	28
681	770	18 705	13 268	0	1 130	6 396	34 391
		63			798	616	13 883
		10			1	1	0
		142				7	83
		1 137	941	1 501	873	963	1 553
20		362	506	13	33	2 057	3 306
34	82	3 856	3 088	962	903	1 729	5 664
1	7	1 555	581	317	286	320	1 397
55	89	5 772	4 175	1 292	1 222	4 106	10 367
		5			4	6	5
		812			2 433	525	180
29,99		18,04	57,30	21,59	16,21	161,93	159,92
0,60		0,24	1,53	0,14	0,18	10,09	4,52
1,75	1,05	1,90	1,60			1,80	4,50
		5	10		1	5	10
		148 043			25 260	86 551	27 335
1,57	3,85	4,55	0,26		9,27	0,01	15,10

18. Principaux actionnaires

18.1 Actionnariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la société au 30/09/2009, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 274 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 100 091	2,40	4 100 091	1,66
Autodétention	804 798	0,47	0	0
Public	80 013 997	46,96	80 417 131	32,57
Total	170 395 882	100,00	246 857 466	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2008 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 214 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	128 811	0,08	128 811	0,05
Salariés	3 510 291	2,06	3 510 291	1,42
Autodétention	825 243	0,48	0	0
Public	80 520 435	47,25	80 904 114	32,79
Total	170 395 882	100,00	246 757 566	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2007 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER	80 475 920	43,92	157 339 168	58,03
Salariés	3 765 258	2,05	3 765 258	1,39
Autodétention	13 381 719	7,30	0	0
Public	85 612 418	46,73	110 008 139	40,58
Total	183 235 315	100,00	271 112 565	100,00

À l'issue de la réduction du capital social différée au 31/10/2007, décidée par l'assemblée générale mixte du 18/07/2007, la répartition du capital à cette dernière date est la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER	80 475 920	47,23	157 339 168	63,53
Salariés	3 746 058	2,20	3 746 058	1,51
Autodétention	517 411	0,30	0	0
Public	85 656 493	50,27	86 564 906	34,96
Total	170 395 882	100,00	247 650 132	100,00

18.1.1 Actionnariat des salariés

Au 30/09/2009, les salariés détiennent 2,40 % du capital de la société, représentant 1,66 % des droits de vote.

18.1.2 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la société doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

18.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30/09/2009, le capital est constitué de 170 395 882 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 266 382 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30/09/2009 s'élève à 246 857 466.

18.3 Contrôle

La famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par le biais des sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG, détient, au 30/09/2009, 50,17 % du capital de Derichebourg SA, et 65,77 % des droits de vote.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus; les administrateurs indépendants siègent à son conseil d'administration. La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 Accord

Il n'existe pas, à la connaissance de l'émetteur, d'accord dont la mise en forme pourrait entraîner un changement de son contrôle.

18.5 Tableau récapitulatif des délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30/09/2009 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
12 février 2009	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 février 2011	Néant
12 février 2009	300 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 février 2011	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

19. Opérations avec des apparentés

19.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

“Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l’un de ses directeurs généraux délégués, l’un de ses administrateurs, l’un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l’article L. 225-38 du code de commerce ou s’il s’agit d’une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l’article L. 233-3 du code de commerce, doit être soumise à l’autorisation préalable du conseil d’administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l’alinéa précédent est indirectement intéressée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l’un des directeurs généraux délégués ou l’un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu’en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l’intéressé au président du conseil d’administration.

La liste et l’objet en sont communiqués par le président aux membres du conseil d’administration et aux commissaires aux comptes.”

19.2 Convention d’assistance administrative, financière et commerciale

Une convention d’assistance administrative, financière et commerciale a été conclue entre FINANCIÈRE DBG, société contrôlée directement et indirectement par M. Daniel Derichebourg, et CFF Recycling devenue Derichebourg Environnement en date du 01/10/2001, reconductible tacitement. Les prestations couvertes par cette convention sont les suivantes :

– assistance administrative : recherche, recrutement, avancement, licenciement du personnel de direction de Derichebourg Environnement et des sociétés contrôlées, coordination de la vie administrative du preneur et des sociétés contrôlées ;

– assistance financière : assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire du preneur et/ou de ses filiales, étude financière des projets d’investissement, assistance dans la gestion des budgets ;

– assistance commerciale : étude de marchés, diffusion publicitaire, recherche de nouveaux débouchés, relations extérieures, communication, prospection et recherche de clientèle.

Au titre de ses prestations, la société FINANCIÈRE DBG a facturé à la société Derichebourg Environnement une somme de 2,1 M€ HT. Au titre de ses prestations, la société Derichebourg Environnement a facturé à la société FINANCIÈRE DBG une somme de 0,25 M€ HT.

La rémunération allouée à FINANCIÈRE DBG est déterminée sur la base des coûts engagés par cette dernière, au titre des prestations définies. Le montant est régulièrement confronté aux conditions de marché en vigueur pour ce type de prestations eu égard à la technicité apportée.

19.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l’utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminée par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle. La redevance au titre de la licence de marque s’élève à 0,07 % du chiffre d’affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d’affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu’aucune redevance n’est due au titre du chiffre d’affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années.

La charge de l’exercice au titre de ce contrat s’élève à 0,5 M€.

Il n’y a pas d’autre contrat de ce type en vigueur.



20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009 en normes IFRS

20.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2009

En millions d'euros

ACTIF	Note annexe	30-09-2009	30-09-2008
Écarts d'acquisition	4.1	473,5	599,9
Immobilisations incorporelles	4.1	6,8	8,0
Immobilisations corporelles	4.2	531,6	568,1
Actifs financiers	4,3	55,4	47,4
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	19,0	19,6
Impôts différés actifs	4.22	53,9	16,0
Autres actifs non courants	4.5	0,2	4,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 140,4	1 263,8
Stocks et en-cours	4.6	79,5	122,5
Créances clients	4.7	482,6	566,4
Créances d'impôt		6,9	9,3
Autres actifs courants	4.7	96,1	136,9
Actifs financiers courants	4.7	8,3	6,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	77,0	108,8
Instruments financiers actifs	4.12	0,9	7,8
TOTAL ACTIFS COURANTS		751,3	958,3
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		10,6	8,7
TOTAL ACTIF		1 902,3	2 230,7

En millions d'euros

PASSIF	Note annexe	30-09-2009	30-09-2008
Capital social	4.9	42,6	42,6
Primes liées au capital		39,7	39,7
Actions propres		(3,5)	(3,6)
Réserves		308,7	264,2
Résultat de l'exercice		(178,9)	77,7
Capitaux propres Groupe		208,6	420,6
Intérêts minoritaires	4.10	1,0	1,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		209,5	421,9
Emprunts et dettes financières	4.11	580,3	649,2
Provision retraite et avantages similaires	4.13	37,7	42,8
Autres provisions	4.13	30,0	31,2
Impôts différés	4.22	33,8	32,1
Autres passifs long terme	4.16	0,5	1,1
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		682,2	756,3
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	442,5	242,9
Provisions	4.14	7,7	13,5
Fournisseurs	4.15	309,2	492,1
Dettes d'impôts		10,5	9,8
Autres passifs courants	4.15	202,6	265,4
Instruments financiers passifs	4.12	24,0	17,2
TOTAL PASSIFS COURANTS		996,6	1 040,9
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés		13,9	11,6
TOTAL PASSIF		1 902,3	2 230,7

20.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2009

En millions d'euros

	Note annexe	30-09-2009	30-09-2008
Chiffre d'affaires	4.17	2 431,5	4 239,0
Autres produits de l'activité		5,5	3,8
Achats consommés		(933,7)	(2 389,9)
Charges externes		(428,8)	(508,4)
Charges de personnel	4.29	(939,5)	(1 009,0)
Impôts et taxes		(41,0)	(47,2)
Dotations aux amortissements		(108,1)	(105,2)
Dotations aux provisions	4.18	(22,2)	(29,2)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(1,3)	0,4
Autres charges d'exploitation	4.19	(11,4)	(12,8)
Autres produits d'exploitation	4.19	43,5	37,8
Résultat opérationnel courant		(5,4)	179,2
Autres charges opérationnelles	4.20	(125,7)	(23,6)
Autres produits opérationnels	4.20		10,4
Résultat sur cessions de participations consolidées		2,4	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(128,7)	166,1
Frais financiers nets	4.21	(57,3)	(54,3)
Juste valeur des instruments	4.12.2	1,2	(4,7)
Gains et pertes de change et autres	4.21	(4,6)	(1,2)
Résultat avant impôts		(189,4)	105,8
Impôts sur les bénéfices	4.22	28,5	(18,3)
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	3,2	3,8
Résultat net		(157,6)	91,3
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(21,5)	(13,9)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(179,1)	77,4
Revenant :			
– aux actionnaires de la société		(178,9)	77,7
– aux intérêts minoritaires		(0,2)	(0,3)
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en euros par action)	4.24		
– de base		(0,93)	0,54
– dilué		(0,90)	0,53
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat activités arrêtées ou cédées (en euros par action)			
– de base		(1,06)	0,46
– dilué		(1,03)	0,45

20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros

	30-09-2009	30-09-2008
Résultat net consolidé	(179,1)	77,4
Ajustements pour :		
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence	(3,2)	(3,8)
Amortissements et provisions	228,9	100,1
Profits et pertes de juste valeur	0,1	4,8
Élimination des résultats de cession	5,8	4,4
Élimination des produits de dividendes	(0,1)	(0,3)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	52,5	182,5
Coût de l'endettement financier net	57,8	54,4
Charge d'impôt	(28,5)	18,5
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	81,7	255,5
Variation du BFR lié à l'activité	(26,3)	28,1
Impôts versés	(0,7)	(18,0)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	54,7	265,6
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie	(3,1)	(12,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(84,6)	(118,0)
Acquisition d'actifs financiers	(40,2)	(0,9)
Variation des prêts et avances consentis	(4,0)	(12,6)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,3	6,1
Cession d'actifs financiers	0,0	0,4
Dividendes reçus	2,8	3,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(124,7)	(134,6)
Émission d'emprunts	291,9	299,6
Remboursement d'emprunts	(106,1)	(301,4)
Intérêts financiers nets versés	(56,8)	(54,6)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(13,6)	(15,3)
Dividendes versés aux minoritaires	(0,3)	(0,2)
Actions propres	0,1	(1,2)
Autres flux liés aux opérations de financement	0,0	0,0
Factor	28,7	
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	143,8	(73,1)
Activités destinées à être cédées ou abandonnées	1,5	(2,4)
Incidence de la variation des taux de change	(2,1)	(1,7)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	73,3	53,8
Trésorerie d'ouverture	(24,1)	(77,9)
Trésorerie de clôture	49,2	(24,1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	73,3	53,8

20.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2007 ⁽¹⁾	45,8	144,7	(2,4)	91,3	(1,8)	81,4	359,0	1,6	360,6
Affectation du résultat				81,4		(81,4)	0,0		0,0
Dividendes versés				(15,3)			(15,3)	(0,1)	(15,4)
Actions propres			(1,2)				(1,2)		(1,2)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						77,7	77,7	(0,3)	77,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				1,9	(1,6)		0,3		0,3
Autres variations							0,0	0,1	0,1
Annulation des actions propres suite à l'absorption de CFF RECYCLING	(3,2)	(105,0)		108,2			0,0		0,0
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008	42,6	39,7	(3,6)	267,6	(3,4)	77,7	420,6	1,3	421,9
Affectation du résultat				77,7		(77,7)	0,0		0,0
Dividendes versés				(13,6)			(13,6)	(0,1)	(13,7)
Actions propres			0,1				0,1		0,1
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						(178,9)	(178,9)	(0,2)	(179,1)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(8,8)	(10,8)		(19,6)		(19,6)
Autres variations							0,0	(0,1)	(0,1)
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2009	42,6	39,7	(3,5)	322,9	(14,2)	(178,9)	208,6	1,0	209,5

(1) Montants modifiés suite à la correction de la comptabilisation du contrat d'equity swap.

État des produits et charges comptabilisés sur la période

En millions d'euros

	30-09-2009	30-09-2008
Écarts de conversion	(10,8)	(1,6)
Couverture de flux de trésorerie		
– profit (perte) porté(e) en capitaux propres	(13,6)	2,9
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	4,8	(1,0)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(19,6)	0,3
Résultat de la période	(179,1)	77,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	(198,7)	77,7
Dont – part revenant aux actionnaires de la société	(198,5)	78,0
– part revenant aux intérêts minoritaires	(0,2)	(0,3)

20.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

- 74 ■ 1. Identification de l'émetteur
- 74 ■ 2. Principes, règles et méthodes comptables
 - 2.1 Principes généraux
 - 2.2 Principes comptables
 - 2.3 Règles et méthodes d'évaluation
- 82 ■ 3. Évolution du périmètre de consolidation
 - 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation
 - 3.2 Sorties du périmètre de consolidation
 - 3.3 Restructuration interne
 - 3.4 Variation du pourcentage de contrôle
 - 3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées
- 83 ■ 4. Notes annexes
 - 4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
 - 4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)
 - 4.3 Actifs financiers
 - 4.4 Titres mis en équivalence
 - 4.5 Autres actifs non courants
 - 4.6 Stocks et en-cours
 - 4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants
 - 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - 4.9 Capitaux propres consolidés
 - 4.10 Intérêts minoritaires
 - 4.11 Endettement
 - 4.12 Instruments financiers
 - 4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel
 - 4.14 Provisions courantes
 - 4.15 Autres passifs courants
 - 4.16 Autres passifs non courants
 - 4.17 Informations sectorielles
 - 4.18 Dotations aux provisions
 - 4.19 Autres produits et charges d'exploitation
 - 4.20 Autres produits et charges opérationnels
 - 4.21 Frais financiers nets
 - 4.22 Impôt sur les résultats
 - 4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession
 - 4.24 Résultat par action
 - 4.25 Engagements
 - 4.26 Passifs éventuels
 - 4.27 Autres litiges
 - 4.28 Transactions avec les parties liées
 - 4.29 Informations sociales
 - 4.30 Rémunération des organes d'administration
 - 4.31 Options comptables liées à la première application des IFRS
 - 4.32 Périmètre de consolidation

1. Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment A. Les principales activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Multiservices ;
- activité Services Aéroportuaires ;
- activité Holding.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, ont été présentés au Conseil d'Administration du groupe le 8 décembre 2009 et ont été audités par nos Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2009 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue Michel-Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2008

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2008 sont les suivantes :

IFRIC 14 IAS 19 – Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction

L'interprétation IFRIC 14 a été publiée en juillet 2007 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette interprétation fournit des commentaires sur les modalités d'évaluation de l'actif qui peut être comptabilisé au titre d'un régime de prestations définies en application d'IAS 19 Avantages du Personnel.

Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

IFRIC 13 - Programme de fidélisation de la clientèle

L'interprétation IFRIC 13 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008 relative au programme de fidélisation de la clientèle n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe Derichebourg n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de :

- la norme IAS1 "Présentation des états financiers" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IAS23 "Comptabilisation des coûts d'emprunts" amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS14 ;
- la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2009 ;
- la norme IAS32 "Instruments financiers consolidés et individuels" amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS7 (amendement) "Disclosures des instruments financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- la norme IAS39 (amendement) "Instruments financiers comptabilisation et évaluation" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

Ces normes auront des impacts non significatifs dans les comptes du Groupe.

- L'interprétation IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
 - L'interprétation IFRIC 16 "Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger" applicable aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2009.
 - L'interprétation IFRIC 17 "Distributions en nature aux actionnaires" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
 - La norme IFRS3 "Regroupements d'entreprises" révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
 - L'interprétation IFRIC12 "Accord de concession de services".
 - L'interprétation IFRIC18 "Transfert d'actif de clients" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- Ces normes seront sans impact sur les comptes du groupe.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2009, la direction a exercé son jugement notamment au regard de :

- contentieux avec M. Jean-Claude Penauille (cf. 4.27) ;
- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.27) ;
- conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté (cf. 4.26)

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7. – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. notes 4.13 - Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.22 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite "du cours de clôture". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les

écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Multiservices et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions".

L'attribution de "stock-options" représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

2.3.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés

sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :
– si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
– ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.4 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.6 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste Écarts d'acquisition. Les écarts d'acqui-

sition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste "Autres produits et charges opérationnels".

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.7 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Multiservices ;
- Services Aéroportuaires.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

– constructions	de 10 à 30 ans
– matériel et installation techniques	de 3 à 10 ans
– matériel aéroportuaire	de 5 à 10 ans
– autres immobilisations corporelles	de 4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation ; la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.11 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.12 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations). Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.14 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.16 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.17 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la date de clôture précédente qui excèdent le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à cette date (avant déduction des actifs du régime) et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à cette date sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services

rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

2.3.18 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Multiservices.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.18.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement, une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 5,25 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

– Argent	20 ans : 500 €
– Vermeil	30 ans : 800 €
– Or	35 ans : 1 100 €
– Grand or	40 ans : 1 500 €

2.3.18.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.18.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.18.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Multiservices et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Néanmoins, au même titre que la plupart des activités de services, et en raison de l'importance du Groupe, ces activités peuvent avoir des effets modérés sur l'environnement. Les sociétés concernées ont donc engagé des actions de fond pour prendre en compte et réduire ces impacts.

La politique environnementale du Groupe est basée sur un programme d'amélioration continue visant d'une part, à réduire les impacts des activités, produits et services sur l'environnement naturel et, d'autre part, sur le développement et la mise à disposition des clients (entreprises et aéroports), de solutions qui favorisent l'approche du développement durable par la société civile, les collectivités et le monde de l'industrie, du commerce et des services.

Notamment, l'utilisation de produits non polluants et biodégradables est favorisée (plus de 90 % des produits utilisés dans les enseignes sont biodégradables). Des actions en faveur du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets sont également menées.

Par ailleurs, il a d'ores et déjà été mis en place un programme de remplacement des équipements énergétiques, afin de se doter d'appareils à haute performance énergétique, que ce soit pour l'éclairage, réalisé principalement avec des lampes basses consommation, ou pour la climatisation.

Enfin une réflexion est en cours afin d'identifier les autres actions possibles en matière de protection de l'environnement.

Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier

temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier, qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'est pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation à hauteur des coûts générés de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

2.3.19 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclus le 1^{er} juin 2007 et avenant en 2009 ;
- le contrat de crédit syndiqué "court terme" conclu en 2009 ;
- les autres emprunts.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.20 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa "juste valeur". Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange "swaps" de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des "caps" (plafonds sur taux) ou des "floors" (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;

– l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

– pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;

– pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme "inefficace" est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;

– pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise, dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la bourse des métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Les contrats d'achats et de ventes de métaux non ferreux réalisés au sein de l'activité négoce de métaux non ferreux, avec des tiers externes au Groupe répondent à la définition d'un instrument dérivé au sens d'IAS 39. Les variations de juste valeur de ces engagements d'achats et de ventes fermes sont comptabilisées en résultat.

Le Groupe a mis en place un contrat d'"Equity swap". Ce contrat est un instrument dérivé. Il est comptabilisé pour sa juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont enregistrées au résultat.

2.3.21 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat. La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives. Ainsi, au 30 septembre 2009, les résultats des activités cédées ou en cours de cession en 2009 doivent également être retraités dans les comptes comparatifs au 30 septembre 2008. De ce fait, le compte de résultat comparatif 2008 diverge de celui publié précédemment.

Le bilan 2008 ainsi que les flux de trésorerie restent inchangés.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Multiservices

- Création des sociétés
 - Derichebourg ATIS GMBH
 - Derichebourg Evolution Formation
 - Derichebourg Technologie
- Entrée dans le périmètre de la société PROVERRE acquise sur l'exercice précédent.

Pôle Services Aéroportuaires

Néant.

Pôle Environnement

- Création des sociétés
 - Eco-PHU SAS
 - Polyurbaine 13
 - Polyurbaine 34
 - Polyurbaine Ile-de-France
 - Polyurbaine Méditerranée
 - Polyurbaine Menton
 - Polyurbaine Normandie
- Acquisition de la société SAS Petit Lac par la société REVIVAL.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Multiservices

- Cession des sociétés :
- Derichebourg Sûreté
 - Derichebourg Sécurité
 - AGS
 - Derichebourg Prévention Sécurité Formation

Pôle Services Aéroportuaires

- Cession des sociétés :
 - Snowlift LLC
 - Servisair Joshi India Private Ltd
 - Air Terminal Handling
- Sortie de la société Servisair Escales et Servisair Cargo suite à leur liquidation.
- Sortie de la société PMAIR, anciennement mise en équivalence, suite à l'arrêt de son activité.

Pôle Environnement

Cession de la société Canibal.

Pôle Holding

Cession du CABCL.

3.3 Restructuration interne

Pôle Multiservices

Apport de l'activité Télésurveillance par la société Derichebourg Sécurité, préalablement à sa cession, à la société Derichebourg Technologies (création de société) .

Pôle Services Aéroportuaires

- TUP à effet 30/09/09 :
 - Servisair ORLY dans Servisair Assistance Piste Orly
 - Servisair Roissy dans Servisair France

Pôle Environnement

Fusion-absorption de la société Metall Trading dans la société Metallum en date du 01/10/2008.

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Environnement

L'acquisition de la société SAS Petit LAC porte la participation du Groupe dans la société RMP de 51 à 100 %.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cessions sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession". Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2008-2009 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2008-2009 :

- Impact de la cession des activités Sécurité et Sûreté et contribution au résultat de la période : – 3,5 M€ ;
- Activité Cargo (France) : impact de la cession et cessation d'activité et contribution au résultat de la période – 14,3 M€ ;
- Impact de la cession du CABCL et contribution au résultat de la période : – 6 M€ ;
- Impact de l'arrêt d'activité suite à la perte de la licence Orly de la société Servisair Assistance Piste Orly : 2,9 M€ ;
- Autres activités : contribution au résultat de la période – 0,6 M€.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-09
Écart d'acquisition	619,8	2,9		(5,8)	(0,0)	(1,1)	615,8
Concessions, brevets, licences	9,2	0,7	(0,4)	(0,5)	(0,4)	(0,0)	8,6
Autres immobilisations incorporelles	11,4	0,2	(0,1)	2,8	(2,6)	(0,2)	11,6
Avances et acomptes versés							
Total valeurs brutes	640,4	3,7	(0,5)	(3,5)	(3,0)	(1,2)	635,9
Écart d'acquisition	(19,9)	(122,6)		0,3	(0,1)	0,1	(142,2)
Concessions, brevets, licences	(7,4)	(0,6)	0,4	0,2	0,4	0,0	(7,0)
Autres immobilisations incorporelles	(5,3)	(1,2)	0,0	0,0	(0,0)	0,1	(6,4)
Total amortissements	(32,5)	(124,4)	0,4	0,5	0,2	0,2	(155,6)
Total valeurs nettes	607,9	(120,7)	(0,1)	(3,0)	(2,8)	(1,0)	480,3

4.1.1. Variation des Écarts d'acquisition par nature

Augmentation par nature

En millions d'euros	30-09-09
SAN GERMANO/ AZIENDA COLOMBO ⁽¹⁾	1,6
SAS PETIT LAC	1,0
Divers	0,3
Total augmentation	2,9

Variation de périmètre par nature

En millions d'euros	30-09-09
SERVISAIR CARGO	(4,6)
AIRT TERMINAL HANDLING	(0,3)
RMP	(0,6)
Divers	(0,3)
Total variation de périmètre	(5,8)

⁽¹⁾Achats de contrats de collecte d'ordures ménagères à la société Azienda Colombo.

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'impairment ont été mis en œuvre au 30 septembre 2009.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
UGT - Aéroportuaire	265	311
UGT - Multiservices	159	237
UGT - Environnement	42	45
Total	466	592

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation ⁽¹⁾ 2008/2009	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation ⁽¹⁾ 2007/2008	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
UGT - Environnement	10,50 %	2,00%	-	-	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Aéroportuaire	8,50 %	2,00%	8,00%	2,25%	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Multiservices	7,50 %	2,00%	8,00%	2,25%	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après

impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans. Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Multiservices et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 10,50 % pour l'activité Services à l'Environnement, de 8,50 % pour l'activité Services Aéroportuaires et de 7,50 % pour l'activité Multiservices ;
- l'EBITDA de l'année explicite terminale. Cet EBITDA a été déterminé sur la base de business plans de la direction ;
- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités.

Activité Services Aéroportuaires :

Au 31 mars 2009, la crise économique qui impacte fortement le trafic aérien constituait un indice de perte de valeur. Un test d'impairment a donc été mis en œuvre. Le plan d'affaires faisait l'hypothèse d'un décalage dans les perspectives de développement de l'activité dans les années à venir, impactant à la baisse le flux terminal.

En conséquence, une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition associé à l'activité Services Aéroportuaires a été

constatée pour un montant de 40 M€ au 31 mars 2009. La provision pour dépréciation a été maintenue au 30 septembre 2009 en application d'IFRIC10.

Activité Multiservices :

L'activité Multiservices a été impactée sur l'exercice par la crise économique :

- réduction des prestations chez les clients industriels de l'activité Propreté France qui pratiquent le chômage technique ;
- décalage du redressement de l'activité Propreté Étranger et moindre augmentation du chiffre d'affaires ;
- diminution du chiffre d'affaires de l'activité Intérim.

Cette réduction de l'activité a conduit la société à revoir à la baisse les flux de trésorerie disponibles sur l'horizon du business plan, ce qui impacte également le flux terminal.

En conséquence, une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition affecté à l'activité Multiservices a été constatée pour 76,8 M€ lors de l'arrêt semestriel au 31 mars 2009.

Le test mené au 30 septembre 2009 ne conduit pas à une dépréciation complémentaire. En application d'IFRIC10, aucune reprise de provision pour dépréciation n'a été comptabilisée sur le second semestre.

Impact sur la valeur d'entreprise

	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de			
	Services Aéroportuaires		Multiservices	
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation
Impact sur la valeur d'entreprise	(24)	28	(18)	21

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-09
Terrains (crédit-bail inclus)	133,5	1,7	(0,3)	(0,1)	0,7	(0,8)	134,7
Constructions (crédit-bail inclus)	152,5	23,7	(3,5)	(0,6)	8,6	(1,8)	178,7
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	801,3	45,6	(28,4)	(6,6)	13,5	(16,1)	809,3
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	238,7	17,8	(6,4)	(7,3)	0,6	(3,1)	240,3
Immobilisations corporelles en cours	29,5	10,1	0,1		(30,2)	0,4	9,9
Avances et acomptes versés	6,9	2,5	(5,0)	(0,0)	(1,3)		3,0
Total valeurs brutes	1 362,3	101,2	(43,5)	(14,6)	(8,2)	(21,4)	1 375,8
Terrains (crédit-bail inclus)	(9,0)	(4,5)	0,1		0,0	0,1	(13,3)
Constructions (crédit-bail inclus)	(63,7)	(9,6)	0,8	0,1	(0,3)	0,6	(72,0)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(565,2)	(63,9)	27,3	3,7	3,1	10,7	(584,3)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(156,4)	(30,8)	6,0	2,8	1,8	2,0	(174,6)
Total amortissements	(794,2)	(108,8)	34,2	6,6	4,6	13,3	(844,2)
Total valeur nettes	568,1	(7,6)	(9,2)	(8,0)	(3,6)	(8,1)	531,6

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-09
Terrains et constructions	11,1	0,5			1,5	(0,1)	13,0
Matériels et outillages	182,7	20,2	(4,0)	(0,8)	(8,5)	(2,8)	186,7
Autres immobilisations corporelles	76,7	2,9	(1,2)	(1,6)	0,0	(0,2)	76,6
Total valeurs brutes	270,5	23,5	(5,3)	(2,4)	(7,0)	(3,1)	276,2
Total amortissements	(152,2)	(35,1)	5,1	0,7	6,4	0,9	(174,1)
Total valeurs nettes	118,3	(11,6)	(0,1)	(1,7)	(0,6)	(2,2)	102,1

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Au 30-09-09			
À nouveau	55,2	(7,8)	47,4
Augmentation	14,5	(0,5)	14,0
Diminution	(12,6)	0,0	(12,5)
Variations de périmètre	(7,9)		(7,9)
Autres variations	15,2	0,0	15,2
Écart de change	(0,7)	0,0	(0,7)
Total	63,7	(8,3)	55,4
dont :			
Titres de participation	2,5	(6,4)	(3,9)
Créances rattachées à des participations	1,7		1,7
Titres immobilisés	0,4	(0,0)	0,4
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières (1)	48,6	(1,9)	46,7
Avantages au personnel USA	10,6		10,6
Total	63,7	(8,3)	55,4

(1) Dont 4,8 M€ au titre de la créance de location-financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, avec pour contrepartie une dette financière non courante et dont 16,9 M€ de caution versée pour l'equity swap.

Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement, conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.27 – Autres litiges).

Détail des prêts, cautionnements et autres immobilisations financières

Caution sur contrat d'equity swap	16,9
Créance sur location-financement	4,8
Créance sur projet acquisition abandonné	15,0
Dépôts et cautionnements	10,0
	46,7

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de participation						
ENVIRONNEMENT						
PROSIMÉTAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
ROUTABOULE TRANSPORT	France	100 %	0,3	(0,3)	0,0	
SCI Bricard	France	100 %	0,5		0,5	
Autres Sociétés (moins de 0,1 M€)	France		0,5		0,5	
Sociétés déconsolidées						
– CFF Portugal	Portugal	100 %	0,4		0,4	
– DOHMEN	Belgique	100 %	0,6		0,6	
MULTISERVICES						
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
AÉROPORTUAIRE						
JARDINE AIR TERMINAL SERVICES LTD	Hong Kong	5 %	0,6		0,6	
LGS HANDLING CYPRUS	Chypre	50 %	0,4	(0,4)	0,0	
GG MEXICO	Mexique	99 %	2,0	(2,0)	0,0	En liquidation
Autres Sociétés (moins de 0,1 M€)	France		0,5	(0,2)	0,3	
Sociétés déconsolidées						
– Servisair Escales			(2,5)		(2,5)	En liquidation
– PMAIR			(0,2)		(0,2)	En liquidation
– Servisair Cargo			(3,9)		(3,9)	En liquidation
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,0	(3,0)	0,0	
Total			2,5	(6,3)	(3,9)	
Créances rattachées à des participations						
ENVIRONNEMENT						
REI (Italie)	Italie	50 %	1,7		1,7	
Total			1,7	0,0	1,7	
Total général			4,2	(6,3)	(2,2)	

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-09	30-09-08
ENVIRONNEMENT					
ALLÔ CASSE AUTO	France	48 %	0,7	2,1	2,0
APD	États-Unis	50 %	(0,2)	0,1	0,3
CTR49	France	34 %	(0,0)	0,0	0,0
DAC	France	50 %	0,0	0,2	0,2
DREYFUS	France	43 %	0,4	3,3	3,1
LARDET	France	35 %	0,0	0,2	0,2
ROHR	France	50 %	0,4	1,8	1,6
ROUSSEL	France	34 %	0,0	0,6	0,6
VALVERT TRI	France	35 %	0,0	0,1	0,1
AÉROPORTUAIRE					
AMAG	Russie	44 %	0,6	2,4	2,2
BICC	Roumanie	26 %	0,1	1,4	1,7
EMSA	Équateur	30 %	0,6	1,3	1,3
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	Autriche	37 %	(0,1)	0,1	0,2
LHU LUFT-HAFEN-UMBSCHLAG GMBH	Allemagne	25 %	0,1	0,2	0,1
PMAIR	France	0 %	0,0	0,0	(0,2)
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %	0,1	2,6	3,6
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	0,4	2,6	2,7
Total			3,2	19,0	19,6

Titres mis en équivalence

En millions d'euros	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
Informations financières (M€)				
ENVIRONNEMENT				
ALLÔ CASSE AUTO	10,3	5,2	15,7	1,5
APD	0,8	0,2	4,1	0,2
CTR49	1,9	1,8	1,5	(0,1)
DAC	0,6	0,2	1,5	0,0
DREYFUS	11,1	1,5	10,7	0,9
LARDET	1,5	0,4	3,0	0,0
ROHR	8,5	4,3	12,6	0,7
ROUSSEL	2,9	0,6	12,9	0,1
VALVERT TRI	0,7	0,3	1,2	0,0
AÉROPORTUAIRE				
AMAG	8,3	2,9	18,9	1,4
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTRE – BICC SA	8,4	0,1	1,4	0,7
EMSA AIRPORT SERVICES	9,0	2,8	10,1	2,0
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES	0,9	0,6	1,8	0,1
LHU LUFT-HAFEN-UMSCHLAG	1,5	1,0	6,8	0,3
GLOBEGROUND ROMANIA	12,8	1,8	18,3	3,2
ZAO CARGO TERMINALE PULKOVO	10,4	4,6	9,3	0,8

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Valeur		
À nouveau	19,6	16,8
Quote-part du résultat net	3,2	3,8
Dividendes	(2,7)	(2,9)
Variations de périmètre	0,2	2,6
Autres variations	0,0	0,0
Écart de change	(1,4)	(0,7)
Total titres mis en équivalence	19,0	19,6

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeur brute 30-09-09	Provisions	Valeur nette 30-09-09
Créances clients	0,0		0,0
Avances et acomptes versés	0,1		0,1
Autres créances	0,1		0,1
Total	0,2		0,2

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-09	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Titres immobilisés	0,4	0,4	0,0
Créances rattachées aux participations	1,7	1,7	
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	57,3	54,1	3,2
Avances et acomptes versés	0,1	0,1	
Autres créances	0,1	0,0	0,1
Total	59,5	56,3	3,3

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-09	Valeur brute au 30-09-08
Matières premières	4,2	7,2
Autres approvisionnements	11,9	13,6
En-cours	0,6	0,4
Produits intermédiaires et finis	0,8	2,3
Stocks de marchandises	64,5	107,8
Total	82,1	131,5

4.6.2 Variations de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-08	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-09
Matières premières	7,2	(3,6)	(0,0)	0,7	(0,0)	(0,1)	4,1
Autres approvisionnements	12,9	(0,5)	(0,1)	(1,0)	(0,2)	(0,2)	10,9
En-cours	0,4	0,2				(0,1)	0,4
Produits intermédiaires et finis	2,3	(1,5)					0,8
Stocks de marchandises	99,7	(43,4)		(0,0)	0,1	6,7	63,2
Total	122,5	(48,9)	(0,1)	(0,3)	(0,1)	6,3	79,5

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-08			30-09-09		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	583,7	(17,3)	566,4	501,8	(19,3)	482,6
Avances et acomptes versés	53,4	(0,1)	53,3	29,9	(0,2)	29,7
État et créances sociales	60,5		60,5	48,0		48,0
Créances diverses	11,0	(1,1)	9,9	18,8	(10,2)	8,6
Charges constatées d'avance	13,3		13,3	9,8		9,8
Autres actifs courants	138,1	(1,2)	136,9	106,5	(10,5)	96,1
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	8,2	(6,3)	1,9	16,0	(14,1)	1,9
Prêts, dépôts et cautionnements ⁽²⁾	4,7		4,7	6,4		6,4
Actifs financiers courants	12,9	(6,3)	6,6	22,4	(14,1)	8,3

(1) Créances rattachées à des participations	Pays	% détention	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
AÉROPORTUAIRE					
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO (MEE)	Russie	40 %	1,9		1,9
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		2,0	(2,0)	
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique		3,3	(3,3)	
SERVISAIR CARGO	France		7,8	(7,8)	
AUTRES			0,9	(0,9)	
Total			16,0	(14,1)	1,9

(2) Dont 1,7 M€ au titre de créance courante de location financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, pour contrepartie dette financière courante.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute 30-09-09	Provisions	Valeur nette au 30-09-09	Valeur nette au 30-09-08
Valeurs mobilières de placement	1,9	(0,0)	1,9	2,7
Disponibilités	75,1		75,1	106,2
Total	77,0	(0,0)	77,0	108,8

Le "cash pooling" mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2009, le capital social se compose de 170 395 882 titres d'une valeur nominale de 0,25 euro, soit un montant de 42 598 970,50 euros.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA
	Nombre	%	Nombre	%	@ 6,70€ Nombre
CFER	85 411 102	50,13 %	162 274 350	65,74 %	
FINANCIÈRE DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
SALARIÉS	4 100 091	2,41 %	4 100 091	1,66 %	
AUTODÉTENTION	804 798	0,47 %	0		
PUBLIC	80 013 997	46,96 %	80 417 131	32,58 %	
BANQUES					3 583 616
TOTAL	170 395 882	100,00 %	246 857 466	100,00 %	3 583 616

Dividendes

En millions d'euros	Exercice 2008-2009 ⁽¹⁾	Exercice 2007-2008
Dividendes nets en euros	0	0,08
Distribution nette totale	0	13,6

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la "Parité d'Exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 euros par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des Bons de Souscription d'Actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion, en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 décembre 2004 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices

avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices, appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard, CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des Actions dès l'émission des BSA.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 décembre 2004 et 31 décembre 2004 (avis Euronext PAR_20070510_7353_EU). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis Euronext PAR_20070511_7372_EUR).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "Actions Exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de

préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 euro de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 euros, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 euros par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 euro de valeur nominale et 6,45 euros de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 euros, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux Actions Exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des Actions Exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris S.A. sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock options DERICHEBOURG

Il n'existe plus de plan de stock option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts minoritaires

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Intérêts minoritaires à l'ouverture	1,3	1,6
Mouvements de périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(0,1)	0,1
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts minoritaires	(0,2)	(0,3)
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts des minoritaires	0,0	
Autres variations	(0,0)	0,0
Intérêts minoritaires à la clôture	1,0	1,3

(1) Mouvements de périmètre	30-09-09	30-09-08
Air Terminal Handling	0,6	0,1
RMP	(0,7)	
CABCL - Club Athlétique Brive Corrèze Limousin	0,1	
Total	(0,1)	0,1

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.2 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-08	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-09
Emprunts établissements de crédit	544,6	4,7	1,7	(0,1)	(1,2)	(58,9)	490,7
Dettes financières diverses	18,9	1,3	1,5	(0,5)	(0,5)	(4,6)	16,2
Dettes liées aux contrats de location-financement	85,7	22,9	(0,8)	(1,8)	(1,2)	(31,3)	73,4
Dettes financières non courantes	649,2	28,9	2,4	(2,5)	(2,9)	(94,8)	580,3
Emprunts établissements de crédit	73,6	320,4	(73,3)	0,6	(0,3)	58,9	379,8
Dettes financières diverses	2,6	4,3	(2,1)	(0,1)	(2,4)	2,1	4,5
Dettes liées aux contrats de location-financement	34,6	0,6	(35,2)	(0,6)	(0,5)	31,4	30,4
Concours bancaires courants	132,0		(102,7)	(0,4)	(0,9)	(0,1)	27,8
Dettes financières courantes	242,9	325,3	(213,3)	(0,5)	(4,1)	92,3	442,5
Total dettes financières	892,0	354,2	(210,9)	(3,0)	(7,0)	(2,6)	1 022,7

4.11.1.3 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-09	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	490,7	485,9	4,7
Dettes financières diverses	16,2	7,5	8,6
Dettes liées aux contrats de location-financement	73,4	65,5	7,9
Dettes financières non courantes	580,3	559,0	21,3

4.11.1.4 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-09	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien
Emprunts établissements de crédit	490,7	490,6		0,0	
Dettes financières diverses	16,2	7,7	8,4		0,0
Dettes liées aux contrats de location-financement	73,4	52,1	7,4	9,0	5,0
Dettes financières non courantes	580,3	550,4	15,8	9,0	5,1
Emprunts établissements de crédit	377,9	377,9		0,0	
Dettes financières diverses	4,5	2,1	1,4		1,0
Dettes liées aux contrats de location-financement	30,4	22,6	3,0	2,7	2,1
Concours bancaires courants	27,8	26,9	0,9	0,0	
Intérêts courus	1,9	1,9			
Dettes financières courantes	442,5	431,3	5,3	2,7	3,0
Total dettes financières	1 022,7	981,8	21,1	11,8	8,1

4.11.1.5 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal autorisé au 30-09-2009 en M devises	Montant nominal utilisé au 30-09-2009 en M devises	Date d'échéance	Index	Marge
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	510,0	510,0	30/06/14	Euribor 3 Mois	3,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	150,0	150,0	30/06/14	Euribor 6 Mois	3,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽²⁾	EUR	237,6	137,6	1/12/10	Euribor 1 Mois	3,25 %
Emprunts établissements de crédit	USD	15,6	15,6	1/10/14	Libor USD 1 mois	1,50 %
Emprunts établissements de crédit ⁽²⁾	USD	14,0	0,0	23/05/11	Libor USD 1 mois	2,75 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	4,4	4,4	31/10/12	Euribor 6 mois	1,15 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	2,7	2,7	19/04/18	fixe	4,80 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,9	4,4	5/04/10	Euribor 3 mois	0,90 %

(1) Conclusion d'un accord bancaire en 2007

En vue de procéder au refinancement de l'endettement existant du Groupe, CFF Recycling et Penauille Polyservices devenue Derichebourg SA ont conclu le 1^{er} juin 2007 avec un syndicat de banques un contrat de crédit prévoyant la mise en place, pour une durée de 7 ans, (i) d'un crédit à terme amortissable d'un montant principal maximum de 550 millions d'euros, destiné à refinancer une partie de l'endettement du Groupe et (ii) d'un crédit revolving d'un montant principal maximum de 150 millions d'euros, destiné à refinancer une partie de l'endettement du Groupe et à financer ses besoins généraux (le "Contrat de Crédits").

(2) Aménagement de certains termes du crédit et négociation d'un crédit syndiqué "court terme" en 2009

Compte tenu de l'impact de la crise économique sur les résultats de l'activité Services à l'Environnement, le Groupe ne respectait pas au 31 mars 2009 les covenants au titre de son contrat de crédit syndiqué signé le 1^{er} juin 2007. Dans ces

conditions, le Groupe Derichebourg et ses banques prêteuses ont signé au cours de l'exercice :

- l'avenant n° 1 au contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} juin 2007, qui modifie la marge applicable au crédit ;
- l'avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} juin 2007, qui autorise le nantissement de 49 % supplémentaires de titres Derichebourg Environnement. Cet avenant modifie également les ratios que le Groupe doit respecter dans le cadre de ses covenants ;
- un contrat de crédit syndiqué "court terme", qui permet au groupe de disposer de lignes de financement confirmées de 250 millions d'euros jusqu'au 1^{er} décembre 2010. Les titres Servisair SAS, CFF Immobilière et SCI CFF Sigma ont été nantis au profit des prêteurs de ce crédit. Les covenants sont les mêmes que ceux figurant dans l'avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué juin 2007.

L'architecture de ce contrat reprend celle du contrat de crédit syndiqué 2007.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR (crédit syndiqué 2007 éventuellement), selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Les Contrats de Crédits prévoient l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, les Contrats de Crédits prévoient une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital, comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs (à l'exception de certaines cessions d'actifs spécifiquement visées par le Contrat de Crédits), ce remboursement étant réparti entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et ceux du crédit syndiqué "court terme" 2009 selon une formule prédéfinie.

Clauses restrictives ("covenants")

Les Contrats de Crédits comportent également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices

d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat de Crédit 2007 comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur crédit refinancement.

Ratios financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

– le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Au 30 septembre 2009, le ratio de levier est de 9,20.

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 2 crédits syndiqués 2007 et 2009)
30 septembre 2009	14,40
31 mars 2010	9,30
30 septembre 2010	7,60
31 mars 2011 *	5,40
30 septembre 2011 *	4,70
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	2,50

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

– le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n° 2 crédits syndiqués 2007 et 2009)
30 septembre 2009	1,00
31 mars 2010	1,60
30 septembre 2010	2,20
31 mars 2011 *	2,60
30 septembre 2011 *	3,20
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	5,00

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2009, le ratio de couverture est de 1,78. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Dettes financières	1 022,7	892,0
Trésorerie active	77,0	108,8
Créances liées aux contrats de location-financement ⁽¹⁾		
– non courant	4,8	5,6
– courant	1,7	2,4
Total endettement net	939,3	775,3

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les Services Aéroportuaires est amenée à prendre en location-financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où l'essentiel des risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location-financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location-financement, tant en termes d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location-financement a été présentée en diminution de la dette.

4.12.1 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Actifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés actifs	0,5	1,9
Actifs en juste valeur capitaux par capitaux propres		
– Instruments dérivés actifs	0,3	5,9
Prêts et créances		
– Prêts non courants	1,7	1,7
– Dépôts et cautionnements non courants	57,3	42,3
– Autres actifs financiers non courants	0,4	0,3
– Créances clients courantes	482,6	566,4
– Prêts courants	1,9	1,9
– Dépôts et cautionnements courants	6,4	4,7
– Trésorerie et équivalents de trésorerie	77,0	108,8
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
– Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
– Titres de participation	(3,9)	3,1
Passifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés passif	15,0	16,2
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés passif	9,1	1,0
Autres passifs		
– Emprunt syndiqué	797,6	554,4
– Autres dettes financières à long terme	120,3	94,8
– Dettes fournisseurs	309,2	492,1
– Autres passifs financiers courants	3,0	2,8
– Crédits à court terme & concours bancaires	101,8	240,1

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique. Le Groupe présente au 30 septembre 2009 un endettement de 939,3 millions d'euros.

Cet endettement demeure important et place le Groupe dans une situation moins favorable que certains de ses concurrents, dans ses différents métiers. En effet, l'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette a pour effet de réduire les ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-09		30-09-08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt				
Couverture de flux futurs	0,2	8,7	5,9	0,4
Dérivés sur risque de montant notionnel ⁽¹⁾				
		14,8		16,0
Dérivés sur risque de change				
Couverture de flux futurs	0,1	0,3	0,0	0,6
Dérivés sur risque de cours matières premières				
Juste valeur	0,5	0,2	1,9	0,1
Montant des dérivés au bilan consolidé	0,9	24,0	7,8	17,2

(1) Un contrat d'equity swap sur les titres Penauille Polyservices avait été conclu le 15 décembre 2005, avec un établissement financier préalablement à la fusion avec CFF Recycling.

La société a été substituée du fait des apports aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat a été signé le 31 janvier 2008 pour constater cette substitution et prend en considération les clauses du crédit syndiqué signé le 1^{er} juin 2007 comme clauses par défaut.

L'application du contrat s'est traduite par l'acquisition par l'établissement financier de 1 638 202 actions soit 0,96 % du capital, au cours moyen de 12,84601 euros.

Ce contrat prévoit que l'établissement financier cèdera ses 1 638 202 actions à partir du 30 janvier 2011 et suivant un rythme lié au volume de transaction journalier. L'établissement

financier a la possibilité d'anticiper cette cession avec l'accord du Groupe Derichebourg.

Le Groupe Derichebourg est exposé aux fluctuations éventuelles du cours de l'action à la hausse ou à la baisse, à hauteur de l'écart entre le cours d'action à la date de cession et le prix moyen référence de 12,84601 euros.

Ce contrat de couverture est comptabilisé pour sa juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

Au 30 septembre 2009, la juste valeur du contrat enregistrée en instruments financiers passifs est évaluée à - 14,8 millions d'euros, sur la base du cours de bourse au 30 septembre 2009. La variation de juste valeur enregistrée en résultat s'élève à 1,2 million d'euros avant impôts.

En millions d'euros	30-09-06	30-09-07	30-09-08	30-09-09
Nombre d'actions	1 638 202	1 638 202	1 638 202	1 638 202
Cours de bourse à la clôture en euros	10,91	5,98	3,08	3,81
Cours de référence 99,82 % du cours de bourse en euros	10,89	5,97	3,07	3,80
Cours moyen de l'equity swap en euros	12,84601	12,84601	12,84601	12,84601
Juste valeur en millions d'euros	(3,2)	(11,3)	(16,0)	(14,8)
Variation de juste valeur en millions d'euros	(3,2)	(8,1)	(4,7)	1,2

La juste valeur du contrat a été évaluée sur la base du cours de bourse à chaque date d'arrêté.

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2009, 86 % de la dette est à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et

gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du groupe à taux variable est couvert à 54 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 4 millions d'euros sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 57,3 millions d'euros.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-09			30-09-08		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	140,3	854,6	994,9	162,0	597,3	759,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27,8	27,8		132,7	132,7
Total dette financière	140,3	882,5	1022,7	162,0	730,0	892,0
Pourcentage	14 %	86 %	100 %	18 %	82 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-09			30-09-08		
	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	442,5	559,0	21,3	242,9	523,9	125,2
Actifs financiers	(85,3)	(57,6)		(115,4)	(44,5)	
Position nette avant gestion	357,2	501,4	21,3	127,5	479,4	125,2
Swap	(401,4)	(72,1)	(2,9)	(100,0)	(278,5)	(123,5)
Position nette après gestion	(44,2)	429,2	18,4	27,5	200,9	1,7

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Swap taux variable – taux fixe					
SWAP EUR	3,13 %	120,0			
SWAP EUR	2,95 %	30,0			
SWAP EUR	3,35 %		50,0		
SWAP EUR	3,11 %	6,0			
SWAP EUR	3,08 %		15,3		
SWAP EUR	4,30 %				2,9
SWAP EUR	0,96 %	20,0			
SWAP EUR	0,97 %	150,0			
SWAP EUR	0,94 %	72,0			
Total valeurs nominales EUR		398,0	65,3	0,0	2,9
Swap taux variable – taux fixe					
SWAP USD	5,14 %		5,0		
SWAP USD	5,13 %		5,0		
SWAP USD	3,90 %	5,0			
Total valeurs nominales USD		5,0	10,0	0,0	0,0
SWAP EUR (non actif)	4,13 %			120,0	
Total valeurs nominales EUR non actifs		0,0	0,0	120,0	0,0

4.12.4 Risque de change

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur ses opérations commerciales peut être considérée comme faible. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires et Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	CAD	GBP	USD
Achats à terme			2,8
Ventes à terme	8,0	4,1	9,5

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En K devise	Créances au 30-09-09			Créances au 30-09-08		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	13,0	8,3	1 %	18,2	12,1	2 %
CLP	307,8	0,4	0 %	411,0	0,5	0 %
DKK	3,5	0,5	0 %	5,4	0,7	0 %
EUR	448,0	448,0	77 %	508,3	508,3	71 %
GBP	34,1	37,5	6 %	38,8	49,1	7 %
MXN	129,8	6,6	1 %	299,9	19,1	3 %
NOK	0,1	0,0	0 %	1,2	0,1	0 %
PEN	1,3	0,3	0 %	1,2	0,3	0 %
TTD	9,5	1,1	0 %	21,9	2,5	0 %
USD	117,7	80,4	14 %	167,3	117,0	16 %
VEB	7 900,0	2,5	0 %	8 606,1	2,8	0 %
Total		585,6	100 %		712,5	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En K devise	Dettes au 30-09-09			Dettes au 30-09-08		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	15,9	10,1	2 %	22,4	15,0	2 %
CLP	164,0	0,2	0 %	200,5	0,3	0 %
DKK	5,7	0,8	0 %	4,3	0,6	0 %
EUR	397,9	397,9	76 %	583,6	583,6	76 %
GBP	39,6	43,5	8 %	46,8	59,2	8 %
INR				3,2	0,0	0 %
MXN	70,8	3,6	1 %	152,3	9,7	1 %
NOK	1,3	0,2	0 %	3,0	0,4	0 %
PEN	0,9	0,2	0 %	0,6	0,1	0 %
TTD	8,4	0,9	0 %	9,8	1,1	0 %
USD	92,8	63,4	12 %	137,4	96,0	13 %
VEB	4 683,8	1,5	0 %	3 969,7	1,3	0 %
Total		522,4	100 %		767,3	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain et de la livre sterling, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-09		30-09-08	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
GBP	+ 5 %	0,0	0,0	0,4	0,4
	- 5 %	(0,0)	(0,0)	(0,5)	(0,5)
USD	+ 5 %	(1,3)	(1,1)	(1,8)	(1,1)
	- 5 %	1,5	1,2	2,0	1,2
Total	+ 5 %	(1,3)	(1,1)	(1,4)	(0,7)
	- 5 %	1,5	1,2	1,5	0,7

4.12.5 Risque de crédit

La solvabilité des industriels acheteurs est appréciée sur la base de l'examen de leurs comptes annuels, de leur image, d'études de marché commandées à des sociétés de notation.

Le Groupe a recours pour une large part de ces créances tant françaises qu'étrangères à une assurance crédit.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	En-cours total 30-09-09	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
ENVIRONNEMENT	283,3	182,8	33,2	59,5	7,8
AÉROPORTUAIRE	60,9	43,7	13,0	3,4	0,9
MULTISERVICE	140,9	112,8	15,1	8,9	4,2
HOLDING	0,9	0,3	0,0	0,1	0,4
Total	486,0	339,6	61,3	71,9	13,2

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 4,7 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier, hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Le Groupe a négocié sur la base d'hypothèses crédibles d'évolution de prix et de volumes un montant de lignes de crédit qu'il estime suffisantes pour financer son activité jusqu'au 1^{er} décembre 2010. À cette date, il devra avoir renégocié sa dette en s'appuyant sur ses prévisions de capacité d'autofinancement en sus de celle réalisée d'ici là, des cessions d'actifs partielles ou totales réalisées, et sur un éventuel recours au marché.

Les points cités ci-dessus sont tous de nature, seuls ou ensemble, à contribuer à un remboursement de la dette.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2014.

Principales échéances

En millions d'euros	À + 1an	À 2 ans	À 3 ans	À 4 ans	Total
Crédit syndiqué	60,0	80,0	100,0	220,0	460,0
Locations financières	23,7	19,2	14,1	8,6	65,5
Autres lignes moyen et long termes	9,2	7,3	5,9	11,1	33,5
Total	92,9	106,5	119,9	239,7	559,0

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-09
Provisions pour impôts	0,1	0,0						0,1
Provisions pour litiges prud'hommaux	4,7	2,5	(2,6)	(0,0)		(0,7)	0,7	4,5
Provisions pour autres litiges	3,2	0,4	(0,6)	(0,2)	(0,0)	0,1	(0,5)	2,4
Provisions pour litiges Urssaf	0,8					(0,1)	0,1	0,7
Provisions pour médailles du travail	1,2	0,2	(0,1)	(0,1)		(0,0)	0,3	1,5
Provisions pour contrôle fiscal	0,9						(0,9)	
Provisions pour restructuration	1,7		(0,0)	(0,0)			(1,7)	
Provisions environnementales	6,8	1,9	(0,1)		(0,0)		0,5	9,1
Autres provisions non courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,1	0,0
Avantages au personnel États-Unis	11,9	4,3	(4,3)		(0,3)		(0,0)	11,6
Provisions non courantes	31,2	9,3	(7,6)	(0,3)	(0,3)	(0,8)	(1,4)	30,0

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Il existe des plans de pension sponsorisés par le groupe dans les activités de Services Aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles				
Activités Multiservices et Services Aéroportuaires	Zone euro 2008-2009	Zone GBP 2008-2009	Zone euro 2007-2008	Zone GBP 2007-2008
Taux d'actualisation	De 4,75 à 5,25 %	De 5,10 à 5,65 %	De 5,25 à 6,25 %	De 7 à 7,10 %
Taux d'inflation	De 2 à 2,75 %	De 3,15 à 3,40 %	De 2,5 à 2,75 %	De 3,55 à 3,70 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	De 0 à 2 %	De 3,40 à 4,15 %	De 2,75 à 3 %	De 3,70 à 4,55 %
Rendement attendu des actifs	NA		NA	
- actions		6,35 %		De 7,10 à 7,60 %
- immobilisations		6,35 %		De 6,60 à 7,10 %
- liquidité		- 0,25 %		4,25 %
- obligations		4,80 %		De 5,50 à 6 %
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92 YOB MC+1	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92C2020 / PA92C2005
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié			
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans	Départ volontaire à 60 ans pour les non-cadres	65 ans
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres		Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	

Hypothèses actuarielles		
Activité Services à l'Environnement	Zone euro 2008-2009	Zone euro 2007-2008
Taux d'actualisation (inflation incluse)	De 4,10 à 5,25 %	De 4,10 à 6,25 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	De 0 à 3,5 %	De 0 à 4,1 %
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Table Insee adaptée au turn over du Groupe	Table Insee adaptée au turn over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 60 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 60 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Multiservices en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 4,75 %.

La norme IAS19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 4,50 % et 5 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Un taux de 5,25 % avait été retenu lors de l'évaluation précédente. Cette baisse du taux d'actualisation, visant à accompagner la baisse des taux financiers, entraîne une hausse de l'engagement.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-09
Engagement envers le personnel	42,8	3,9	(6,3)	(0,4)	(2,1)	0,0	(0,2)	37,7

Plans Servisair Royaume-Uni :

Tous les trois ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire afin d'assurer à un horizon de 10 ans la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). Le dernier calcul a été établi au printemps 2008 sur la base de la valorisation des actifs à cette date.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair Royaume-Uni, la répartition des actifs est la suivante :

- actions : 64 % ;
- obligations d'entreprises : 19 % ;
- foncières : 8 % ;
- autres : 9 %.

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08	30-09-07
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE			
Valeur en début d'exercice	78,1	102,8	85,3
Rendement attendu des actifs	4,5	7,5	6,4
Gains/(pertes) actuariels	3,1	(25,2)	4,0
Versements complémentaires de l'employeur (contributions)	7,1	9,3	8,5
Versements complémentaires des salariés (contributions)	0,1	(0,1)	(0,5)
Prestations payées	(6,2)	(4,9)	(4,8)
Acquisitions/cessions/ réductions/ liquidations	0,0	0,0	(1,7)
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Variations de change	(10,1)	(11,3)	5,7
Valeur en fin d'exercice	76,7	78,1	102,8
VALEUR ACTUARIELLE DES ENGAGEMENTS			
Valeur en début d'exercice	121,5	140,0	140,3
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,6	4,1	4,9
Charge d'intérêt	7,0	7,1	7,1
(Gains)/pertes actuariels	22,7	(14,7)	(7,3)
Versements des participants	0,1	(0,1)	(0,5)
Décassements avec actifs du régime	(6,2)	(4,9)	(4,8)
Acquisitions, cessions, liquidations	0,0	(0,2)	(3,2)
Coût de services passés	0,0	0,0	(0,1)
Variation de périmètre	(0,5)	3,1	
Variations de change	(13,1)	(12,9)	3,7
Valeur en fin d'exercice	134,0	121,5	140,0
PROFITS ET (PERTES) ACTUARIELS CUMULÉS NON COMPTABILISÉS			
Limites du corridor au 1 ^{er} octobre à l'ouverture	12,4	14,3	14,9
Excédent	1,2	0,9	1,2
Profit/(perte) actuariel à comptabiliser	0,5	0,1	0,1
Écarts non comptabilisés au 1 ^{er} octobre	(0,4)	11,2	(1,4)
Écarts actuariels de l'exercice (obligation)	(22,7)	14,7	7,3
Écarts actuariels de l'exercice (actifs du régime)	3,1	(25,2)	4,0
Sub-total / Sous-total	(20,0)	0,7	9,9
Amortissement de la période	(0,5)	(0,1)	(0,1)
Écarts de conversion	1,0	(1,0)	1,4
Écarts non reconnus au 30 septembre	(20,7)	(0,4)	11,2
PROVISIONS RENSEIGNÉES AU BILAN			
Valeur actuarielle des engagements	134,0	121,5	140,0
Juste valeur des actifs	(76,7)	(78,1)	(102,8)
Valeur nette des obligations	57,4	43,3	37,2
Gains/(pertes) actuariels non encore reconnus	(20,7)	(0,4)	11,2
Coût des services passés - droit à prest. non acquis	0,0	0,0	0,0
Sous-total : obligation nette	36,6	42,9	48,4
Montant des obligations financées en situation active nette	0,0	0,0	0,0
Provision au bilan	36,6	42,9	48,4

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08	30-09-07
COMPOSANTE DE LA CHARGE ANNUELLE			
Coût des services rendus	2,6	4,1	4,9
Charge d'intérêt	7,0	7,1	7,1
Rendement escompté des actifs	(4,5)	(7,5)	(6,4)
Amortissement des écarts actuariels	(0,5)	(0,1)	(0,1)
Coût des services passés - droit à prest. non acquis	0,0	0,0	(0,2)
Réductions/liquidations	0,0	(0,2)	(1,5)
Charge de l'exercice	4,7	3,4	3,8
VARIATION DES PROVISIONS AU BILAN			
Provision au début de l'exercice	42,9	48,4	53,6
Variation de périmètre	(0,5)	3,1	0,0
Variations de change	(2,1)	(2,8)	(0,5)
Contributions "paid" / Cotisations versées	(7,1)	(9,3)	(8,5)
Acquisitions/Cessions	0,1	0,1	
Expense Charge de l'exercice	4,7	3,4	3,8
"Closing net liability" / Provision à la clôture	37,7	42,9	48,4
"Expected return on assets" / Rendement attendu sur actifs	4,5	7,5	6,4
"Actuarial gains (losses) – plan assets" – Profits (pertes) actuariels sur actifs du régime	3,1	(25,2)	4,0
"Actual return on plan assets" – Rendement réel sur actifs du régime	7,6	(17,7)	10,4

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-09
Provisions pour litiges	10,4	1,4	(2,1)	(1,7)	0,1	(0,8)	(4,6)	2,5
Provisions sur compte courant et garantie de passif		0,1		(0,0)				0,1
Provisions pour risque filiale		0,1	(0,2)				0,2	0,1
Provisions pour restructuration	0,8	0,2	(0,4)	(0,0)			(0,1)	0,5
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,0	0,0						0,0
Provisions pour impôts	0,3	3,3	(0,2)	(0,0)			(0,0)	3,4
Provisions environnementales	0,3	0,2	(0,3)					0,3
Provisions pour risque Métaux	1,2		(1,2)					
Autres provisions	0,6	0,4	(2,7)	(0,1)	(0,3)	(0,0)	2,9	0,8
Total provisions courantes	13,5	5,7	(7,1)	(1,8)	(0,2)	(0,8)	(1,6)	7,7

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Fournisseurs	309,2	492,1
État et dettes sociales	188,0	240,0
Avances et acomptes reçus sur commandes	9,5	11,0
Comptes courants créditeurs	3,7	3,7
Dividendes à payer	0,0	0,2
Dettes diverses	3,2	4,1
Produits constatés d'avance	18,9	2,0
Autres passifs courants	202,6	265,4

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Avances et acomptes versés clients	0,0	0,1
État et dettes sociales	0,0	0,0
Autres dettes	0,0	0,1
Produits constatés d'avance	0,4	0,8
Autres passifs non courants	0,5	1,1

4.17 Informations sectorielles

Le Groupe a retenu les secteurs d'activité comme découpage primaire et les zones géographiques comme découpage secondaire.

Les données 2008 ont été corrigées conformément à IFRS 5, afin de tenir compte du classement des activités Sécurité, Cargo France et des sociétés Servisair Assistance Piste et CABCL en activité discontinuée et du reclassement de la société Servisair GMBH de l'activité Services Aéroportuaires à l'activité Holding.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Multiservices	515,8	541,9
Services Aéroportuaires	554,4	649,0
Services à l'Environnement	1 360,2	3 045,5
Holding	1,2	2,6
Total	2 431,5	4 239,0

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2008-2009						
Chiffres d'affaires externe	1 361,9	534,2	555,7	29,7	(49,9)	2 431,5
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,7)	(18,4)	(1,3)	(28,6)	49,9	0,0
Chiffres d'affaires	1 360,2	515,8	554,4	1,2		2 431,5
Résultat opérationnel courant	(15,8)	2,2	24,5	(16,3)		(5,4)
Résultat opérationnel	(21,7)	(74,6)	(13,1)	(19,3)		(128,7)
Part du résultat net des mises en équivalence	1,3		1,9			3,2
EXERCICE 2007-2008						
Chiffres d'affaires externe	3 048,2	560,0	649,9	33,3	(52,4)	4 239,0
Chiffres d'affaires intersecteur	(2,7)	(18,1)	(1,0)	(30,7)	52,4	0,0
Chiffres d'affaires	3 045,5	541,9	648,9	2,6		4 239,0
Résultat opérationnel courant	167,4	4,9	23,5	(16,5)		179,2
Résultat opérationnel	167,2	1,7	13,9	(16,7)		166,0
Part du résultat net des mises en équivalence	1,7		2,2			3,8

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Services		Total
			Aéroportuaires	Holding	
CA 2007/2008 publié en 2008	3 045,5	584,5	698,8	8,8	4 337,6
Abandon activité SÉCURITÉ		(42,6)			(42,6)
Abandon activité SÛRETÉ					0,0
Abandon activité CARGO France			(13,9)		(13,9)
Cession CABCL				(7,2)	(7,2)
Serivisair Assistance Piste Orly			(35,0)		(35,0)
Transfert Servisair GMBH			(1,0)	1,0	0,0
CA 2007/2008 publié en 2009	3 045,5	541,9	649,0	2,6	4 239,0
ROC 2007/2008 publié en 2008	167,4	1,9	17,8	(19,7)	167,4
Abandon activité SÉCURITÉ		3,0			3,0
Abandon activité SÛRETÉ					0,0
Abandon activité CARGO France			4,7		4,7
Cession CABCL				2,3	2,3
Serivisair Assistance Piste Orly			1,8		1,8
Transfert Servisair GMBH			(0,9)	0,9	0,0
ROC 2007/2008 publié en 2009	167,4	4,9	23,4	(16,5)	179,2
RO 2007/2008 publié en 2008	167,2	(1,3)	6,3	(19,9)	152,4
Abandon activité SÉCURITÉ		3,0			3,0
Abandon activité SÛRETÉ					0,0
Abandon activité CARGO France			6,1		6,1
Cession CABCL				2,3	2,3
Serivisair Assistance Piste Orly			3,5		3,5
Transfert Servisair GMBH			(0,9)	0,9	0,0
Autres activités			(1,2)		(1,2)
RO 2007/2008 publié en 2009	167,2	1,7	13,8	(16,7)	166,0

Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Services		Éliminations intersecteur	Total au 30-09
			Aéroportuaires	Holding		
EXERCICE 2008-2009						
Total bilan actif (courant et non courant)	929,8	368,0	592,1	473,8	(461,3)	1 902,3
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	740,1	235,7	214,4	966,1	(463,5)	1 692,8
Investissements corporels et incorporels	70,7	9,2	20,8	1,4		102,1
Amortissements corporels et incorporels	(71,6)	(9,1)	(23,0)	(3,9)		(107,7)
Perte de valeur	(5,8)	(76,8)	(40,0)	(3,0)		(125,6)
EXERCICE 2007-2008						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 124,4	484,3	704,2	784,7	(867,0)	2 230,7
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	854,2	289,2	338,3	1 196,9	(869,7)	1 808,8
Investissements corporels et incorporels	95,5	15,6	40,7	6,2		158,0
Amortissements corporels et incorporels	(68,8)	(9,5)	(24,9)	(4,7)		(107,9)
Perte de valeur						

4.17.2 Par zone géographique

En millions d'euros	Continent européen	Royaume-Uni Irlande	Continent américain	Total au 30-09
EXERCICE 2008-2009				
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	1 721,8	298,2	411,5	2 431,5
Investissements corporels et incorporels	81,1	4,5	16,5	102,1
Total immobilisations corporelles nettes	403,1	27,8	100,7	531,6
EXERCICE 2007-2008				
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	3 138,2	390,9	709,9	4 239,0
Investissements corporels et incorporels	109,7	15,9	32,4	158,0
Total immobilisations corporelles nettes	421,2	37,0	109,9	568,1

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Dotations actif circulant	7,0	18,3
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	10,3	10,6
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels	4,8	0,3
Total	22,2	29,2

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Produits de cession d'immobilisations corporelles	4,2	5,7
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	(0,0)	
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,6	0,1
Reprises de provisions sur actifs circulants	15,6	13,4
Reprises de provisions pour risques et charges	16,8	12,3
Transferts de charges exploitation	4,4	3,9
Subventions d'exploitation et d'investissement	0,6	0,6
Divers	1,3	1,8
Total autres produits d'exploitation	43,5	37,8
VNC des immobilisations cédées	(4,3)	(7,4)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(4,7)	(4,9)
Redevances	(1,5)	(0,1)
Jetons de présence versés	(0,0)	(0,0)
Divers	(0,8)	(0,4)
Total autres charges d'exploitation	(11,4)	(12,8)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08	
		13,6	Restructuration Servisair en cours
		7,2	Arrêt Station Oslo (Norway)
		(5,4)	Activité Cargo France abandonnée
		(5,1)	Activité Escales France abandonnée
		0,2	Divers
Total autres produits opérationnels		10,4	
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(122,6)	(3,2)	Restructuration Derichebourg Propreté
Divers	(3,1)	(1,0)	Restructuration Servisair Canada
		(3,4)	Restructuration Servisair UK Ltd
		(16,9)	Restructuration Servisair en cours
		(8,4)	Arrêt Station Oslo (Norway)
		(2,6)	Perte sur créances sur compagnies aériennes États-Unis et CANADA
		6,8	Activité Cargo France abandonnée
		1,7	Servisair Assistance Piste
		3,9	Activité Escales France abandonnée
		(0,6)	Divers
Total autres charges opérationnelles	(125,7)	(23,6)	

4.21 Frais financiers nets

Les frais financiers nets pour une meilleure appréciation du coût de la dette sont calculés en rapprochant les frais financiers payés avec les produits financiers perçus au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(39,5)	(54,8)
Coût de renégociation des crédits syndiqués	(9,6)	
Intérêts des comptes courants	(0,3)	0,1
Intérêts leasing	(5,9)	(5,2)
Dividendes	0,1	0,3
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,8	0,9
Couverture de taux	(2,9)	4,3
Frais financiers nets	(57,3)	(54,3)
Gains et pertes de change	0,9	1,6
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(7,0)	(7,2)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	4,5	7,0
Intérêts payés sur litige	(2,4)	
Autres	(0,6)	(2,7)
Gains et pertes de change et autres	(4,6)	(1,2)

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(210,9)	91,9
Impôt courant	(0,4)	(15,9)
Impôt différé	28,9	(2,4)
Charge totale d'impôt	(28,5)	18,3
Taux effectif d'imposition	13,54 %	19,91 %

4.22.2 Taux effectif d'impôt

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Taux d'impôt applicable	34,43 %	34,43 %
Effet des reports variables	0,00 %	0,00 %
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(5,16 %)	6,08 %
Différences permanentes fiscales	(47,23 %)	(15,00 %)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	29,64 %	(1,26 %)
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	1,85 %	(4,34 %)
Taux effectif d'imposition	13,54 %	19,91 %

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe DERICHEBOURG a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes.

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	PRESSENCE SCI
AFM 86 SCI	DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	PREVEZA
AFM RECYCLAGE	DERICHEBOURG INTÉRIM	PS IMMO
AFM TOURAINE	DERICHEBOURG MULTI ASSISTANCE	PURFER
AFM TRANSPORT	DERICHEBOURG MULTISERVICES	PURFER TRANSPORT
ARTS ET DESCARTES	DERICHEBOURG PROPRETÉ	PURFOLLIOULE
BERNES BRUYÈRES	ECO PHU HOLDING	PURMET TRANSPORT
BERTHELOT	ESKA	QUAI DE NORVÈGE
BIMA	EXADIANE	REFINAL
CARLISSA	FERROTRADE	REVIVAL
CARSOA	FONCIÈRES DES SABLONS	ROUTABOULE
CDF	FRADENA TRANSPORT	ROUX
CFF BETA	FRANORA	SERVISAIR ASSISTANCE PISTE

CFF DELTA	GARE DE CHANDIEU	SERVISAIR CARGO France
CFF GAMMA	HAUTE-GARONNE	SETIAM SCI
CFF IMMOBILIÈRE	IMMOREC	SERVISAIR France
CFF OMEGA	IMPASSE INDUSTRIE	SERVISAIR SAS
CFF SIGMA	INOREC	STRAP
CFF VEGA	INOTERA	STRAPOLE
CHAUFONTAINE	MAIARELLI	STRAVIA
	MANDY RÉCUPÉRATION	SUDIANE
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	MARX SPAENLIN	STRAP TRANSPORT
		ULTEAM
DERICHEBOURG ÉNERGIE	ORÉE DES BOIS	VALME
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	PEUPLIERS SCI	
DERICHEBOURG ESPACE VERTS	POLYURBAINE	

L'économie d'impôt réalisée par le groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 4,8 millions d'euros.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Reports fiscaux	85,6	63,4
Provisions pour dépréciation IDA	(45,3)	(43,4)
Différences temporaires	7,7	11,0
Retraitement fiscaux et d'harmonisation	(15,9)	(16,9)
Elimination de résultats internes	1,6	1,7
Ecarts d'évaluation	(24,6)	(25,6)
Provisions pour dépréciation titres consolidés	(0,0)	(0,0)
Retraitements IFRS	8,1	1,9
Autres retraitements	2,9	(8,1)
Impôts différés nets	20,1	(16,1)
dont		
Impôts différés actifs	53,9	16,0
Impôts différés passifs	33,8	32,1
Impôts différés passifs nets	20,1	(16,1)

Le groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 147 millions d'euros. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 40,2 millions d'euros, car le groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 4 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2008-2009 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2008-2009 :

- Activité Sûreté et Sécurité : décision du Groupe de sortir ces métiers – 3,5 millions d'euros ;
- Servisair Cargo (France) : décision du Groupe de sortir ce métier en France – 14,3 millions d'euros ;
- Servisair Assitance Piste Orly : 2,9 millions d'euros ;
- CABCL : – 6 millions d'euros ;
- Autres activités : – 0,6 millions d'euros.

Impact résultat

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Chiffre d'affaires	85,9	133,4
Autres produits de l'activité	0,0	0,1
Achats consommés	(5,4)	(6,3)
Charges externes	(23,9)	(25,8)
Charges de personnel	(66,0)	(110,2)
Impôts et taxes	(3,3)	(5,2)
Dotation aux amortissements	(1,5)	(2,0)
Dotation aux provisions	(2,3)	(1,7)
Autres charges d'exploitation	(8,5)	(2,0)
Autres produits d'exploitation	9,8	5,4
Résultat opérationnel courant	(15,1)	(14,3)
EBE courant	(15,1)	(12,6)
Résultat sur cession de participations consolidées	8,3	
Autres charges opérationnelles	(6,5)	(12,4)
Autres produits opérationnels	1,7	10,6
Résultat opérationnel	(11,5)	(13,2)
EBE opérationnel	(9,7)	(11,2)
Frais financiers - Frais financiers nets	(0,3)	(0,1)
Juste valeur des instruments		
Gains et pertes de change et autres	(9,6)	2,6
Résultat avant impôt	(21,5)	(13,7)
Impôts sur les bénéfices	(0,0)	(0,2)
Résultat après impôt	(21,5)	(13,9)

Impact bilan

En millions d'euros	SERVISAIR CARGO	AUTRES	SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY	30-09-09
Immobilisations corporelles	(0,3)		(2,1)	(2,4)
Autres actifs financiers	(0,0)		(0,1)	(0,1)
Total Actifs non courants	(0,3)		(2,2)	(2,5)
Stocks et en-cours			(0,2)	(0,2)
Créances clients	(0,5)		(4,9)	(5,4)
Autres actifs courants	(0,1)		(1,1)	(1,1)
Disponibilités	(0,1)		(1,3)	(1,3)
Total Actifs courants	(0,6)		(7,5)	(8,1)
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	1,0		9,7	10,6
Total Actif				
Résultats accumulés			1,7	1,7
Total Capitaux propres, part du Groupe			1,7	1,7
Total des capitaux propres			1,7	1,7
Engagements envers le personnel			(0,3)	(0,3)
Autres provisions		(0,8)	(3,3)	(4,1)
Autres passifs long terme			(0,1)	(0,1)
Total Passifs non courants		(0,8)	(3,7)	(4,5)
Provisions (part à moins d'un an)	(0,5)			(0,5)
Dettes fournisseurs	(0,0)		(1,8)	(1,8)
Autres passifs courants	(2,5)		(6,3)	(8,8)
Total Passifs courants	(3,1)		(8,1)	(11,1)
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	3,1	0,8	10,1	13,9
Total des passifs	(3,1)	(0,8)	(10,1)	(13,9)
Total Passif				

4.24 Résultat par action

		30-09-09	30-09-08
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en M€)	(A)	(179,1)	77,4
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	(21,5)	(13,9)
Résultat net part du Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	(157,6)	91,3
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,9
Résultat après dilution	(E)	(156,8)	92,2
Rémunération des apports	(F)		
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		170 395 882	170 395 882
Titres d'autocontrôle		804 798	825 243
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		169 591 084	169 570 639
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(G)	169 591 084	169 570 639
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Options de souscription d'actions ⁽²⁾			242 000
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(H)	173 174 700	173 396 255
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(G)	(0,9)	0,54
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(H)	(0,9)	0,53
Résultat par action après résultat des activités ou cédées	(A)/(G)	(1,1)	0,46
Résultat par action après résultat des activités ou cédées après dilution	(A+D)/(H)	(1,0)	0,45

(1) Taux utilisé : 5 %.

(2) Toutes les options attribuées et tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

En milliers d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-09	Total au 30-09-08
Loyer ⁽¹⁾	1,8	27,3	29,1	36,2
Institutions financières – Prêts ⁽²⁾	0,0	0,9	0,9	5,1
Institutions financières – Crédits court terme		14,1	14,1	3,0
Institutions financières – Marchés ⁽⁵⁾	26,4		26,4	31,5
Institutions financières – Leasing		0,0	0,0	40,0
Institutions financières – Assurances		4,5	4,5	4,6
Organisme financier ⁽³⁾	28,6		28,6	0,0
Travail temporaire ⁽⁴⁾		3,0	3,0	6,9
Cautions fiscales	0,6		0,6	0,6
Divers	1,1	2,0	3,1	3,8
Total	58,5	51,9	110,4	131,6

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les Iles Britanniques ("Guarantee & Debenture") et en Amérique du Nord.

(3) Cautions d'ordre Derichebourg SA donnée à un organisme financier par des banques dans le cadre d'un financement.

(4) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

(5) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :

– au profit des prêteurs du crédit syndiqué 2007 modifié par l'avenant 2009

nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;

nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

– au profit des prêteurs du crédit syndiqué "court terme" 2009 nantissement des titres servisair SAS ;

nantissement des titres CFF Immobilière et CFF Sigma.

4.25.2 Détail des engagements reçus

– Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2009 Servisair Canada 5 MCAD ;

Crédit syndiqué "court terme" 2009 : 81 millions d'euros.

– Garantie émise par la société Cordofin pour 15 millions d'euros relative au projet d'acquisition abandonnée en Italie.

4.25.3 Contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2009 :

Engagements futurs minimum

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
< à 1 an	(29)	(31)
> à 1 an et < 5 ans	(78)	(94)
> à 5 ans	(27)	(10)
Total	(133)	(135)

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Loyers en charge sur l'exercice	(64)	(69)
Total	(64)	(69)

4.26 Passifs éventuels

Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009. À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et a fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg

Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété.

Le Groupe, à ce stade, ne saurait pas quantifier ce risque.

Contentieux avec M. Jean de Courcel

La société a été condamnée à payer en appel la somme de 0,6 millions d'euros à M. Jean de Courcel, montant inférieur à celui réclamé, de 2,5 millions d'euros. Monsieur de Courcel s'est pourvu en cassation.

Contrôles fiscaux

La filiale Purfer a fait l'objet d'un procès-verbal de redressement fiscal pour un montant de 2,75 millions d'euros, provisionné dans ses comptes à hauteur de 1 million d'euros compte tenu des éléments de contestation que présente la filiale.

La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de TVA. Estimant qu'elle n'était pas complice de tels agissements, CRS a retenu l'hypothèse d'une sanction possible pour négligence en application de la loi italienne, qu'elle a provisionné à hauteur de 3 millions d'euros.

4.27 Autres litiges

Contentieux avec M. Jean-Claude Penauille

Le Groupe a fait appel de la décision du tribunal de commerce qui l'a condamné à payer à M. Jean-Claude Penauille un solde de prix de 40 millions d'euros des actions de JCP Participations (sur 90 millions d'euros) outre les intérêts. Il a condamné M. Penauille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise, dont le rapport est attendu, sur une partie de la garantie d'actif et de passif. Le dossier d'appel est en cours.

Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (Activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation (28 décembre 2008) et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduc l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 millions d'euros, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. Le Groupe estime fondées et de bonne foi ses demandes. Aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes.

Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de

chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition

4.28 Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50,13 % du capital de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
FINANCIÈRE DBG	0,05	0,0
Créances sur les parties liées	0,05	0,0
TBD FINANCE	0,5	
Dettes sur les parties liées	0,5	0,0
FINANCIÈRE DBG	(2,1)	(2,1)
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,1)
TBD FINANCE	(0,5)	
SCI FONDEYRE	(0,02)	(0,02)
SCI DEMUYES	(0,03)	(0,03)
Charges d'exploitation	(0,6)	(0,1)
FINANCIÈRE DBG	0,3	0,3
Chiffre d'affaires	0,3	0,3

4.29 Informations sociales

4.29.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-09	30-09-08
Multiservices	20 670	24 298
Services Aéroportuaires	13 666	17 746
Services à l'Environnement	4 575	4 515
Holding	125	238
Total Effectifs*	39 036	46 797

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.29.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	30-09-09	30-09-08
Rémunération du personnel	741,6	798,1
Charges sociales	200,9	209,6
Participations	2,2	7,8
Autres charges de personnel	(5,2)	(6,5)
Total	939,5	1 009,0

4.30 Rémunération des organes d'administration

4.30.1 Rémunération et avantages

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2009 s'est élevé à 0,5 million d'euros. Les indemnités et avantages postérieurs à l'emploi sont les mêmes que pour les salariés du Groupe.

Aucune rémunération au titre des jetons de présence n'a été versée sur l'exercice.

Le montant des rémunérations au titre des avantages en nature n'est pas significatif

4.30.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée ou constatée.

4.31 Options comptables liées à la première application des IFRS

Le Groupe a retenu les options suivantes parmi celles prévues par la norme IFRS1 relative à la première adoption des IFRS pour la mise en œuvre du référentiel IFRS lors de sa première application.

4.31.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.31.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations, en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

– 62,7 millions d'euros avant impôt et 40,5 millions d'euros après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;

– 0,2 million d'euros avant impôt et 0,1 million d'euros après impôt sur les intérêts minoritaires.

4.31.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.32 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG SA	100,00 %	Mère
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
SCEA DU CHÂTEAU		
GUITERONDE	98,81 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,81 %	IG
SERVISAIR GMBH	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG

Services à l'environnement

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,81 %	IG
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,81 %	IG
ALDEX	99,77 %	IG
ALLÔ CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
APD	50,00 %	MEE
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
BAS LONG PRÉS	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
BRUFER	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CDF	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIÈRE SCI	100,00 %	IG
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
CFF RECYCLING TLAHUAC	99,99 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMÉTAL	99,86 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
CPS	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
CTR49	33,93 %	MEE
DAC	50,00 %	MEE

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MEDIO		
AMBIENTE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-PHU SAS	100,00 %	IG
ECOVAL	100,00 %	IG
ÉCUREUIL SCI	100,00 %	IG
ESKA	100,00 %	IG
ÉTABLISSEMENT RUSSO	99,89 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FARIMET	95,05 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIÈRE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
GEORGE	100,00 %	IG
IBEX	49,89 %	IP
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	35,00 %	MEE
LMR	100,00 %	IG
MAIARELLI	99,89 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	99,97 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
MONTGOMERY	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
ORÉE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE 34	100,00 %	IG
POLYURBAINE ILE-DE-FRANCE	100,00 %	IG
POLYURBAINE MÉDITERRANÉE	100,00 %	IG
POLYURBAINE MENTON	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	99,89 %	IG
PURFER TRANSPORT	99,89 %	IG
PURFOLLIQUES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	99,89 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
RME	100,00 %	IG
RMP	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUSSEL	34,04 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
SAS PETIT LAC	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SMBM	49,98 %	IP
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	85,62 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
SOPER	99,77 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,93 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG

Multiservices

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AGYR Luxembourg	100,00 %	IG
ATIS IBERICA	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS GMBH	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	99,70 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG HOME SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG		
MULTIASSISTANCE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG		
MULTISERVICES IRELAND	100,00 %	IG
DERICHEBOURG		
MULTISERVICES LTD	100,00 %	IG
DERICHEBOURG		
MULTISERVICES MANX	100,00 %	IG
DERICHEBOURG		
MULTISERVIZI Spa	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES		
INDUSTRIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
DICTIONCREST	100,00 %	IG
DERICHEBOURG KNIGHTS LTD	100,00 %	IG
MIROIR 2000	80,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
SAFIRA	49,00 %	IP
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE-GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
SELMARSA	95,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG

Services Aéroportuaires

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ACSAIR	49,00 %	IP
AMAG	44,00 %	MEE
BICC	25,75 %	MEE
COMPANIA DE ECONOMICA		
MIXTA SERVICOS AEROPORTUARIOS		
DES ECADUOR	30,00 %	MEE
FLUGHAFEN GRAZ		
BODENSERVICES GMBH	37,00 %	MEE
GLOBEGROUND FUEL		
SERVICES INC CANADA	64,37 %	IP
GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND IBERICA SA	100,00 %	IG
GLOBEGROUND		
MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND ROMANIA SRL	25,00 %	MEE
GSA INTERNATIONAL LTD	100,00 %	IG
HEATHROW CARGO		
HANDLING LTD	50,00 %	IP
HUDSON GENERAL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
IAH CORK LTD	100,00 %	IG
IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG
INTERNATIONAL AIRLINE		
HANDLING LTD	100,00 %	IG
LUFT HAFEN UMSCHLAG GMBH	24,90 %	MEE
NICE AIRCRAFT SERVICES		
AND SUPPORT GMBH	48,00 %	IP
SERVISAIR & SHELL FUEL		
SERVICES LLC	64,37 %	IP
SERVISAIR & SHELL		
LEASING CORPORATION	64,37 %	IP
SERVISAIR AMERICAS	100,00 %	IG
SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00 %	IG
SERVISAIR ASSITANCE		
PISTE ORLY	100,00 %	IG
SERVISAIR CARGO France	99,99 %	IG
SERVISAIR CHILE SA	99,99 %	IG
SERVISAIR DENMARK SAS	100,00 %	IG
SERVISAIR DEUTSCHLAND GMBH	100,00 %	IG
SERVISAIR FINLAND OY	100,00 %	IG
SERVISAIR France	100,00 %	IG
SERVISAIR GUERNSEY	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING BV	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING INC	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR IBERICA SA	100,00 %	IG
SERVISAIR IRELAND LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR JERSEY LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR NORGE AS	100,00 %	IG
SERVISAIR NORTH AMERICA		
INC CANADA	100,00 %	IG
SERVISAIR PLC	100,00 %	IG
SERVISAIR Portugal LDA	100,00 %	IG
SERVISAIR ROTTERDAM AIR BV	100,00 %	IG
SERVISAIR SWEDEN AB	100,00 %	IG
SERVISAIR TRINIDAD		
TOBAGO LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR UK LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR USA INC	100,00 %	IG
SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00 %	IG
SMART HANDLING BV	100,00 %	IG
TRADING SPACES LTD	100,00 %	IG
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00 %	MEE

20.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.3.7 et 4.1.2 de l'annexe, les valeurs comptables des actifs à long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.

Les notes 2.3.3 et 4.22.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et leur cohérence.

Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2009

Les Commissaires aux comptes

HOCHÉ Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

20.3 Comptes sociaux de DERICHEBOURG SA au 30 septembre 2009

20.3.1 Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Exercice clos le 30-09-09			Exercice clos le 30-09-08 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	995	949	46	49
Immobilisations corporelles	25 434	17 933	7 501	8 640
Immobilisations financières :				
– Titres de participation				
– Autres titres immobilisés	686 022	343 162	342 860	504 906
– Créances rattachées			0	0
– Autres immobilisations financières	18 754	1 777	16 977	13 298
Total actif immobilisé	731 205	363 821	367 384	526 893
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Clients et comptes rattachés	6 383	275	6 108	8 738
Autres créances	650 081	27 790	622 291	622 315
Valeurs mobilières de placement	4 379	1 451	2 928	3 636
Disponibilités	2 425		2 425	13 043
Total actif circulant	663 268	29 516	633 752	647 732
Comptes de régularisation	11		11	11
Écarts de conversion	2 337		2 337	3 235
TOTAL DE L'ACTIF	1 396 821	393 337	1 003 484	1 177 871

En milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le 30-09-09	Exercice clos le 30-09-08
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 599	42 599
Primes émission et autres primes	39 682	39 682
Réserve légale	4 260	3 910
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	62 473	31 730
Résultat	- 51 350	44 655
Provisions réglementées	1 524	1 659
Total capitaux propres	99 188	164 235
Provisions pour risques et charges	20 804	20 791
Total provisions pour risques et charges	20 804	20 791
Dettes financières et assimilées	800 673	597 143
Fournisseurs et comptes rattachés	4 736	5 275
Dettes fiscales et sociales	491	675
Autres dettes	75 970	388 398
Total dettes	881 870	991 491
Comptes de régularisation		
Écart de conversion	1 622	1 354
TOTAL DU PASSIF	1 003 484	1 177 871

20.3.2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-09	Exercice clos le 30-09-08
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	3 622	4 504
Total chiffre d'affaires	3 622	4 504
Autres produits d'exploitation	127	44
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges	619	5
Total produits d'exploitation	4 368	4 553
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	8 005	2 948
Impôts et taxes	227	177
Salaires, traitements et charges sociales	1 114	361
Dotations aux amortissements et provisions	1 276	1 434
Autres charges	500	1
Total charges d'exploitation	11 122	4 921
Résultat d'exploitation	- 6 754	- 368
Produits financiers	261 316	132 831
Charges financières	301 233	126 672
Résultat financier	- 39 917	6 159
Résultat courant avant impôts	- 46 671	5 791
Résultat exceptionnel	- 9 587	- 1 051
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	- 4 908	- 39 915
RÉSULTAT NET	- 51 350	44 655

20.3.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

- 124 ■ 1. Faits marquants de l'exercice
 - 1.1 Événements significatifs de l'exercice
 - 1.2 Événements postérieurs à la clôture
- 124 ■ 2. Principes et méthodes comptables
 - 2.1 Règles et méthodes comptables
 - 2.2 Immobilisations incorporelles
 - 2.3 Immobilisations corporelles
 - 2.4 Immobilisations financières
 - 2.5 Stocks
 - 2.6 Créances
 - 2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères
 - 2.8 Valeurs mobilières de placement
 - 2.9 Provisions réglementées
 - 2.10 Retraites et engagements assimilés
 - 2.11 Participation des salariés
 - 2.12 Intégration fiscale
 - 2.13 Instruments financiers
 - 2.14 Identité de la société consolidante
- 126 ■ 3. Notes explicatives sur les comptes
 - 3.1 Immobilisations
 - 3.2 Amortissements
 - 3.3 Provisions inscrites au bilan
 - 3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)
 - 3.5 État des échéances des créances et des dettes
 - 3.6 Valeurs mobilières de placement
 - 3.7 Charges et produits constatés d'avance
 - 3.8 Capital social
 - 3.8.1 Composition du capital social
 - 3.8.2 OBSAR
 - 3.8.3 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)
 - 3.8.4 Stocks options
 - 3.8.5 Tableau de variation des capitaux propres
 - 3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit
 - 3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net
 - 3.11 Résultat exceptionnel
 - 3.12 Ventilation de l'impôt
 - 3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt
 - 3.14 Engagements financiers
 - 3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante
 - 3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement
 - 3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales
 - 3.15 Effectif moyen
 - 3.16 Rémunération globale des dirigeants
 - 3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

1. Faits marquants de l'exercice

1.1 Événements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2009, il a été opéré un aménagement de la dette du Groupe via DERICHEBOURG SA (note 3.9). À ce titre, notre société a supporté les coûts de mise en place d'un montant de 5 millions d'euros.

Pour l'exercice clos, la société a procédé à la dépréciation des titres de sa filiale SERVISAIR GmbH à hauteur de 158 millions d'euros. Cette dépréciation est compensée par un versement de dividendes de la filiale pour un montant de 140 millions d'euros.

Il a été procédé aussi à la dépréciation des titres de la filiale SERVISAIR SAS à hauteur de 55 millions d'euros.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement est de 5 ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- construction et aménagements : de 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ;
- installations techniques : de 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : de 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : de 4 à 10 ans.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales taxes comprises et donnent lieu à une dépréciation lorsqu'elles sont l'objet d'un contentieux ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.10 Retraites et engagements assimilés

N/A.

2.11 Participation des salariés

N/A.

2.12 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de Groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société "tête de Groupe", son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.13 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps de taux.

Le montant total swapé pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice EURIBOR 3 mois est le suivant :

- dette en K\$: 15 000 ;
- dette en K€ : 463 349.

Par ailleurs, au terme d'une convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme et d'une confirmation conclue entre un établissement financier et CFF Recycling préalablement à la fusion, CFF Recycling et l'établissement financier se sont engagés dans une opération d'échange afin que CFF Recycling bénéficie d'une exposition synthétique au risque économique des actions Penauille Polyservices pour un montant notionnel maximal et utilisé de 25 millions d'euros, garantie par l'ouverture d'un compte gage espèce au profit de l'établissement financier. Du fait des apports, Penauille Polyservices, redénommée Derichebourg SA, a été substituée aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat soumis à la signature des parties constate cette substitution en même temps qu'il prend en considération les clauses de défaut du contrat syndiqué. L'évaluation à sa juste valeur de cette couverture représente un risque à cette date de 15,7 millions d'euros.

2.14 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,13 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2009.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros				
Rubrique	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions Apports, création virements	Diminutions par cessions Mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 001		6	995
	1 001	0	6	995
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 207			2 207
Constructions	5 203	36	103	5 136
Installations techniques et outillages industriels	17 751	101	76	17 776
Installations générales, agencements et divers	139		84	55
Matériel de transport	134	8		142
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	118			118
	25 552	145	263	25 434
Immobilisations financières				
Titres de participation	640 009	54 019	8 006	686 022
Autres titres immobilisés				0
Créances rattachées				0
Actions propres				0
Prêts et autres immobilisations financières	15 075	5 788	2 109	18 754
	655 084	59 807	10 115	704 776
Total général	681 637	59 952	10 384	731 205

3.2 Amortissements

En milliers d'euros				
Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Situations et mouvements de l'exercice		Montant fin d'exercice
		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	952	3	6	949
	952	3	6	949
Immobilisations corporelles				
Terrains	71	2		73
Constructions	3 196	220	103	3 313
Installations techniques et outillages industriels	13 318	1 026	76	14 268
Installations générales, agencements et divers	104	11	69	46
Matériel de transport	124	5		129
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	99	5		104
	16 912	1 269	248	17 933
Total général	17 864	1 272	254	18 882

3.3 Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros Rubriques	Montant net Début d'exercice	Augmentations Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	1 651	89	224		1 516
Autrs provisions réglementées	8				8
Provisions réglementées	1 659	89	224		1 524
Provisions pour risques et charges	20 791	3 494	2 303	1 178	20 804
Provisions pour risques et charges	20 791	3 494	2 303		20 804
Provisions sur immo. financières	136 880	213 519	5 460		344 939
Provisions sur comptes clients	275				275
Autres provisions pour dépréciation	40 550	21 738	32 015	1 032	29 241
Provisions pour dépréciation	177 705	235 257	37 475		374 455
Total général	200 155	238 840	40 002		396 783

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Em milliers d'euros	Dont montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
Postes du bilan	Total	liées	
Actif			
Participations	686 022	681 758	4 264
Créances rattachées à des participation (y.c. ICNE)			
Créances clients et comptes rattachés	6 383	1 973	4 410
Comptes courants débiteurs (y.c. ICNE) (hors intég.)	640 081	347 279	292 802
Passif			
Comptes courants créditeurs (y.c. ICNE) (hors intég.)	66 137	27 090	39 047
Dettes financières diverses	80		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 738	1 004	1 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40		40
Autres dettes	10 284		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	183 071	182 294	777
Autres produits financiers	27 834	15 722	
Charges financières	53 950	7 097	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont produits à recevoir	À 1 an au plus	À plus de 1 an
État des créances				
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	0		0	0
Autres immobilisations financières	1 777		0	1 777
Prêts	16 977		90	16 887
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	329		0	329
Autres créances clients	6 054		6 054	
Personnel et comptes rattachés			0	
Sécurité sociale et autres organismes			0	
État – Impôt sur les bénéficiaires			0	
État – Taxe sur la valeur ajoutée	8		8	
Débiteurs divers	8 901		8 901	
Groupe et associés	641 174		641 174	
Charges constatées d'avance	11		11	
Total général	675 231	0	656 238	18 993

En milliers d'euros	Montant brut	Dont charges à payer	À 1 an au plus	À plus de 1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
État des dettes					
Auprès des établissements de crédit					
à 1 an maximum à l'origine	1 463		1 463		
à plus de 1 an à l'origine	799 130		338 995	460 135	
Emprunts et dettes financières divers	80			80	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 738		4 738		
Personnel et comptes rattachés	33		33		
Sécurité sociale et autres organismes	80		80		
État - Impôts sur les bénéfices	168		168		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	142		142		
Autres impôts, taxes et assimilés	68		68		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	40		40		
Groupe et associés	75 549		75 549		
Autres dettes	381		381		
Produits constatés d'avance					
Total général	881 872		421 657	460 215	0

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres	4 075
Sicav	304
Divers	
Total	4 379

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Charges	Produits
Cycles		
Exploitation	3	
Financier	8	
Exceptionnel		
Total	11	

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	170 395 882	0,25 €
Variations de capital		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	170 395 882	0,25 €

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre	170 395 882	6 389 580
Résultat net (en K€)	- 51 350	- 51 350
Résultat par action (en €)	- 0,30	- 0,29

3.8.2 OBSAR

En mars 2004, une émission d'OBSAR de 160 millions d'euros a été intégralement souscrite par compensation avec des dettes existantes.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2007, les obligations ont été complètement remboursées.

À chaque obligation ont été attachés 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B et 1 875 000 BSAR de catégorie C. Chaque BSAR permet de souscrire une action nouvelle PENAUILLE POLYSERVICES.

En date du 18 juillet 2007, il a été procédé à l'annulation de 1 968 649 BSAR de catégorie A, 1 317 702 BSAR de catégorie B et 1 157 685 BSAR de catégorie C.

Les trois lignes de BSAR sont de même échéance, mais de prix d'exercice différents :

- la ligne de BSAR de catégorie A d'un prix d'exercice de 16 euros, créant potentiellement un maximum de 1 281 351 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 21 millions d'euros ;
- la ligne de BSAR de catégorie B d'un prix d'exercice de 25 euros, créant potentiellement un maximum de 807 298 actions nouvelles, soit une levée de fonds d'environ 20 millions d'euros ;
- la ligne de BSAR de catégorie C d'un prix d'exercice de 32 euros, créant potentiellement un maximum de 717 315 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 23 millions d'euros.

3.8.3 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

a) Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la "parité d'exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 euros par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31/03/2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cession des BSA

Pendant les deux premières années suivant leur émission, les BSA seront cessibles uniquement entre les prêteurs, sous réserve de certaines exceptions décrites dans la note d'opération. Derichebourg SA bénéficiera dans certaines conditions, d'un droit de préemption relatif à leur éventuelle cession pendant cette même période. Ce droit de préemption ne pourra être exercé qu'aux mêmes conditions de prix que celles offertes par le prêteur acquéreur concerné.

À l'issue de cette période de deux ans, les BSA seront librement cessibles.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "actions exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 euros de

valeur nominale chacune, portés à 0,25 euros au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 euros, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 euros par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 euros de valeur nominale et 6,45 euros de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 euros, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.4 Stocks options

Il n'y a plus de plan de stocks options en cours.

3.8.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros Rubrique	Valeur début d'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur fin d'exercice
Capital	42 599			42 599
Primes	39 682			39 682
Écart de réévaluation				0
Réserves légales	3 910		350	4 260
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	31 730		30 743	62 473
Résultat	44 655	- 51 350	- 44 655	- 51 350
Provisions réglementées	1 659		- 135	1 524
Total	164 235	- 51 350	- 13 697	99 188

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Conclusion d'un accord bancaire en 2007

En vue de procéder au refinancement de l'endettement existant du Groupe, CFF Recycling et Penauille Polyservices ont conclu le 1^{er} juin 2007 avec un syndicat de banques un contrat de crédit prévoyant la mise en place, pour une durée de 7 ans, (i) d'un crédit à terme amortissable d'un montant principal maximum de 550 millions d'euros, destiné à refinancer une partie de l'endettement du groupe et (ii) d'un crédit revolving d'un montant principal maximum de 150 millions d'euros, destiné à refinancer une partie de l'endettement du groupe et à financer ses besoins généraux (le "Contrat de Crédits").

Aménagement de certains termes et négociation d'un crédit syndiqué "court terme" en 2009

Compte tenu de l'impact de la crise économique sur les résultats de l'activité Services à l'Environnement, le groupe ne respectait pas au 31 mars 2009 les covenants au titre de son contrat de crédit syndiqué le 1^{er} juin 2007. Dans ces conditions, le Groupe Derichebourg et ses banques prêteuses ont signé au cours de l'exercice :

- l'avenant n°1 au contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} juin 2007, qui modifie la marge applicable au crédit ;
- l'avenant n°2 au contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} juin 2007, qui autorise le nantissement de 49 % supplémentaires de titres Derichebourg Environnement. Cet avenant modifie également les ratios que le groupe doit respecter dans le cadre de ses covenants ;
- un contrat de crédit syndiqué "court terme", qui permet au groupe de disposer de lignes de financement confirmées de 250 millions d'euros jusqu'au 1^{er} décembre 2010. Les titres Servisair SAS, CFF Immobilière et SCI CFF SIGMA ont été nantis au profit des prêteurs de ce crédit. Les covenants sont les mêmes que ceux figurant dans l'avenant n°2 au contrat de crédit syndiqué du 1^{er} juin 2007. L'architecture de ce contrat reprend celle du contrat du crédit syndiqué 2007.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Les contrats de crédits prévoient l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, les contrats de crédits prévoient une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital, comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs immobilisés (à l'exception de certaines cessions d'actifs spécifiquement visées par les contrats de crédits), ce remboursement étant réparti entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et ceux du crédit syndiqué "court terme" 2009 selon une formule prédéfinie.

Clauses restrictives ("covenants")

Les contrats de crédits comportent également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les contrats de crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat de Crédit 2007 comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur les lignes de crédit.

Ratios financiers

Les contrats de crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 2 crédit syndiqué 2007 et CS 2009)
30 septembre 2009	14,40
31 mars 2010	9,30
30 septembre 2010	7,60
31 mars 2011*	5,40
30 septembre 2011*	4,70
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	2,50

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2009, le ratio de levier (avenant n°2 crédits syndiqués 2007 et 2009) est de 9,20.

– le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour

la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n°2 crédit syndiqué 2007 et CS 2009)
30 septembre 2009	1,00
31 mars 2010	1,60
30 septembre 2010	2,20
31 mars 2011 *	2,60
30 septembre 2011 *	3,20
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date*	5,00

* Périodes couvertes par le crédit syndiqué 2007 uniquement.

Au 30 septembre 2009, le ratio de couverture est de 1,78. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

En milliers d'euros

Répartition par secteur d'activité	France	Export	Total
Redevances	910		910
Locations	2 520		2 520
Frais facturés	192		192
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			0
Total	3 622		3 622

3.11 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

Répartition par nature	Montant
Produits	
Produits exceptionnels sur opération de gestion	344
– Boni sur cession d'actions propres	344
Produits exceptionnels sur opération en capital	16
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 298
– Reprise d'amortissements dérogatoires	224
– Reprise de provisions pour risques et charges	1 074
Charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 554
– Mali sur cession d'actions propres	480
– Prud'hommes	615
– Litige & garantie donnée	459
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 022
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	1 669
– Dotations aux amortissements dérogatoires	89
– Dotations aux provisions pour risques et charges	1 580
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	– 9 587

(1) Dont moins-values cession des titres du CABCL pour un montant de 8 millions d'euros.

3.12 Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	- 6 754		- 6 754
Résultat financier	- 39 917		- 39 917
Résultat exceptionnel	- 9 587		- 9 587
Effet de l'intégration fiscale		- 4 908	4 908
Total	- 56 258	- 4 908	- 51 350

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'euros

Nature des différences temporaires	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires	1 516	522
Écart de conversion actif	2 337	805
Total des accroissements		1 329
Allègements		
Contribution sociale solidarité	31	11
Déficits reportables	192 857	66 401
Participation		
Ecart de conversion passif	1622	558
Total des allègements		66 970

Le taux d'IS est le suivant : 33 1/3 % + contribution sociale de 3,3 %, soit, 34,43 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

En milliers euros

Engagements donnés	Montant
Garanties financières	6 451
DIF	6
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	6 457

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants.

En milliers euros

Nantissements et gages de titres			
Bénéficiaire	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	12 609 214	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Servisair SAS	110 000 000	100 %
Société Générale (agent)	Parts nominatives CFF IMMOBILIERE	5 266 299	100 %
Société Générale (agent)	Parts nominatives CFF SIGMA	650 001	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 000 000	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	95 851
Autres engagements donnés	0
Total	95 851

(1) Sociétés cautionnées

Filiales "France"	Filiales "Angleterre"	Filiales "Italie"	Filiales "États-unis"	Filiales "Belgique"	Filiales "Espagne"	Filiales "Allemagne"
BERNES ET BRUYÈRES SCI BERTHELOT SCI CARSOA ECO PHU INOTERA SCI HAUTE GARONNE	SERVISAIR UK	SAN GERMANO CRS	DERICHEBOURG RECYCLING USA	GEORGES	DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	DERICHEBOURG UMWELT

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié À l'ouverture de l'exercice	Personnel salarié À la clôture de l'exercice
Cadres		3
Agents de maîtrise		
Employés		
Total	3	3

3.16 Rémunération globale des dirigeants

En milliers euros	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction	N/A



3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)					
CFF IMMOBILIERE SCI	52 663	- 560	100,00 %	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	423	99,85 %	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	- 4 474	100,00 %	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	126 092	- 8 643	100,00 %	126 092	126 092
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 000	0	100,00 %	37 320	37 320
PSIMMO	2	- 2 979	99,00 %	2	0
SERVISAIR GMBH	41 738	- 3 047	100,00 %	338 866	53 866
SERVISAIR SAS	110 000	0	100,00 %	116 153	61 384
VOGIM SCI	139	551	80,00 %	194	194
B - Filiales (de 10 à 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)					
ALLO CASSE AUTO	110	2 260	47,93 %	2 212	2 212
DAC	40	407	49,60 %	497	177
DREYFUS	40	6 687	42,50 %	816	816
LARDET ET FILS	39	654	34,82 %	242	242
PLASTIC RECYCLING	75	- 427	50,00 %	750	0
REYFRA	3 005	7 161	50,00 %	1 263	1 263
ROUSSEL	152	1 493	34,04 %	337	0
VALERCO	76	1 790	50,00 %	107	107
VALREN	37	7	50,00 %	19	19
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a -Filiales françaises				0	0
A - b -Filiales étrangères				0	0
B - a -Filiales françaises				160	2
B - b -Filiales étrangères				0	0

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
20 315		4 734	860	
		464	195	
546		0	- 21	
6 676		27 156	22 450	41 850
67 590		7 826	- 15 769	
4 641		368	- 96	
		376	12 927	140 444
245 387		90	- 78 631	
147		53	1	
		nc	1 515	575
		nc	34	
		nc	940	200
		nc	4	
1 419		5 864	- 408	
		37 142	- 314	
		nc	64	
		1 434	148	
557		859	- 112	
0				
0				

20.4 Rapport général des Commissaires aux comptes Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DERICHEBOURG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités définies dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2009

Les Commissaires aux comptes

HOCHÉ Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie QUINT

20.5 Politique de versement de dividende

20.5.1 Modalités de paiement des dividendes (Article 42 des statuts)

“Le paiement du dividende se fait annuellement à l’époque et aux lieux fixés par l’assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d’administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l’exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d’administration.”

20.5.2 Affectation et répartition des résultats (Article 41 des statuts)

“(…) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l’exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l’assemblée générale qui, sur proposition du conseil d’administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l’affecter à des fonds de réserves généraux ou le distribuer.

En outre, l’assemblée générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l’exercice.

L’assemblée, statuant sur les comptes de l’exercice, a la faculté d’accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.”

20.5.3 Politique de distribution des dividendes

Les dividendes distribués par DERICHEBOURG SA pour les trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dividende par action	0,09	0,09	0,00 *

* Sous réserve de l’approbation par l’assemblée générale.

20.6 Procédures judiciaires et d’arbitrage

À l’exception de celles décrites dans les notes 4.26 et 4.27 de l’annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1.5 du présent document de référence, il n’existe pas d’autre procédure gouvernementale judiciaire ou d’arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d’avoir ou ayant eu en cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Ces informations sont produites en section 12.

20.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Abandons de créances à certaines filiales

Des abandons de créances ont été consentis par le Conseil d'administration au profit des filiales suivantes :

Filiales	Montants abandonnés (en euros)	Date du conseil d'administration
GLOBEGROUND IBERICA	105 000	12 décembre 2008
CANIBAL	792 000	7 mai 2009
CABCL	713 168	2 juin 2009
KNIGHTS CLEANING SERVICES	950 000	28 juillet 2009

2. Contrat d'affacturage et cautions à émettre

Avec les sociétés parties au contrat

La société et certaines de ses filiales ont conclu avec la Compagnie Générale d'affacturage un contrat de factoring qui a été signé le 31 juillet 2009 permettant la mobilisation de créances commerciales en vue de l'obtention d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros minimum.

Au titre du contrat d'affacturage, la société Derichebourg SA se constitue débitrice solidaire des engagements de chacune des filiales partie au contrat d'affacturage.

Par ailleurs, il est prévu que les obligations de la société et des filiales concernées soient garanties par des cautionnements bancaires qui seraient émis au titre du contrat de crédit syndiqué. À ce titre, la société sera le donneur d'ordre des cautionnements bancaires à la fois en son nom et pour son compte mais également pour le compte de ses filiales, parties au contrat d'affacturage. En cas d'appel par le factor des cautionnements bancaires émis dans le cadre du contrat de crédit, la société serait appelée à rembourser aux banques cautions les sommes que ces dernières seraient amenées à payer au titre de cautionnements bancaires en conséquence du non-paiement ou du non-remboursement des sommes dues au factor par les filiales parties au contrat d'affacturage.

Le conseil d'administration du 28 juillet 2009 a autorisé la conclusion de ce contrat et l'émission des cautions, avals et garantie pour un montant de 237 646 000 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

a) Avec la Société TBD Finances

Administrateurs concernés : Messieurs Daniel, Boris et Thomas Derichebourg.

Le conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait approuvé la conclusion de la licence de la marque Derichebourg avec la société TBD Finances, propriétaire.

Le conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance.

Cette redevance est fixée à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il est expressément convenu qu'aucune redevance ne sera due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance pris en charge au cours de cet exercice s'élève à 525 364 euros. Le montant versé pour cet exercice est de 75 052 euros.

2. Conventions de location gérance

DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la Société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Bruyères-sur-Oise à la société COREPA par acte sous seing

privé du 7 octobre 1997 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Par ailleurs, votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Pagny-sur-Meuse à la société COREPA par acte sous seing privé du 28 septembre 2001 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2001, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 1 461 600 euros HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, pour l'ensemble de ces deux locations.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre société a donné en location-gérance son activité "métaux non ferreux" exercée sur le site d'Athis-Mons à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 euros HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

3. Convention de mise à disposition de moyens et de prestations

Avec la société FINANCIÈRE DBG

La société FINANCIÈRE DBG a refacturé directement à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, filiale à 100 % de votre société, un montant de 2 100 000 euros au titre de la mise à disposition de moyens et de prestations pour l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2009

Les Commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie QUINT

20.9 Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et sur l'exécution de leur mission ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Texte des résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2009

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et sur les comptes dudit exercice, du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2009 se soldant par une perte comptable de 51 349 965,50 euros tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et suivants n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du dit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 septembre 2009 de 51 349 965,50 euros, au compte "Report à Nouveau", qui s'élèvera après cette affectation, à la somme de 11 122 556,30 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2006	0 €	0 €
2007	15 335 629,38 €	0,09 €
2008	13 631 670,56 €	0,08 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre du dernier exercice ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées, approuve la poursuite des conventions antérieurement conclues et autorisées qui ont continué de produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel DERICHEBOURG

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel DERICHEBOURG pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu PIGASSE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu

PIGASSE pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard VAL

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard VAL pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Philippe CHEVALLIER en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration à 45 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 25 euros, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 25 euros s'élèverait à 425 989 700 euros sur le fondement du capital social au 30 septembre 2009.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

20.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En euros	30-09-2005	30-09-2006	30-09-2007	30-09-2008	30-09-2009
Capital social	76 195 436	76 195 436	45 808 829	42 598 971	42 598 971
Nombre d'actions ordinaires existantes	38 097 718	38 097 718	170 395 882	170 395 882	170 395 882
OPÉRATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 832 454	15 824 793	5 440 144	4 503 732	3 621 532
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	7 449 111	-11 821 990	-25 008 165	44 824 182	141 638 692
Impôts sur les bénéfices	-1 057 132	-1 138 603	-39 087 414	-39 914 872	-4 907 648
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	8 935 764	-55 916 447	49 469 995	44 654 442	-51 349 966
Résultat distribué	0	0	15 335 629	13 631 671	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,22	-0,28	0,08	0,49	0,86
Résultat après impôts, participations des salariés dotations aux amortissements et provisions	0,23	-1,47	0,29	0,26	-0,30
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,00	0,09	0,08	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	17	4	4	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 724 331	1 267 992	1 045 037	256 570	991 650
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales..)	756 044	583 336	289 701	103 615	121 523

(1) calcul effectué avec la totalité des actions existantes

(2) le nombre d'actions existantes au 30/09/2007 était de 183 235 315

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

(Article 6 des statuts)

“Le capital social est fixé à la somme de 42 598 970,50 € (quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix euros et cinquante centimes). Il est divisé en 170 395 882 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.”

21.1.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale du 12/03/2009 a approuvé deux résolutions, déléguant compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€.

Informations sur le cours de l'action Derichebourg (code ISIN : FR0000053381) et sur les volumes.

Mois	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2006	10,90	12,15	10,28	11,91	1 093 027
Novembre 2006	12,02	12,99	11,81	12,00	1 356 602
Décembre 2006	12,02	12,30	11,05	11,57	1 379 816
Janvier 2007	11,60	11,99	11,11	11,38	834 089
Février 2007	11,38	11,91	10,45	10,56	1 307 090
Mars 2007	10,50	10,70	9,63	10,18	1 095 733
Avril 2007	10,24	10,25	7,85	8,23	3 906 648
Mai 2007	8,31	8,38	7,56	7,65	2 487 960
Juin 2007	7,70	8,35	7,68	8,30	1 993 676
Juillet 2007	8,35	8,45	6,60	6,90	3 711 706
Août 2007	6,81	7,04	5,05	6,50	14 499 377
Septembre 2007	6,70	6,91	5,64	5,98	11 767 759
Octobre 2007	5,99	7,68	5,91	7,18	15 603 205
Novembre 2007	7,20	7,20	5,06	5,85	13 119 297
Décembre 2007	5,91	6,38	5,40	5,52	10 862 680
Janvier 2008	5,52	5,76	3,26	3,90	23 063 036
Février 2008	3,93	5,67	3,42	5,05	29 037 931
Mars 2008	4,70	5,29	4,21	4,92	14 700 088
Avril 2008	5,05	5,64	5,53	5,48	11 326 917
Mai 2008	5,53	6,47	5,39	6,11	13 172 021
Juin 2008	6,10	6,56	5,36	5,55	12 003 721
Juillet 2008	5,50	5,73	4,80	5,13	7 997 817
Août 2008	5,12	5,76	4,66	4,84	7 867 800
Septembre 2008	4,80	4,98	3,00	3,08	11 816 735
Octobre 2008	3,17	3,32	2,05	2,45	23 960 542
Novembre 2008	2,46	2,48	1,81	2,23	18 009 279
Décembre 2008	2,24	2,25	1,51	1,61	13 676 619
Janvier 2009	1,62	2,17	1,52	1,73	16 471 292
Février 2009	1,73	1,80	1,50	1,51	10 542 662
Mars 2009	1,50	1,85	1,26	1,65	16 802 524
Avril 2009	1,67	1,97	1,62	1,79	11 450 033
Mai 2009	1,79	1,92	1,63	1,66	6 526 406
Juin 2009	1,71	2,23	1,62	1,88	13 069 204
Juillet 2009	1,88	2,10	1,63	2,06	6 629 826
Août 2009	2,09	3,19	2,05	2,86	17 740 712
Septembre 2009	2,89	3,86	2,65	3,81	14 070 161
Octobre 2009	3,84	4,13	3,05	3,35	13 620 871
Novembre 2009	3,30	3,58	2,66	2,94	9 678 536

21.1.3 Titres non représentatifs du capital

Depuis le remboursement des OBSAR émises par Penauille Polyservices, dont le remboursement total est intervenu le 02/07/2007, il n'existe plus de titres non représentatifs du capital en circulation.

21.1.4 Titres donnant accès au capital

21.1.4.1 Options de souscription d'actions

L'information détaillée relative aux options de souscription d'actions est fournie dans la note 4.9, l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5.

21.1.4.2 BSAR (bons de souscription d'actions remboursables)

125 000 obligations (OBSAR) mars 2004-janvier 2011 de 1 280 de nominal, avaient été émises par Penauille Polyservices le 10/03/2004, sous le code ISIN FR0010062927, pour un montant total de 160 000 000 €.

Il a été procédé au remboursement partiel anticipé des ces obligations, le 13/05/2005, puis à leur remboursement total le 02/07/2007. Le prix de remboursement a été déterminé en application des dispositions contractuelles. Il n'existe plus d'obligations en circulation.

À chacune des 125 000 obligations (OBSAR) émises le 10/03/2004, étaient attachées 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B, et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis au porteur 3 250 000 BSAR de catégorie A,

2 125 000 BSAR de catégorie B, et 1 875 000 BSAR de catégorie C, sous les codes ISIN FR0010062935 pour les BSAR de catégorie A, FR0010062950 pour les BSAR de catégorie B, FR0010062968 pour les BSAR de catégorie C. Le seul droit attaché aux BSAR est de pouvoir souscrire, sous réserve d'ajustements prévus et à tout moment, jusqu'au 31/12/2010 une action nouvelle de la société pour chaque BSAR au prix de 16 € pour la catégorie A, de 25 € pour la catégorie B et de 32 € pour la catégorie C, libérable en espèces ou par compensation de créances. Par ailleurs, la Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, jusqu'à la fin de la période d'exercice, au remboursement anticipé de la totalité des BSAR de chaque catégorie restant en circulation au prix de 0,01€. Toutefois, un tel remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action Derichebourg est cotée, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé des produits :

- du cours d'ouverture de l'action DERICHEBOURG sur le Premier Marché de NYSE-Euronext Paris ;
- de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates, excède 19 € pour les BSAR de catégorie A, 30 € pour les BSAR de catégorie B, 38, 40 € pour les BSAR de catégorie C. Au 30 septembre 2009, le nombre de BSAR en circulation s'élève à :
- 1 281 351 BSAR de catégorie A ;
- 807 298 BSAR de catégorie B ;
- 717 315 BSAR de catégorie C.

Évolution du cours des BSAR

Cours des BSAR A - DERIBSARA10 (ISIN: FR0010062935)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006	2,11	2,31	1,95	2,30	76 028
Novembre 2006	2,30	2,53	2,30	2,45	87 160
Décembre 2006	2,26	2,45	2,12	2,17	75 492
Janvier 2007	2,20	2,40	2,10	2,10	48 985
Février 2007	2,20	2,39	2,09	2,09	28 332
Mars 2007	1,70	2,10	1,65	1,96	14 312
Avril 2007	1,96	2,15	1,03	1,45	75 580
Mai 2007	1,40	1,40	1,05	1,23	46 146
Juin 2007	1,40	1,48	1,27	1,39	9 228
Juillet 2007	1,24	1,39	1,00	1,05	23 905
Août 2007	1,18	1,37	1,16	1,32	34 585
Septembre 2007	1,32	1,51	1,28	1,45	37 428
Octobre 2007	1,35	1,47	1,27	1,35	39 665
Novembre 2007	1,29	1,35	1,20	1,22	13 488
Décembre 2007	1,33	1,33	1,10	1,20	21 752
Janvier 2008	1,30	1,30	0,61	0,65	17 300
Février 2008	0,66	1,00	0,59	0,81	65 741
Mars 2008	0,82	0,82	0,59	0,69	16 244
Avril 2008	0,64	0,67	0,51	0,66	19 430
Mai 2008	0,61	0,84	0,61	0,63	22 268
Juin 2008	0,62	0,62	0,45	0,49	47 053
Juillet 2008	0,49	0,49	0,45	0,49	58 080
Août 2008	0,43	0,49	0,43	0,44	20 300
Septembre 2008	0,42	0,42	0,42	0,42	1
Octobre 2008	0,13	0,13	0,09	0,09	55 196
Novembre 2008	0,10	0,14	0,10	0,11	91 957
Décembre 2008	0,08	0,15	0,04	0,05	34 064
Janvier 2009	0,05	0,08	0,05	0,07	13 599
Février 2009	0,05	0,05	0,04	0,04	23 598
Mars 2009	0,04	0,04	0,04	0,04	3 931
Avril 2009	0,03	0,04	0,03	0,04	43 480
Mai 2009	0,03	0,05	0,03	0,05	19 047
Juin 2009	0,04	0,05	0,04	0,05	6 418
Juillet 2009	0,04	0,04	0,03	0,04	76 400
Août 2009	-	-	-	-	0
Septembre 2009	0,07	0,07	0,06	0,06	1 921
Octobre 2009	0,08	0,08	0,06	0,08	33 171
Novembre 2009	0,07	0,07	0,06	0,06	17 976

Cours des BSAR B - DERIBSARB10 (ISIN: FR0010062950)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006 à janvier 2007					0
Février 2007	0,62	0,62	0,62	0,62	425
Mars 2007					
Avril 2007	0,67	0,73	0,67	0,73	217
Mai 2007					
Juin 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	17
Juillet 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	458
Août 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	1 000
Septembre 2007	0,05	0,05	0,05	0,05	34
Octobre 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	37 600
Novembre 2007					
Décembre 2007	0,20	0,20	0,20	0,20	207
Janvier 2008	0,20	0,20	0,20	0,20	5 000
Février 2008 à avril 2008					
Mai 2008	0,19	0,19	0,19	0,19	500
Juin 2008 à novembre 2008					0
Décembre 2008	0,10	0,10	0,01	0,01	995
Janvier 2009	-	-	-	-	0
Février 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	17
Mars 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	34
Avril 2009	-	-	-	-	0
Mai 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	5 000
Juin 2009	0,02	0,02	0,02	0,02	10
Juillet 2009	-	-	-	-	0
Août 2009	0,02	0,02	0,02	0,02	791
Septembre 2009	0,03	0,03	0,02	0,03	304
Octobre 2009	0,02	0,02	0,01	0,02	1 077
Novembre 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	33

Cours des BSAR C- DERIBSARC10 (ISIN: FR0010062968)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006 à janvier 2007					0
Février 2007	0,22	0,22	0,22	0,22	422
Mars 2007					0
Avril 2007	0,19	0,30	0,19	0,30	5 015
Mai 2007	0,11	0,11	0,11	0,11	15
Juin 2007	0,16	0,16	0,16	0,16	15
Juillet 2007	0,17	0,17	0,17	0,17	5 015
Août 2007					
Septembre 2007	0,17	0,17	0,11	0,11	12 984
Octobre 2007	0,13	0,13	0,07	0,07	4 330
Novembre 2007	0,07	0,10	0,07	0,10	6 195
Décembre 2007	0,21	0,31	0,21	0,29	2 081
Janvier 2008	0,29	0,29	0,01	0,01	1 400
Février 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	1 088
Mars 2008					
Avril 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	44
Mai 2008	0,10	0,10	0,10	0,10	1 001
Juin 2008	0,11	0,11	0,02	0,02	1 003
Juillet 2008 à septembre 2008					0
Octobre 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	3 015
Novembre 2008	0,02	0,26	0,02	0,26	27 211
Décembre 2008	0,28	0,28	0,28	0,28	1
Janvier 2009 à avril 2009	–	–	–	–	0
Mai 2009	0,01	0,03	0,01	0,03	940
Juin 2009	0,03	0,03	0,03	0,03	180
Juillet 2009 à août 2009	–	–	–	–	0
Septembre 2009	0,01	0,01	0,01	0,01	30
Octobre 2009	0,01	0,04	0,01	0,04	22 638
Novembre 2009	–	–	–	–	0

21.1.4.3 BSA (bons de souscription d'action)

Le conseil d'administration du 13/05/2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28/02/2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action "BSA" (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28/02/2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;

- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;
- l'ensemble des BSA ne pourra permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 22/03/2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les

droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13/03/2017 ;
- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13/03/2017 et que les promesses d'achat à des dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre (2008, 2009, 2010).

L'assemblée générale du 18/07/2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13/03/2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14/05/2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13/03/2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

21.1.4.4 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2009	170 395 882	170 395 882	1 703 958	1,00
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	173 979 498	1 703 958	0,98
Après exercice des BSAR A	1 281 351	175 260 849	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR B	807 298	176 068 147	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR C	717 315	176 785 462	1 703 958	0,96

21.1.5 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur prime de fusion, d'émission ou d'apport	Prime de fusion, d'émission ou d'apport	Capital social
		créés	annulés				
25-06-2007	Apurement Report à nouveau débiteur			38 097 718		45 869 592,20	76 195 436,00
25-06-2007	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de 2 € à 0,25 €*			38 097 718			9 524 429,50
18-07-2007	Rémunération apport CFF RECYCLING	157 977 029		196 074 747	162 836 175,75	208 705 767,95	49 018 686,75
18-07-2007	Annulation BSAR détenus par DJC				- 2 218 135,00	206 487 632,95	49 018 686,75
18-07-2007	Annulation autocontrôle CFF RECYCLING				- 22 080 225,20	184 407 407,75	49 018 686,75
18-07-2007	Première annulation de 12 839 432 actions autodétenues		- 12 839 432	183 235 315	- 104 967 359,35	79 440 048,40	45 808 828,75
18-07-2007	Reconstitution réserves réglementées				- 1 461 494,21	77 978 554,19	45 808 828,75
31-10-2007	Deuxième annulation de 12 839 433 actions autodétenues*		- 12 839 433	170 395 882	- 38 296 352,6	39 682 201,59	42 598 970,50

* Un sous-compte prime d'émission d'un montant de 66 671 006,50 a été créé lors de la réduction du capital du 25/06/2007 et soldé lors de la deuxième annulation de titres autodétenus le 31/10/2007.

21.1.6 Nantissements

Les actifs du Groupe donnés en nantissement sont décrits dans la note 4.25 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5.

21.1.7 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Au 30/09/2009, DERICHEBOURG SA détenait 804 798 actions propres représentant 0,47 % du capital.

La valeur d'acquisition de ces titres est de 4 074 911,61 euros. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est de 2 623 641,48 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 12/02/2009 a autorisé le conseil d'administration à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social aux fins de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés financiers ;

- leur attribution aux salariés dans les conditions et modalités prévues par la loi ;

- l'achat d'actions, leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre de croissance externe.

Ce programme a une durée de dix-huit mois et expirera le 11/08/2010.

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

“La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;

- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;

- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;

- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de

titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation."

21.2.2 Résumé des dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Composition du conseil d'administration (Art. 14)

"La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction."

Durée des fonctions - limite d'âge (Art. 15)

"La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office."

Présidence du conseil (Art. 16)

"Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-

présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires."

Délibérations du conseil - Procès-verbaux (Art. 17)

"Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Par exception à ce qui précède, les décisions suivantes sont prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés :

- nomination et révocation du président du conseil d'administration;
- nomination et révocation du directeur général ;
- modification de l'orientation stratégique des activités de la société ;
- proposition de résolution ou agrément d'une résolution soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires en vue de modifier les statuts de la Société.

En cas de partage, la voix du président de séance n'est pas prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur."

Pouvoirs du conseil (Art. 18)

"Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous

réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles."

Direction générale (Art. 19)

"La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs

directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués."

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

(Article 13)

"La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme en cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles."

Il n'existe qu'une catégorie d'actions.

21.2.4 Actions pour la modification des droits des actionnaires

(Article 35)

“L’assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l’occasion d’un regroupement d’actions régulièrement effectué ou pour la négociation de “rompus” en cas d’opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d’accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d’acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l’assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d’une augmentation, d’une réduction ou d’un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d’administration.”

(Article 37)

“Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.”

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d’admission

Convocation des assemblées (Article 25)

“Les assemblées d’actionnaires sont convoquées par le conseil d’administration. À défaut, elles peuvent l’être par les personnes désignées par le code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d’actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s’agissant d’une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d’actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.”

(Article 26)

“Trente jours au moins avant la date de l’assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, qui précise l’ordre du jour de l’assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l’assemblée par le conseil d’administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l’inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu’à la date de l’assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d’inscription des projets de résolution émanant d’actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, conformément à la loi.

Les titulaires d’actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l’insertion de l’avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d’actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l’alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l’action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu’une assemblée n’a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l’avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d’une assemblée prorogée conformément au code de commerce.

Le délai entre la date de l’insertion contenant l’avis de convocation et de l’envoi des lettres et la date de l’assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.”

Ordre du jour (Article 27)

“L’ordre du jour de l’assemblée est arrêté par l’auteur de la convocation ou par l’ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l’inscription de projets de résolutions à l’ordre du jour de l’assemblée. Le comité d’entreprise dispose des mêmes droits. L’assemblée ne peut délibérer sur une question qui n’est pas inscrite à l’ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.”

Admission aux assemblées - Vote par correspondance (Article 28)

“Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s’y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l’être pour deux assemblées, l’une ordinaire, l’autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu’elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n’ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l’action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l’assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d’actions indivises sont représentés comme il est dit à l’article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l’inscription de l’actionnaire ou de l’intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l’avis de convocation d’un certificat constatant l’indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu’à la date de l’assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l’assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d’actions d’une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l’assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d’administration décide l’utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l’assemblée générale.”

Constitution du bureau (Article 29)

“L’assemblée est présidée par le président du conseil d’administration ou en son absence par un vice-président ou par l’administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut, elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par

un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l’assemblée est présidée par celui ou l’un de ceux qui l’ont convoquée. Les deux membres de l’assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l’assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l’assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l’assemblée, être soumises au vote souverain de l’assemblée elle-même.”

Vote (Article 30)

“Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu’elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l’intéressé dans la procédure prévue à l’article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu’elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d’une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d’augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d’émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d’un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.”

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

“L’assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d’administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l’assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l’exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l’exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d’administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.”

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

“L’assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n’est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.”

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

“L’assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l’occasion d’un regroupement d’actions régulièrement effectué ou pour la négociation de “rompus” en cas d’opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d’accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d’acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l’assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d’une augmentation, d’une réduction ou d’un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d’administration.”

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

“Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l’assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième

assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l’assemblée délibère sur l’approbation d’un apport en nature ou l’octroi d’un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu’après déduction des actions de l’apporteur ou du bénéficiaire qui n’ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.”

21.2.6 Disposition de l’acte constitutif, des statuts, d’une charte ou d’un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d’empêcher un changement de son contrôle

Cf. description des conditions d’attribution des droits de vote double en 21.2.5 (Art. 30).

21.2.7 Disposition de l’acte constitutif, des statuts, d’une charte ou d’un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Cf. 18.1.2.

21.2.8 Conditions imposées par l’acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications de capital

Augmentation de capital (Article 8)

“Le capital social peut être augmenté par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du code de commerce.”

Amortissement et réduction du capital (Article 9)

“Le capital social peut être amorti ou réduit par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du code de commerce.”

21.3 Prise et cession de participations par Derichebourg SA

À la hausse (% du capital)				À la baisse (% du capital)			
Sociétés	au 30-09-09	au 30-09-08	Seuil franchi	Sociétés	au 30-09-09	au 30-09-08	Seuil franchi
				CABCL	0	95,10 %	2/3

21.4 Franchissement de seuil de détention du capital

Néant pour l’exercice clos le 30 septembre 2009.

21.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

21.5 .1. Bilan du programme de rachat 2009

L'assemblée générale mixte du 12 février 2009 a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 17.039.588 actions pour un prix maximal unitaire de 25 euros par action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 11 août 2010, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité

conforme à une charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

- L'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise,
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Détail des opérations d'achat et de vente d'actions propres sur l'exercice (article L 225-211 du code de commerce)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2008 et le 30 septembre 2009.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2008	170 395 882	151 365		673 878	825 243
En % de capital		0,09 %		0,39 %	0,48 %
Affectation à des stocks options					
- attribuées					
- autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		1 484 647			1 484 647
Ventes		(1 505 092)			(1 505 092)
Situation au 30 septembre 2009		130 920		673 878	804 798
En % de capital	170 395 882	0,07 %		0,40 %	0,47 %

Au cours de l'exercice, 1 484 647 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,25 euros et 1 505 092 actions ont été vendues à un cours moyen de 2,27 euros.

La valeur comptable du portefeuille des 804 798 actions de 0,25 euros nominal détenues au 30 septembre 2009 est de 4 074 911 euros.

Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre à compter du 20 août 2007 avec la Société Exane Bnp Paribas un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (précédemment la charte AFEI) a été clôturé le 31 mars 2009. À cette date, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

191 103 titres Derichebourg,

150 153 euros en espèces.

À partir du 5 juin 2009, la Société a de nouveau confié à Exane Bnp Paribas l'animation de son titre. Au 5 juin 2009, les moyens mis à la disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient :

191 103 titres Derichebourg,

151 007 euros en espèces.

À la clôture de l'exercice, ces moyens au crédit dudit compte étaient les suivants :

130 920 titres Derichebourg,

305 140 euros en espèces.

21.5.2. Descriptif du programme de rachat 2010

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 3 février 2010 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2009, le capital de la Société était composé de 170 395 882 actions.

A cette date, la Société détenait 801 553 actions propres, soit 0,47 % du capital social ;

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 30 novembre 2009, les 801 553 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 127 675
- autres objectifs : 673 878

Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient :

l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 30 novembre 2009, soit 17 039 588. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 30 novembre 2009, soit 801 553 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 16 238 035 actions, soit 9,53 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : 0000053381)

Le prix maximum d'achat serait de 25 euros par action, Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

- 425 989 705 euros représentant 10 % du capital de la Société,
- 405 950 875 euros représentant 9,53 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société

Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique

Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 12 février 2009 au 30 novembre 2009

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2009 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	0,47 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	0
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	801 553
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	4 033 532 euros
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	2 268 395 euros

(1) Au cours de clôture au 30 novembre 2009

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

Bilan de l'exécution du programme entre le 12 février 2009 et le 30 novembre 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 novembre 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 274 758	1 371 907	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de transaction	2,64	2,63	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants (en euros)	3 361 692,00	3 608 345,81	néant	néant	néant	néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans leur totalité dans le cadre du contrat de liquidité.

22. Contrats importants

Au titre des contrats importants, le Groupe souhaite mentionner les contrats suivants.

22.1 Contrats de crédits

Une présentation détaillée des contrats de crédits syndiqués figure dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés présente en note 20.1.5 du présent document de référence.

22.2 Promesse de vente relative à la cession du site de Poissy

Le Groupe avait signé en octobre 2004 une promesse de vente avec un promoteur contre dation en paiement.

Le changement d'équipe municipale intervenu en 2008 a généré de nouveaux délais, et rendu la promesse caduque. En effet, la nouvelle municipalité a souhaité examiner le dossier qui, néanmoins, demeure à cette date toujours d'actualité.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

23.1 Déclarations – Rapports d'expert

Sans objet.

– actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant et reconnu afin de déterminer au 01/10/2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier ;

– provisions pour indemnités de fin de carrière et pour "workers compensation" : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour "workers compensation".

23.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

24. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence

24.1 Nom du responsable de l'information

Responsable : Bernard Régis
Qualité : Directeur général adjoint
Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 PARIS Cedex 12
Tél. : + 33 1 44 75 40 40
e-mail : communication@derichebourg.com

24.2 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une

information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société : www.derichebourg.com

24.3 Calendrier : dates clés de l'exercice

Calendrier 2009-2010

Communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2008-2009	8 décembre 2009
Réunion d'analystes financiers	11 décembre 2009
Dépôt du document de référence 2008-2009	23 décembre 2009
Assemblée générale annuelle	3 février 2010
Information financière du 1 ^{er} trimestre 2009-2010	11 février 2010
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009-2010	12 mai 2010
Résultats semestriels au 31 mars 2010	27 mai 2010
Information financière du 3 ^{ème} trimestre 2009-2010	12 août 2010
Chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010	10 novembre 2010
Résultats annuels au 30 septembre 2010	8 décembre 2010
Réunion des analystes	10 décembre 2010

24.4 Informations périodiques et occasionnelles

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, ou www.hugingroup.com ou www.info-financiere.fr

Date	Document
17/10/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/09/2008
21/10/2008	Ouverture d'un centre d'enfouissement technique en Italie
14/11/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007-2008
18/11/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/10/2008
12/12/2008	Conseil d'administration du 12/12/2008
15/12/2008	Présentation aux analystes
18/12/2008	Derichebourg Sûreté
24/12/2008	Dépôt du document de référence 2007-2008
06/01/2009	Communiqué Servisair Thomas Cook
09/01/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 12/02/2009
09/01/2009	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale du 12/02/2009
12/01/2009	Recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées
16/01/2009	Cession de l'activité DERICHEBOURG Sûreté
19/01/2009	Communiqué Servisair TUI
19/01/2009	Agenda financier
20/01/2009	Communiqué Servisair Arik Air
21/01/2009	Communiqué Servisair Cargo Iberia
29/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
11/02/2009	Chiffre d'affaires (non audité) du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2008 - 2009
12/02/2009	Assemblée générale des actionnaires
20/02/2009	Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale
02/03/2009	Communiqué Servisair GoSkills
09/03/2009	Communiqué Servisair US Airways
09/03/2009	Sortie du SRD à la demande de la société
31/03/2009	Communiqué Servisair Cargo
14/04/2009	Communiqué Servisair Liverpool Lounge
05/05/2009	Bilan de clôture du contrat de liquidité
15/05/2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2008-2009
25/05/2009	Communiqué du 25/05/2009
26/05/2009	Publication des comptes semestriels au 31/03/2009
03/06/2009	Comptes semestriels consolidés au 31/03/2009
11/06/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31/03/2009
17/06/2009	Mise en œuvre du contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS
02/07/2009	Communiqué Servisair Durham Tees Valley
16/07/2009	CA Brive
23/07/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec EXANE BNP PARIBAS
29/07/2009	Communiqué Servisair Lounge Calgary
31/07/2009	Communiqué Servisair Canada
11/08/2009	Servisair récompensé
12/08/2009	Chiffre d'affaires consolidé (non audité) au 30/06/2009

15/09/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/07/2009
15/09/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/08/2009
18/09/2009	Communiqué Servisair Cargo États-Unis
01/10/2009	Communiqué Servisair Canada
15/10/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/08/2009 (rectificatif)
15/10/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/09/2009
19/10/2009	Communiqué Servisair France
21/10/2009	Communiqué Servisair France
03/11/2009	Communiqué Servisair France
06/11/2009	Rectificatif date réunion des analystes
09/11/2009	Communiqué Servisair
12/11/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/10/2009
12/11/2009	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008-2009
03/12/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/11/2009
03/12/2009	Communiqué Servisair
08/12/2009	Communiqué sur les résultats de l'exercice 2008-2009
11/12/2009	Réunion des analystes

Informations diffusées *via* des publications dans la presse financière

Date	Document
13/12/2008	Résultats à fin septembre 2008 : conseil d'administration du 12 décembre 2008 - <i>Les Échos</i>

Informations publiée au BALO

Date de publication	Document
05/01/2009	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale du 12 février 2009
04/03/2009	Approbation des comptes annuels

25. Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le groupe

ERNST & YOUNG				
En milliers d'euros	Montant		%	
	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	287	240	29 %	18 %
Filiales intégrées globalement	644	697	65 %	52 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur			0 %	0 %
Filiales intégrées globalement				
Sous-total	931	937	94 %	71 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	63	391	6 %	29 %
Autres				
Sous-total	63	391	6 %	29 %
Total	994	1 328	100 %	100 %

HOCHE AUDIT				AUTRES AUDITEURS			
Montant		%		Montant		%	
2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008
87	72	54 %	57 %				0 %
75	55	46 %	43 %	1 429	1 576	100 %	100 %
				0		0 %	0 %
162	126	100 %	100 %	1 429	1 576	100 %	100 %
				0		0 %	0 %
				0		0 %	0 %
0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
162	126	100 %	0 %	1 429	1 576	100 %	100 %

26. Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence
Comptes annuels	20.3
Comptes consolidés	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	20.4
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.2
Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2 ; L.225-100-3 et L.225-211 alinea 2 du Code de commerce	4 8 9 10 16.3 17 18
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1
Honoraires des Commissaires aux comptes	25
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	16.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.4
Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	24